

**Mémoire présenté en vue de l'obtention du  
Master 2 « Sociologie Appliquée au Développement Local »  
l'Université Lyon II Lumière**

Année universitaire  
**2014/2015**

---

# Des épreuves de professionnalité de la prise en charge des mineurs isolés étrangers

---

John CLULOW

**Sous la direction de :**

**Bertrand RAVON**  
référent universitaire  
Université Lyon II Lumière

**Nicolas CHAMBON**  
référent de stage  
Orspère-Samdarra

## Remerciements

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à Monsieur Bertrand RAVON, enseignant référent de ce mémoire, qui m'a accompagné tout au long de ce travail. J'exprime aussi ma gratitude à Monsieur Nicolas CHAMBON, sociologue à l'Orspere-Samdarra pour m'avoir apporté son aide et m'avoir orienté au cours de ma période de stage.

Je suis reconnaissant envers l'équipe de l'Orspere-Samdarra : Gwen Le Goff, Matthieu Fouché, Natacha Carbonel, Mathilde Sorba et Roman Pétrouchine.

Finalement, je remercie Cyrielle, Coco, Elise, Antoine et Claire pour avoir tous trouvé le courage de passer des heures à patauger dans le borbier qu'est mon français. Toutes les erreurs sont, bien sûr, les miennes.

# Sommaire

<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>1<sup>ère</sup> partie : Présentation contextuelle et méthodologique du travail de recherche</b> .....	<b>5</b>
La commande .....	5
Le MIE et sa prise en charge.....	9
Construction de l'objet d'étude .....	20
Notes méthodologiques .....	27
<b>2<sup>ème</sup> partie : Descriptions des diverses logiques de pratiques professionnelles</b> .....	<b>29</b>
La prise en charge des MIE en Isère .....	29
La question de « vérité » autour d'une deuxième évaluation d'une jeune migrante isolée.....	49
Le suivi psychologiques des MIE .....	56
Éducateur spécialisé au Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.....	64
<b>Conclusion</b> .....	<b>68</b>
L'interférence des logiques de pratiques professionnelles .....	69
Comment servir de ressource .....	74
<b>Bibliographie</b> .....	<b>80</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>82</b>
<b>Table de matière détaillée</b> .....	<b>94</b>

## Introduction

Ce mémoire est le fruit d'un travail de recherche fait lors d'un stage à l'Orspere-Samdarra. Il porte sur la souffrance psychique issue des conditions de travail des professionnels de la prise en charge des mineurs isolés étrangers (MIE) en Rhône-Alpes.

Les MIE représentent une population très hétérogène au regard de la diversité de leurs nationalités, cultures, langues, histoires personnelles et motivations qui les ont poussés à venir sur le territoire français. Séparés de leurs représentants légaux, ces jeunes se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité, accentuée par leur minorité et leur isolement. En tant que destination finale ou terre de transit, la France accueille environ un millier de MIE tous les ans. Sans données statistiques précises, on en compte entre six et neuf mille présents sur le territoire français aujourd'hui. Une proportion importante de ces jeunes arrive en région Rhône-Alpes.

La prise en charge des MIE en France est aussi hétérogène. Chaque institution et par la suite, chaque dispositif a ses propres logiques de fonctionnement qui entrent souvent en contradiction les unes avec les autres. Ce sont des conditions de travail éprouvantes pour les professionnels. Etre piégé dans des situations contradictoires est encore plus difficile face à un public jeune, vulnérable et précaire, ce qui peut engendrer chez les professionnels des dépressions, des états d'épuisement psychique et physique, des anxiétés lourdes, jusqu'aux crises de panique.

Nous ne proposons pas par contre d'étudier les symptômes de ces conditions, mais les conditions elles-mêmes. Nous proposons d'analyser les pratiques professionnelles envers ce public précarisé et vulnérable.

Cette recherche interroge l'articulation entre la prise en charge des MIE et la souffrance psychique en décrivant au plus près des situations éprouvantes pour multiples professionnels. C'est-à-dire de qualifier avec des données ethnographiques les interférences des logiques lors de la pratique professionnelle dans les différents dispositifs de prise en charge des MIE.

# 1<sup>ère</sup> partie : Présentation contextuelle et méthodologique du travail de recherche

## La commande

### Présentation de la structure du stage, Orspere-Samdarra

Ce mémoire a été fait lors d'un stage que j'ai effectué en vue de valider le Master II Sociologie Appliquée au Développement Local s'est déroulé au sein de l'Orspere-Samdarra, une unité fonctionnelle hospitalière du Centre Hospitalier Le Vinatier. Deux organisations, l'ONSMP-ORSPERE et le Réseau SAMDARRA sont en train de converger pour créer un projet global autour de la question des liens entre santé mentale et société, mêlant ainsi au sein de leurs recherches disciplines médicales et sciences humaines.

#### *Historique*

Fondé en 1996, l'Orspere (l'Observatoire Régional Rhône-Alpes sur la Souffrance Psychique en Rapport avec l'Exclusion) a été créé en réponse à ce que Freud appelait « la souffrance d'origine sociale »<sup>1</sup> ; ou plus spécifiquement, en réponse aux problématiques sanitaires et sociales provenant du malaise psycho-social des années 1990-2000. Il est destiné à un public de professionnels du champ sanitaire et social qui, dans le cadre de leurs fonctions, sont confrontés à la souffrance psychique, ce qui peut entraîner non seulement une exclusion sociale mais aussi une altération de la santé mentale. Cet observatoire a ouvert un espace de réflexion collective sur le double thème de la santé mentale et de la précarité sociale, découlant de la collaboration des deux fondateurs de l'observatoire, Jean Furtos (psychiatre CH) et Christian Laval (assistant social CH sociologue). En 2002, grâce à son évolution à un niveau national, l'Orspere a été renommé l'Onsmp, l'Observatoire National des pratiques en Santé Mentale et Précarité.

En 2007, suite à la recherche-action menée par l'Orspere concernant la santé mentale autour des demandeurs d'asile, le Réseau Samdarra (Santé Mentale, précarité, Demandeurs d'Asile et Réfugiés en Rhône-Alpes) a été mis en place. Celui-ci s'adresse à tous les professionnels et bénévoles qui travaillent auprès d'un public ayant un lien avec la demande d'asile, qu'il s'agisse de soignants, d'intervenants sociaux, de juristes, d'interprètes, d'enseignants, etc. Le but du réseau est multiple : faciliter l'accès aux soins ; promouvoir les pratiques sociales de soutien à la santé mentale pour réduire les risques ; faciliter la construction d'une réponse coordonnée entre les professionnels des différents secteurs d'intervention dans le domaine de la santé mentale et offrir aux professionnels un

---

<sup>1</sup> Freud, S., « Malaise dans la civilisation », version électronique, « Les classiques des sciences sociales », 10 juillet 2002, p. 20

espace d'échanges.

### **Mission de l'Orspere-Samdarra**

La fusion de l'Orspere-Samdarra vise un changement du positionnement stratégique où la distinction ne porte plus sur le public (population précaire pour ORSPERE et demandeurs d'asile pour SAMDARRA) mais sur les objectifs du savoir : activités de recherche d'une part et centre de ressources d'autre part. Il a par la suite pour vocation de produire des connaissances mais aussi des outils, des ressources (séminaires cliniques, formations, dispositifs innovants) permettant la diffusion des savoirs et le soutien à la pratique en santé mentale et dans le domaine social. De ce fait, il s'inscrit pleinement dans les missions de la psychiatrie publique : faciliter l'accès aux soins pour tous les publics, qu'ils soient français ou étrangers, comprendre les problématiques actuelles de la santé mentale et du social et proposer des réponses adaptées.

Dans ce but, Orspere-Samdarra s'organise en deux pôles d'activité, celui de la recherche et celui des ressources. Le pôle recherche se structure autour de 3 thématiques dans une démarche pluridisciplinaire de sciences humaines (sociologie, anthropologie, psychologie) et de disciplines médicales (épidémiologie, psychiatrie) :

- Habitat et santé mentale
- Vulnérabilités et migrations
- Souffrance des professionnels

Ce pôle s'articule actuellement en 5 projets de recherche. Le stage s'inscrit dans celui de la professionnalité à l'épreuve des adolescents difficiles :

- Recherche sur l'entretien clinique en présence d'un interprète
- **Recherche sur la professionnalité à l'épreuve des adolescents difficiles**
- Recherche sur le parcours de soin du public des Pass
- Recherche épidémiologique sur le public des Pass
- Recherche sur l'incurie dans l'habitat

Le pôle de ressource est axé sur trois activités :

- une formation (Diplôme Inter Universitaire) sur la thématique « Santé, Société et Migrations ».
- l'animation d'un réseau de soutien aux professionnels qui contient l'analyse de la pratique, des séminaires cliniques et une permanence téléphonique soutenant la santé mentale des migrants.
- la diffusion des connaissances par la revue Rhizome, des outils pédagogiques, un site internet, et des publications dans des revues professionnelles et scientifiques.

## *Contexte juridique et administratif*

Le stage se déroule au sein de l'Orspere-Samdarra, une unité fonctionnelle du Centre Hospitalier Le Vinatier. Le Vinatier est un établissement public de santé mentale. La mission générale des établissements hospitaliers est définie par l'article L6111-1 du code de la santé publique qui stipule que de tels établissements assurent « le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes ».

Les établissements publics de santé se structurent en pôles d'activité, qui « peuvent comporter des structures internes de prise en charge du malade par les équipes médicales, soignantes ou médico-techniques ainsi que les structures médico-techniques qui leur sont associées. »<sup>2</sup> Les pôles d'activités cliniques ou médico-techniques sont sous la responsabilité d'un praticien titulaire, qui dispose d'une autorité sur l'ensemble des équipes médicales, soignantes et d'encadrement mais aussi d'une délégation de gestion du directeur<sup>3</sup>. Le Centre Hospitalier Le Vinatier se structure autour de neuf pôles d'activité clinique et d'un pôle de direction. Un pôle d'activité est constitué d'un ensemble d'unités fonctionnelles, parmi lesquelles l'Orspere-Samdarra. Les unités fonctionnelles, les plus petites entités de l'hôpital, « sont les structures élémentaires de prise en charge des malades par une équipe soignante ou médico-technique, identifiées par leurs fonctions et leur organisation ainsi que les structures médicotechniques qui leur sont associées »<sup>4</sup>.

La mission de l'Orspere-Samdarra s'inscrit dans les missions générales confiées à tous les établissements de santé, auxquelles s'ajoutent celles du service public, définies par l'article L6112-1 du code de la santé publique. L'accent est mis sur :

4° La recherche ;

5° Le développement professionnel continu des praticiens hospitaliers et non hospitaliers ;

9° La lutte contre l'exclusion sociale, en relation avec les autres professions et institutions compétentes en ce domaine, ainsi que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la discrimination ;

13° Les soins dispensés aux personnes retenues en application de l'article L. 551-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

---

<sup>2</sup> Article L6146-1 du code de la santé publique

<sup>3</sup> <http://www.hopital.fr/Nos-missions/Le-fonctionnement-de-l-hopital/L-organisation-interne-de-l-hopital>

<sup>4</sup> Article L. 714-20 du Code de la santé publique

## L'offre initial du stage sur la professionnalité dans la prise en charge des MIE

La prise en charge des mineurs isolés étrangers est la thématique principale de mon stage à l'Orspere-Samdarra. L'offre initiale de stage identifiait trois objectifs :

- Participer à l'organisation du séminaire de groupe de travail des professionnels de la prise en charge des MIE, en collaboration avec l'équipe.
- Participer à la problématisation, et l'organisation de la restitution de ce groupe de travail.
- Participer à l'élaboration du programme de la journée d'étude sur la prise en charge des MIE

Le séminaire réunit différents professionnels qui travaillent auprès des MIE dans la région Rhône-Alpes. L'objectif est de soutenir les professionnels et des bénévoles dans l'exercice de leurs missions auprès du public de mineurs isolés étrangers. Il a pour but de mettre en perspective la question de la santé mentale avec les aspects juridiques, éducatifs et scolaires qui structurent l'accueil et la prise en charge des MIE. Il s'agit aussi de créer un réseau de professionnels qui travaillent sur la question des mineurs isolés étrangers dans la région Rhône-Alpes ce qui fonctionne comme dispositif de soutien des professionnels. Le séminaire se clôturera par une journée d'étude ouverte au public au mois de juin 2015.

Ce stage est aussi une enquête sociologique sur ces professionnels, ce qui en lien avec le projet de recherche « La professionnalité à l'épreuve des adolescents difficiles ». Ce projet fait partie d'une collaboration entre Lyon 2 et l'Orspere-Samdarra. Il entend renouveler la question théorique et pratique des dispositifs de soutien à la professionnalité en proposant une étude sur des tensions qui traversent différents métiers de la santé mentale et du travail social qui s'occupe de la prise en charge des « adolescents difficiles ». Une partie exploratoire et une partie expérimentale sont proposées pour cette étude, déclinée sur quatre « sites de problématisation » dont un est la prise en charge des MIE. Le séminaire a été monté en début 2014 comme dispositif expérimental.

Dans la commande initiale, le stagiaire avait pour mission de contribuer à l'organisation et la restitution du séminaire. Toutefois, ce stage a commencé vers la fin de la durée du séminaire, donc je n'ai pas pu participer pleinement à son organisation. Cependant, dans le cadre de l'enquête des entretiens avec des intervenants du séminaire ont été réalisés. Cette démarche m'a permis de contribuer à la restitution en réalisant un retour par des membres du groupe de travail<sup>5</sup>. Egalement, je me demande comment l'Orspere-Samdarra peut continuer de servir de ressource pour ces professionnels, ce qui constitue la dernière partie de ce mémoire.

---

<sup>5</sup> En outre, l'équipe de l'Orspere-Samdarra rédige les actes des séances qui constituent une source de connaissance importante des pratiques des professionnels de la prise en charge des MIE.



## Le MIE et sa prise en charge

Un premier travail porte sur les MIE, je m'intéresse ainsi à la pluralité de la figure du MIE et fais un état des lieux de sa prise en charge en Rhône-Alpes. Ce dernier fait apparaître des difficultés que rencontrent des professionnels qui travaillent auprès des MIE.

### MIE : figure sociale, politique et juridique

#### *Un concept en 3 parties M, I, E*

La dénomination « mineur isolé étranger » fait débat. De fait, elle ne connaît pas de définition explicite en droit français. Nous pouvons la penser comme une expression Komposita<sup>6</sup>, c'est -à-dire comme une seule notion bricolée à partir de plusieurs sources juridiques, et situations sociales et politiques.

Le terme « mineur » renvoie à un état de fait et à un statut. Un mineur est une personne âgée de moins de 18 ans ce qui veut dire qu'elle est encore dans l'enfance et relève d'une juridiction précise et définie par les termes de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), signée par la France.

Le terme « isolé » signifie que la personne est séparée de sa famille, de son pays, et au moins en partie de sa culture. Par conséquent, elle est en situation de vulnérabilité, voire en danger, et l'État lui doit protection. Ce terme correspond aussi pour la personne à une « incapacité juridique qui la caractérise puisqu'elle n'a plus de tuteur légal qui la représente. Elle est donc démunie face à la législation française et a besoin d'un référent tuteur adulte »<sup>7</sup>.

Le terme « étranger » renvoie à une extraterritorialité, à une appartenance à un autre pays, parfois à une entrée illégale sur le territoire, et de fait, aux droits des étrangers et à une politique d'immigration limitative.

Chacun de ces trois termes renvoie à des questionnements et le croisement d'eux dans la prise en charge des MIE fait surgir des tensions et des conflits, des stratégies d'action opposées en fonction des institutions, des acteurs et des professionnels impliqués.

---

<sup>6</sup> « Komposita » est le mot allemand pour « nom composé », ce qui renvoie l'image d'un terme singulier issu d'une complexité ; une notion composée de plusieurs sources pris dans un simple ensemble.

<sup>7</sup> Pétrouchine R. et. al. « Les mineurs isolés étrangers. De l'assignation paradoxale comme épreuve de professionnalité » (à paraître)

## Définitions politiques

Avant de s'intéresser aux multiples contextes juridiques qui encadrent le MIE sur le territoire français, il est important de présenter des définitions politiques européennes et internationales de cette figure.

Le Conseil de l'Europe, dans l'article 1 de la Résolution du 26 juin 1997 concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers, définit « Mineurs Étrangers Non Accompagnés » comme « tous les nationaux de pays tiers de moins de 18 ans qui entrent dans le territoire des Etats membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux par effet de la loi ou de fait, et tant qu'ils ne soient pas effectivement à charge d'une telle personne (...) (tout comme) les mineurs nationaux de pays tiers qui furent laissés seuls après être entrés dans le territoire de l'Etat membre »

Le Conseil de l'Europe définit les mineurs migrants non accompagnés<sup>8</sup> de la façon suivante :

- La présente recommandation vise les mineurs migrants non accompagnés qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine, quel que soit leur statut, indépendamment de la cause de leur migration, qu'ils soient demandeurs d'asile ou non. L'expression « mineurs migrants non accompagnés » inclut les enfants séparés. Elle inclut également les mineurs qui ont été laissés seuls après être entrés sur le territoire de l'Etat membre.
- Les mineurs non accompagnés sont des enfants âgés de moins de 18 ans, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres proches de leur famille, et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.
- Les enfants séparés sont des enfants âgés de moins de 18 ans, qui ont été séparés de leurs deux parents ou des personnes qui en avaient la charge à titre principal auparavant en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de leur famille. Les enfants séparés peuvent donc être accompagnés par un autre membre adulte de leur famille.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) décrit un enfant non accompagné en tant qu' « une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparée de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire. »<sup>9</sup> Ce

---

<sup>8</sup> Cette définition est issue de partie 1 Concepts/Mineurs migrants non accompagnés, numéros 4,5 et 6 de « la Recommandation CM/Rec(2007)9 du Comité des Ministres aux États membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés en date du 12 juillet 2007 » du Conseil de l'Europe.

<sup>9</sup> Cette définition est issue de la « Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile » de février 1997. Consulter le document ci-dessous (en particulier la p3) :

dernier ne prend pas en compte le côté « étranger » dans sa définition. Pourtant, en tant qu'organisation engagées auprès des réfugiés, cette figure d'enfant non accompagné est vraisemblablement aussi figure de réfugié, qui est défini en partie comme un individu qui « se trouve hors du pays dont elle a la nationalité »<sup>10</sup>, donc, un « étranger ».

### **Contexte juridique**

Toutes ces définitions, faites par des structures politiques, présentent une figure emblématique du MIE ; une figure simplifiée par rapport au contexte juridique qui l'encadre dans sa prise en charge sur le territoire français. Comme mentionné ci-dessus les « mineurs isolés étrangers » ne connaissent pas de définition explicite en droit français. Les MIE sont pris en charge selon les exigences d'un ensemble de champs juridiques et de lois explicites. Une configuration juridique complexe doit être traitée par les multiples professionnels de métiers différents qui les prennent en charge.

Pour être pris en charge en tant que MIE en France, l'individu doit prouver son statut comme tel.

L'article 1er de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, tout comme le code civil français, prévoit qu'« un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ». Ainsi, pour prétendre à une prise en charge en France, au titre de la protection de l'enfance, un sujet doit être au moins âgé de dix-huit ans. Or, un des problèmes pratiques consiste justement à prouver cet état de minorité qui leur garantit assistance et prise en charge complète.

Il doit également être isolé sur le territoire français, ce qui veut dire qu'il doit être non seulement dépourvu de représentant légal, mais également de « la protection de sa famille »<sup>11</sup>. Mais la notion juridique de l'isolement ne correspond pas toujours à la réalité. Certains jeunes, dès leur arrivée, sont bien insérés dans leur communauté culturelle ou religieuse d'appartenance, ou gardent un contact dit « clandestin » avec leur pays d'origine, ce qui peut susciter des problèmes vis-à-vis l'obtention du statut juridique<sup>12</sup>.

La personne doit aussi être « étrangère », soit d'une nationalité autre que française, soit dépourvue de nationalité. Alors que sa nationalité d'origine ne devrait pas interférer dans sa prise en charge initiale, elle peut cependant avoir une influence sur son droit au séjour au moment de sa majorité<sup>13</sup>. On voit ici brièvement le statut complexe, précaire et entrecroisé qu'est le MIE.

---

<sup>10</sup> « La convention et protocole relatifs au statut des réfugiés », Article 1, paragraphe 2, UNHRC

<sup>11</sup> Article L 112-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

<sup>12</sup> Pétrouchine et. al. « Les mineurs isolés étrangers. De l'assignation paradoxale comme épreuve de professionnalité », pas encore publié

<sup>13</sup> Un mineur ne peut être considéré, au regard du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile, comme étant en situation irrégulière sur le territoire français, seuls les adultes étant soumis à l'obligation de solliciter un droit au séjour.

La prise en charge des MIE se fonde donc sur deux législations : celle de l'enfance en danger, du dispositif juridique français de protection de l'enfance et de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant qui enjoignent l'État à protéger les non majeurs (législation qui est applicable sans condition de nationalité) ; et celle du droit des étrangers, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile qui s'applique à tous les étrangers quel que soit leur âge.

En matière de protection de l'enfance, la notion de danger est définie aux articles 375 du Code Civil et L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoient que des mesures de protection doivent être prises dès lors que *« la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises »*.

En outre, les notions de danger et protection sont également prises en compte comme conséquence de l'isolement. La réponse de la part des juridictions a été apportée par la Cour d'appel de Poitiers, Chambre Spéciale des mineurs en 2002<sup>14</sup> :

*« Attendu que le mineur étranger en cause est à raison de la défaillance supposée de l'autorité parentale et en toute hypothèse de son isolement la proie potentielle de réseaux divers, de sorte qu'il convient de le protéger, de le mettre à l'abri, dès lors qu'il est certain comme l'atteste au surplus le détail du rapport établi le 14 août 2002 par J (qui relate les différentes agressions dont il a été victime dans le courant de l'été 2002) qu'il est en réel danger, que sa sécurité comme sa moralité sont du fait même de son absence de famille ou de représentant légal gravement compromises »*

La réponse législative à cette question est quant à elle intervenue en 2007 (loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance) par la création de l'article L112-3 du CASF :

*« La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. »*

---

<sup>14</sup> Cour d'appel de Poitiers Chambre Spéciale des mineurs 02/00797, 7 novembre 2002, n°02/184

Cette exploration juridique de la prise en charge des MIE sert comme contextualisation de la partie suivante, un état des lieux de la prise en charge des MIE dans le Rhône-Alpes. Il est issu des séminaires sur les MIE organisés par l'Orspere-Samdarra.

## **État des lieux de la prise en charge des MIE en Rhône-Alpes**

La prise en charge des MIE et la démarche de demande de régularisation et d'insertion dans la société française font se mêler des tensions, des logiques d'action et des enjeux multiples.

En France, la question de la régularité ou de l'irrégularité du jeune mineur ne fait pas partie des conditions à remplir pour assurer une prise en charge puisque le statut de mineur accorde de fait le droit d'être sur le territoire français. Toutefois, en atteignant leur majorité, les jeunes doivent justifier leur présence sur le territoire pour pouvoir y rester durablement en obtenant un droit de séjour. Le droit au séjour dépend de nombreux critères, notamment de l'âge qu'ils ont lors de leur prise en charge, des raisons qui les ont incités à venir en France, de leur projet futur et de leur lien avec leur famille restée au pays.

Le système français confère au département la compétence de la prise en charge de l'enfance en danger, notamment les « jeunes privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille »<sup>15</sup>, alors que la détermination du statut juridique d'un étranger relève quant à elle d'une compétence étatique, assurée par la Préfecture.

### ***Les conditions d'accueil***

Les prises en charge sont multiples et entrent parfois en contradiction les unes avec les autres. Chaque institution a ses propres logiques de fonctionnement et se représente à sa manière ce qui correspond le mieux au "bien supérieur de l'enfant". On se retrouve parfois face à des tensions entre des institutions, à l'origine de situations menant à des impasses.

La question des zones d'attente situées dans les aéroports est problématique. Les MIE sont repérés aux descentes d'avions et n'ont pas le droit d'entrer sur le territoire. Tout étranger sans papier ni statut légal est placé en zone d'attente. Le temps d'attente est normalement de trois jours mais peut aller au-delà.

De plus, les administrateurs ad hoc, les personnes désignées comme représentant légal du MIE, ne sont présents qu'à l'intérieur de la zone d'attente. Ils n'interviennent pas immédiatement à l'arrivée du jeune. De surcroît, tous les MIE n'en sont pas bénéficiaires. Leur fonction est mal définie. La sortie de la zone d'attente des MIE implique à nouveau une rupture, vécue comme un abandon puisque la personne va devoir être confiée à un autre référent. Il est nécessaire de mieux définir les

---

<sup>15</sup> Article L 112-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

missions des accompagnateurs ad hoc, de mieux les former (ce sont souvent des bénévoles), d'élargir leurs compétences, de prolonger leurs rôles pour faire le lien avec le nouveau référent, et de revoir leur rémunération.

Se pose la question de la formation des administrateurs ad hoc, qui n'ont pas forcément les savoirs initiaux au niveau juridique, médical et psychologique permettant d'assurer un suivi et un accompagnement de qualité. Leur rémunération est médiocre et leur mission floue.

Pour les MIE, le premier problème administratif rencontré est l'absence de documents officiels prouvant leur identité. Néanmoins un passeport doit être obligatoirement établi pour pouvoir demander un titre de séjour à la Préfecture.

Dans le cadre de leur premier accueil<sup>16</sup>, une évaluation de la situation du jeune est effectuée. Cette évaluation tend à vérifier que le jeune est bien « mineur », « isolé » et « étranger ». L'évaluation *stricto sensu* au sein de l'ADATE consiste à demander au jeune son nom ainsi que sa date de naissance, ses documents d'identité, estimer son niveau de compréhension de la langue française, sa scolarité et son état de santé, ainsi que ses projets futurs. Ce processus est réalisé par des salariés pluridisciplinaires de l'ADATE : juristes, assistantes sociales, responsables de services et interprètes. Toutefois, aucun psychologue n'est membre de l'équipe.

### **L'accès au séjour**

La condition *sine qua non* à l'accès au séjour est l'obtention simultanée des statuts de « mineur » d'une part, et d'« isolé » d'autre part. Le jeune est ensuite orienté vers un département par le parquet ou le juge pour enfants. Ce déplacement marque une nouvelle rupture relationnelle pour le jeune, qui doit rencontrer de nouveaux interlocuteurs et faire confiance à une autre structure.

L'Aide Sociale à l'Enfance, un service du département, doit accompagner le MIE afin qu'il réponde aux critères d'intégration sociale, éducative, professionnelle, linguistique, et ainsi démontrer son intégration par la « réussite » de son parcours et par une motivation personnelle forte. Après six mois sur le territoire, on demande aux jeunes un projet de vie en France, alors que celui-ci est aux prises avec ses souffrances, ses incertitudes, et parfois ses pathologies. Le rôle des travailleurs sociaux et des éducateurs, notamment des éducateurs référents, est essentiel pour le jeune qui traverse un véritable parcours du combattant.

En ce qui concerne les jeunes qui arrivent sur le territoire entre 16 et 18 ans, et qui sont majoritaires, la demande d'asile est envisageable si leur récit fait preuve d'une certaine cohérence. Ils ne comprennent pas forcément les déterminants politiques ou religieux des persécutions dont ils ont été

---

<sup>16</sup> Issu de l'acte 2 des séminaires des MIE organisé par Ospère-Samdarra, Bintilly Konaré, juriste de l'ADATE (L'Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Etrangers)

victimes, ce qui enlève de la cohérence à leur récit d'asile. De plus, il leur est difficile de justifier leur appartenance politique ou celle de leur parent. Par ailleurs, reprendre son récit migratoire peut être, en soi, comme pour les adultes, source de traumatismes. La construction du récit, est un exercice difficile commun à l'ensemble des demandeurs d'asile, qui consiste à relater des persécutions vécues par le passé en étant suffisamment convaincant dans ses propos pour prouver la véracité de ce qui a été raconté.

### ***Parcours d'épreuves***

Cette sous-partie comprend un recensement succinct des difficultés que les professionnels peuvent rencontrer lors de leur pratique auprès des MIE. C'est à partir de ces situations que se construit l'objet de cette étude.

Les MIE font face à l'adversité et aux doutes qu'ils traversent : doutes sur leur parole, leur récit, leur état, leur statut de mineurs ou de majeurs. Ils sont confrontés à l'isolement et à la rupture avec leur environnement familial et culturel. Cependant, chaque histoire leur est propre et les jeunes vivent ces ruptures différemment. Toutefois, la rupture avec leur environnement culturel est totale. De plus, on leur demande d'accomplir des prouesses en un an de résidence sur le territoire français : apprendre la langue, faire l'expérience de la scolarisation, comprendre les législations françaises qui ont tendance à s'entrecroiser et se contredire. Ainsi, ces jeunes migrants brouillent nombre de frontières : frontières des pays qu'ils quittent, des pays qu'ils traversent, qu'ils rejoignent, frontières aussi de nos législations et de nos conventions. Ce sont des parcours jonchés d'épreuves.

Face à l'adversité et aux doutes, à l'isolement et aux ruptures multiples, les MIE partagent majoritairement une même aspiration : celle de réussir. Ils arrivent en général avec une très grande motivation pour s'intégrer.

On note chez les mineurs isolés étrangers un fort imaginaire migratoire, qui les soutient et les porte, non seulement à titre individuel mais également au niveau collectif sur les plans culturel et familial. Cet imaginaire migratoire est déjà présent dans leur pays d'origine, au sein de la famille comme de la société, il sous-tend des dynamiques fortes mises en place par les familles pour organiser le départ des adolescents, voire des enfants. C'est grâce à cet imaginaire qu'ils pourront faire face au passé et aux pertes qu'ils auront à vivre à travers leur parcours. Parallèlement, cela leur permet d'affronter les accablements et les affronts qu'ils vivent en arrivant sur le territoire français. Sans cesse bousculés entre passé et présent, ces jeunes sont pris dans leurs incertitudes et leurs angoisses face au futur. C'est en cela qu'il est indispensable de se référer à l'ensemble des coordonnées de leur parcours d'exil afin de co-construire avec eux un sens pour leur vie. Ils ne peuvent être pensés dans le seul temps présent. Il faut considérer le jeune dans son parcours pré et post migratoire.

La dialectique du soupçon soulève donc un problème important autour des MIE. Comment est-ce que l'on s'approprie leur récit ? Quelle est la fiabilité des histoires qu'ils racontent sur leur vie et les violences qu'ils ont vécues ? Comment les éducateurs, travailleurs sociaux, thérapeutes, vont traiter de la question de la vérité de ces récits ? Et comment le professionnel peut-il travailler la question de la vérité dans la formulation du dossier de demande de statut ? L'enfant peut être vu comme une victime, et donc être protégé, encouragé et assuré d'une formation et d'un accompagnement parfois même après ses 18 ans. Mais il peut aussi basculer du côté du coupable, du condamnable et devient donc éjectable.

Comment se construit un récit de vie ? Quels sont les éléments (son vécu au passé, dans son pays d'origine, pendant son trajet jusqu'à la France ainsi que les éléments dans le présent comme les attentes et pressions des différentes structures administratives ou les relations personnelles) qui font partie de cette construction ? Quelle est la place de l'imaginaire migratoire dans le récit de vie ? Y-a-t-il une confrontation entre l'imaginaire migratoire construit en amont et la « réalité » administrative du présent ?

L'évolution de la situation des MIE est le fruit de la complexité d'un système de prise en charge changeant et instable. D'un point de vue relationnel, les conséquences sont importantes puisque le sentiment de confiance qui s'est établi entre le jeune et les adultes qui l'accompagnent est mis en péril. La question de la culpabilité du jeune est aussi un élément destructeur puisque certains jeunes réalisent un parcours migratoire périlleux, parfois afin d'assurer le futur de leur famille restée au pays. Ainsi, lorsqu'ils rencontrent un échec dans leur intégration la culpabilité est terrible.

La dimension administrative qui entoure la prise en charge du MIE est si présente et importante qu'elle a comme conséquence la disparition du jeune en tant qu'individu. Les MIE finissent par apparaître uniquement à travers les procédures administratives dans lesquelles leur statut les projette. D'un point de vue politique, les MIE n'existent pas en tant que sujets, ou individus, mais en tant que masse. Les politiques publiques s'imaginent un « MIE-type » fantasmatique, très éloigné de la réalité et de la complexité des individus et des situations.

Il existe alors une tension entre la masse et l'individu ; entre la nécessité de traiter toute personne en tant qu'individu (ce qui nécessite de répondre aux spécificités de chacun) et l'obligation d'une prise en compte systématique qui nie les individualités. Les jeunes accueillis sont avant tout des sujets. Ils ont des problématiques communes mais il faut individualiser leur accompagnement. Chaque histoire est singulière.

Chacun a ses fragilités psychiques qui demandent des prises en charge spécifiques. Il faut mettre en exergue la question de la santé mentale avec l'accompagnement administratif, juridique et



professionnel. La question de la santé mentale ne concerne pas que les MIE, mais aussi les professionnels qui sont souvent dans le désarroi. De nombreux travailleurs sociaux et éducateurs sont déstabilisés sur le plan de leurs valeurs, compétences et missions en travaillant avec des MIE. Ils ressentent l'investissement mis dans leur travail auprès de ces jeunes comme une mission perdue d'avance au vu du nombre d'échecs d'intégration de ces jeunes sur le sol français à leur majorité. Leurs disparitions posent de nombreuses questions à l'équipe d'encadrement.

Au-delà des difficultés administratives qu'ils endurent, les MIE sont victimes d'une grande précarité socio-économique et psychique. Dans la pratique, les travailleurs sociaux ont plus de mal à trouver une juste distance face à l'empathie engendrée par le jeune. Par conséquent, le travailleur social se retrouve à toutes les places. Lorsque le jeune vit un échec, celui-ci a un impact contre-transférentiel sur son accompagnateur, intermédiaire privilégié entre le jeune, l'administration, l'école et le soin. Le risque est l'envahissement affectif chez le professionnel par les difficultés multiples du jeune.

Comment ces difficultés affectives sont-elles gérées par les accompagnants ? Quelle est la relation entre la dimension administrative et la souffrance de ces professionnels ?

Les accompagnateurs des MIE sont aussi véritablement submergés par les procédures administratives, déjà complexes et, de plus, limitées dans le temps. Ils travaillent dans un contexte d'urgence perpétuelle. Les MIE n'ont tendance à n'exister qu'à travers le prisme de leur trajectoire administrative pour les travailleurs sociaux, qui sont de plus submergés par l'obligation qu'ils ont de les faire « rentrer dans les cases » afin de leur assurer une bonne prise en charge. Les MIE deviennent des charges administratives pour les professionnels. Leur rôle d'accompagnateur est de décharger les jeunes de ce poids, de les sécuriser et de les faire rentrer dans des dispositifs d'intégration. De plus, la complexité actuelle des procédures administratives qui englobent les MIE rajoute des difficultés de communication entre les professionnels et ces jeunes. En effet, la mouvance du système est difficile à expliquer à ces personnes qui sont déjà dans une grande inquiétude administrative. La préoccupation administrative du travailleur social a tendance à déborder sur le jeune.

Les procédures imposent un frein dans la construction des projets futurs du jeune. L'efficacité dans la réussite de l'intégration devient un objectif automatique à atteindre pour les professionnels qui se retrouvent pris dans des impératifs et dans une injonction d'efficacité qui n'est pas la leur. Le MIE, rendu objet, devient un miroir du paradigme administratif et gestionnaire. Par conséquent, la crédibilité du travail social est remise en cause.

Les professionnels vivent leur professionnalité dans des contradictions extraordinaires. Les MIE ne

perçoivent pas forcément celles-ci puisqu'ils s'enferment dans un fort sentiment de méfiance. Ce n'est que progressivement qu'ils arrivent à donner leur confiance à leurs accompagnateurs, qui ne sont dès lors plus considérés comme des représentants du pouvoir officiel. Ils prennent acte du fait que les travailleurs sociaux ont su être présents dans des moments critiques et qu'ils leur ont apporté leur soutien. Toutefois, ils ne parviennent pas à intégrer complètement cette idée et oscillent constamment entre confiance et méfiance.

Ainsi un questionnement doit être mis en exergue: existe-t-il une volonté d'éloigner les travailleurs sociaux de leur fonction de représentants de la protection de l'enfance, pour ainsi les intégrer dans un processus de suspicion perpétuelle d'un étranger qui pourrait potentiellement profiter du système français ?

Les équipes d'accompagnement doivent aussi avoir en tête que l'obtention des papiers n'est pas une garantie du bien être des MIE. L'épanouissement du jeune ne vient pas uniquement de l'attribution d'une carte de séjour.

Certains travailleurs sociaux considèrent qu'un décalage persiste dans l'accueil de ces jeunes entre ce qu'on leur demande et ce qui leur est offert. En effet, quand ils sont accueillis, on leur propose une existence fondée sur trois axes: administratif, sanitaire et scolaire. Ils sont contraints de construire une forme d'existence et de trouver un sens à leur vie à travers ces axes, même si la complexité de leur être s'y trouve parfois niée.

\*

Toutes les difficultés dans la prise en charge rencontrées par des professionnels sont susceptibles d'entraîner une détérioration chez ces professionnels « *allant du sentiment d'injustice ou d'exaspération jusqu'à celui d'impuissance ou d'incompétence, sentiments pouvant entraîner la fatigue et le stress, voire la souffrance et l'épuisement* »<sup>17</sup>.

Lichtenberger a défini le professionnel comme « *celui qui au travers de son savoir et de son expérience accumulée possède un large répertoire de situations et de solutions* »<sup>18</sup>, alors le soutien des professionnels auprès des MIE doit prendre en compte l'usure des compétences qui érodent la capacité des professionnels à construire et à faire valoir la compétence dans la pratique de leur métier.<sup>19</sup> Comment un professionnel peut-il continuer à exercer son métier, à s'appuyer sur

---

<sup>17</sup> Ravon, B., « L'extension de l'analyse de la pratique au risque de la professionnalité », *Empan* 3/2009 (n° 75) p. 116-121

<sup>18</sup> Lichtenberger Y., 2003, « Compétence, compétences », *Encyclopédie des ressources humaines*, Paris, Vuibert. Cité de : Ravon B., « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales* 2/2009 (n° 152), p. 60-68

<sup>19</sup> Ravon B., « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales* 2/2009 (n°

l'expérience professionnelle quand son répertoire de situations et solutions est érodé par l'enchaînement incessant d'épreuves ?

### *Engagement militant*

Dans l'étude des mobilisations politiques, les sciences sociales se sont intéressées aux mouvements sociaux de « sans-papiers », l'accent étant mis sur la relation entre les militants et les sans-papiers dans une action collective. McCarthy et Zald, dans « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », propose une théorie de la mobilisation des ressources qui « met l'accent sur l'importance des facteurs organisationnels et stratégiques de la mobilisation »<sup>20</sup>, ce qui permet de comprendre la tension qui existe d'une part entre les militants eux-mêmes et d'autre part entre les militants et les « sans-papiers » dans les mobilisations collectives.

Ces tensions portent à la fois sur la finalité politique et sur les moyens de la démarche de régularisation des sans-papier. Faut-il obtenir la régularisation pour le plus grand nombre d'individu, au cas par cas, ou demander une régularisation pour tous les sans-papier ? Cela représente deux dynamiques contradictoires où l'autonomie des sans-papiers n'est pas forcément la même. C'est la différence entre deux modalités d'engagement : « avec » les sans-papiers ou « pour » les sans-papiers.

La lutte « avec » s'inscrit dans une logique d'individu où le sans-papier vise simplement l'obtention d'une carte de séjour. Cet engagement risque de trop individualiser la démarche et par conséquent de désolidariser le collectif. Mais la lutte « pour » tous les sans-papier risque l'absence de résultats concrets et ainsi de compromettre la participation des « sans-papiers » à une mobilisation.

Sur la scène du soutien des MIE, il y a des militants qui s'engagent auprès d'eux, soit « pour », soit « avec ». Pour comprendre la perspective politique de leur travail et de leur manière d'être avec les MIE, on peut se demander en quoi les professionnels sont des militants. Est-ce que la problématique militante se retrouve aussi chez les professionnels ? Est-ce que des actions dites militants chez les professionnels d'après une logique politique généralisée, ou suivant une logique plus individualisée ?

---

152) , p. 60-68

<sup>20</sup> McCarthy, J.D. et Zald M.N., « Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », in, Zald et McCarthy, dir. Social movements in an Organizational Society. Collected Essays. New Brunswick, Transaction Books, 1987, p. 15-42..

## Construction de l'objet d'étude

### Dispositif

« Dispositif » est un terme omniprésent dans le travail social. Il est évoqué dans cette enquête pour désigner les structures dans lesquelles les professionnels de la prise en charge des MIE travaillent. On dit souvent que les professionnels « portent » un dispositif lors de leur pratique professionnelle qui décrit l'image d'un travailleur social comme un intermédiaire entre l'institution et un public donné.

Je propose donc une analyse de la notion de dispositif pour mieux cerner un concept qui peut apparaître assez flou à première vue, dû en partie à son caractère « fourre-tout » :

*Un dispositif peut « désigner tout autant l'assemblage spécifique d'instruments techniques en vue d'un objectif commun comme dans le cas d'un dispositif de freinage par exemple, un rassemblement de méthodes techniques ou scientifiques pour produire une méthode commune, comme pour un dispositif d'observation, une configuration d'actions publiques particulières au regard d'un but, un dispositif de retour à l'emploi par exemple, un regroupement structuré de modalités de participation citoyenne, une disposition stratégique particulière comme dans la situation d'un dispositif de défense, ou bien d'autres encore »<sup>21</sup>.*

Sa diversité d'application, son caractère fourre-tout, pourrait s'expliquer par sa nature hétérogène, comme le propose Foucault, ce qui signifie qu'elle peut être évoquée dans plusieurs circonstances.

*« C'est un réseau résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques. »<sup>22</sup>*

Pour mieux cerner les dispositifs évoqués dans la prise en charge des MIE, l'analyse doit s'attarder sur le domaine de l'action publique. Lascoume et Le Galès proposent la définition suivante :

*« Un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des*

---

<sup>21</sup> Zittoun Z., « Dispositif », in Casillo I. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/dispositif>

<sup>22</sup> Foucault M. (2001), « Entretien avec Michel Foucault, Le jeu de Michel Foucault », in D. Defert, F. Ewald (dir.), Dits et écrits II – 1976-1988, Paris, Gallimard.

*significations dont il est porteur »<sup>23</sup>*

Zittoun spécifie l'usage du dispositif comme instrument de l'action publique :

*« Un ensemble d'actions publiques tournées vers un objectif commun. On trouve ainsi dans ce champs de multiples dispositifs qui viennent s'ajouter les uns aux autres : dispositifs d'insertion, d'hébergement, d'urgence, d'alerte, de sécurité, etc. »<sup>24</sup>.*

Il continue en plaçant le dispositif dans une position intermédiaire :

*« Le dispositif se situe à un niveau intermédiaire de regroupement... ni une mesure unique ni toute la politique publique... mais un ensemble limité d'action regroupées de façon circonstancielle ».*

La position intermédiaire des professionnels de la prise en charge des MIE se situe entre une fonction d'aide aux personnes dans un contexte de politiques migratoires, en constante évolution, et des lois autour de la protection de l'enfance. C'est ainsi le dispositif qui est mis en place et porté afin d'articuler les différents éléments à rassembler.

Ce positionnement intermédiaire correspond à la proposition de Ion et Ravon d'un dispositif comme *« une modalité de l'intervention politico-administrative »*. Ils parlent d'une *« souplesse institutionnelle »* où *« le dispositif implique une gestion différenciée et supposée adaptée à chaque contexte spécifique »*.<sup>25</sup> Dans la logique du travail social, *« le dispositif s'avère en fait davantage travailler à la continuelle adaptation des institutions. D'une part, les dispositifs permettent de se rapprocher du sujet de l'action dans toute sa transversalité, c'est-à-dire en tenant compte des contextes relationnels et situationnels. D'autre part, ils constituent pour les professionnels du terrain des lieux non négligeables d'expérimentation et de production de savoirs, ce qui, dans un autre langage, pourrait se nommer bricolage institutionnel. »*<sup>26</sup>

---

<sup>23</sup> Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), 2004, « Gouverner par les instruments », Paris, Presses de Science Po.

<sup>24</sup> Zittoun Z., « Dispositif », in Casillo I. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/dispositif>.

<sup>25</sup> Ion J., Bertrand R., « Institutions et dispositifs » in Ion (Jacques) (dir.), Le travail social en débats, La Découverte, 2005, p. 71-95

<sup>26</sup> *Ibidem*

## Souffrance au travail

Les dispositifs du travail social sont en réponse en partie à une société précarisée et fragilisée. Les dispositifs d'insertion, d'hébergement, d'urgence, etc. font partie d'un système d'expertise qui promeut la standardisation des pratiques professionnelles. Or les situations des personnes en souffrance demandent de plus en plus des interventions individualisées auxquelles les dispositifs actuels ne sont pas en mesure de répondre. Il existe donc une tension entre la standardisation et la singularisation, entre les exigences administratives et les besoins du public.

Plus précisément, le travailleur social est confronté en permanence à des tensions, voire contradictions, entre la commande publique, la mise en œuvre d'une éthique professionnelle et la nécessaire prise en compte de la réalité quotidienne des migrants.<sup>27</sup> De fait, « *ce n'est plus seulement la relation à l'usager qui s'avère problématique* » dans l'usure des travailleurs sociaux « *mais la définition de la place du travailleur social en personne au sein même de l'organisation qui l'emploie.* »<sup>28,29</sup>

Les dispositifs législatifs, par exemple, qui « *conditionnent l'entrée des jeunes migrants sur le territoire français entrent de plus en plus en conflit avec les missions d'accueil et de protection des travailleurs sociaux* »<sup>30</sup>. Alors que les travailleurs sociaux ont une fonction d'aide aux personnes, le contexte de la politique d'immigration est de plus en plus problématique pour eux :

*« Il accroît les tensions qui pèsent sur ces travailleurs sociaux, notamment parce qu'ils se trouvent à l'interface des missions de service public et de la réponse professionnelle personnalisée, pris en étau entre leur éthique professionnelle et l'actualité nationale et internationale de l'immigration, marqués par la mise en place d'un cadre politique et institutionnel toujours plus contraignant envers les migrants. Les finalités d'action sociale –*

---

<sup>27</sup> Bouquet, B. et Jaeger, M., « Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social », Hommes et migrations [En ligne], 1290 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 04 juin 2013. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/729>

<sup>28</sup> Ravon, B., « Le travail social à l'épreuve du management et des impératifs gestionnaires », CEFUTS – Université de Toulouse 2, 1-2-3 juillet 2009 « Débordement professionnel et déni de reconnaissance institutionnelle : atteinte à la professionnalité et réflexivité collective »

<sup>29</sup> Ravon et al. 2008 explique que face à des souffrances lors du travail social, « *des professionnels qui n'évitent pas la confrontation avec le public, mais qui s'épuisent à maintenir la possibilité même de cette confrontation. Ainsi, le problème n'est pas tant le face-à-face avec des usagers agressifs, violents, complexes ou exigeants, que la difficulté à tenir la durée nécessaire à une écoute adaptée à la personnalité de l'usager ; une durée et une qualité de la relation inconciliables avec les contraintes de temps et les standards de gestion impartis par les institutions.* »<sup>29</sup>

<sup>30</sup> Bouquet, B. et Jaeger, M., « Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social », Hommes et migrations [En ligne], 1290 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 04 juin 2013. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/729>

*notamment lien social, insertion, citoyenneté – sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre. »*<sup>31</sup>

De telles situations dans le cadre de l'exercice de la profession peuvent être source de souffrance pour les travailleurs sociaux. Selon A. Ehrenberg, « *la souffrance relève moins d'un état de fait que d'un désarroi sur les transformations de la normativité* »<sup>32</sup>. Non seulement piégés dans des situations contradictoires mais aussi face à un public vulnérable, les travailleurs sociaux peuvent subir « *une perte des repères, une déliaison du lien social, une crise du sens, une crise de l'autorité* »<sup>33</sup> ce qui peut engendrer les dépressions, les états d'épuisement psychique et physique, les anxiétés lourdes, jusqu'aux crises de panique.

La souffrance au travail relève de formes d'organisation du travail, d'un dysfonctionnement social qui structure les pratiques professionnelles. Ce n'est pas « *seulement de l'ordre d'un excès de tension ou d'une mauvaise fatigue ; c'est une série d'exigences paradoxales qui aboutissent à l'impossibilité de faire du bon travail dans un contexte d'injonction à la qualité totale jusqu'à 'rendre fous'* »<sup>34</sup>.

*« L'attestation de souffrance psychique rend compte d'une réalité qui va bien au-delà de ce qui rend le corps et l'esprit douloureux sur le poste de travail. Elle désigne toute une (dés)organisation des relations du travail et du hors-travail ainsi que des modes de valorisation sociale des différentes professions. »*<sup>35</sup>

C'est ainsi la recherche des dysfonctionnements de l'organisation du travail que nous cherchons.

---

<sup>31</sup> *Ibidem*

<sup>32</sup> Ehrenberg A., « La question mentale », La santé mentale en actes, Toulouse, ERES, «Études, recherches, actions en santé mentale en Europe», 2005, 360 pages URL : [www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-255.htm](http://www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-255.htm).

<sup>33</sup> *Ibidem*

<sup>34</sup> Laval C. et Renault E., « La santé mentale : une préoccupation partagée, des enjeux controversés », La santé mentale en actes, Toulouse, ERES, «Études, recherches, actions en santé mentale en Europe», 2005, 360 pages ; URL : [www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-317.htm](http://www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-317.htm).

<sup>35</sup> *Ibidem*

## La professionnalité à l'épreuve de l'interférence des différents logiques de pratiques professionnelles

Les actions liées aux étrangers font souvent partie du travail social. Ceci est partiellement dû au fait que s'occuper des travailleurs sociaux revient à les aider dans leur accès à l'emploi, au logement, aux soins, etc. pour les personnes dans des situations précaires. Cela s'explique aussi par le fait que le secteur social continu à être considéré comme instrument de la politique dans la lutte engagée par le gouvernement contre l'immigration illégale.<sup>36</sup> De fait, le travail social auprès des étrangers et auprès des mineurs isolés étrangers est confronté en permanence à des fortes tensions entre la mise en œuvre des politiques publiques, des injonctions juridiques vis-à-vis du droit des étrangers, la protection de l'enfance et l'éthique professionnelle. Cela est encore plus complexe lorsque ce public est en situation irrégulière.

Les professionnels sont pris entre le travail prescrit, c'est-à-dire « *ce qui est attendu du travailleur et formalisé dans des procédures, des directives, des marches à suivre, des codes, des programmes, etc.* »<sup>37</sup>, et la mise en œuvre de ces prescriptions dans des situations réelles.

Les professionnels du terrain sont de plus en plus confrontés à des situations singulières auxquelles il faut apporter des réponses propres aux individus.

*« Ils sont d'un côté face à des politiques publiques qui demandent des rationalisations du travail, il faut donc apporter des réponses standards applicables à toutes personnes. De l'autre côté, ils ont un public qui demande une aide de plus en plus personnalisée et n'arrive pas à prendre en charge sa propre trajectoire, il est démuné face à une société qui prône la compétence et la responsabilité des individus acteurs de leur vie. Il s'agit de cas singuliers qui vont à l'encontre de la politique de standardisation. Leur prise en charge suppose un cadrage administratif complexe qui suppose des politiques d'intervention complexes ».*<sup>38</sup>

Les professionnels sont confrontés à des « épreuves de professionnalité » entre les multiples prescriptions issues d'en haut et leur mise en œuvre « sur le terrain »<sup>39</sup>. B. Ravon explique que la

---

<sup>36</sup> Bouquet, B. et Jaeger, M., « Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social », Hommes et migrations [En ligne], 1290 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 04 juin 2013. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/729>

<sup>37</sup> Maulini, O., « Travail, travail prescrit, travail réel ». In FORDIF-Formation en direction d'institutions de formation, Glossaire (p. 23). 2012, Lausanne

<sup>38</sup> TOPRAK E. « Politiques de prise en charge relative aux pratiques de santé mentale et précarité, Une double épreuve 'l'évaluation' et 'l'aller vers' », Mémoire, Université Lyon 2 Faculté d'Anthropologie et de Sociologie, 2012

<sup>39</sup> « *Le professionnalisme pose la qualification (diplôme, droit d'exercice) en amont de la compétence, le savoir théorique en amont de l'expérience. A contrario, la professionnalité, entendue comme l'art d'être professionnel, interroge les ressources professionnelles et aussi l'ensemble des ressources sociales et*



notion de professionnalité se construit justement entre l'idéal de la profession et la réalité de terrain.

*« La professionnalité se définit dans une tension subtile entre les définitions hétéronomes de la profession, notamment et celles relatives aux cadres réglementaires de l'activité, et les définitions autonomes qui relèvent d'un travail réflexif conduit par les acteurs eux-mêmes, à partir de la reprise des actions qu'ils mènent sur le terrain. De ce point de vue, la professionnalité se construit dans la tension entre l'idéal de la profession et la réalité de l'exercice du métier. C'est-à-dire dans les épreuves quotidiennes où l'idéal professionnel du travailleur social est mis en pratique. »<sup>40</sup>*

Le travail « idéal » du travail social est constitutif de différentes logiques qui répondent à différents impératifs ou injonctions de l'ordre politique, administratif, éthique, juridique, etc. Ces différentes logiques peuvent entrer en contradiction lors de l'exercice du métier, créant des situations éprouvantes pour les professionnels.

Dans le travail préalable, nous avons repéré 5 logiques d'action qui semble propres à la prise en charge des MIE. Il semblerait intéressant de qualifier l'interférence de ces différentes logiques pour plusieurs professions dans ce domaine.

Pour être pris en charge dans les dispositifs destinés aux MIE, les jeunes migrants doivent être évalués en tant que « mineur » « isolé » et « étranger ». Dans ce cas, le professionnel doit juger le statut des nouveaux arrivants, voir s'ils méritent ou pas ces dispositifs spécifiques. On demande alors au professionnel la surveillance du jeune. Le professionnel peut alors se trouver dans une logique **policrière**, suspectant des individus de se faire passer pour des mineurs, suspectant des étrangers de profiter des services sociaux de la France, de profiter d'un dispositif qui n'est pas destiné à eux.

Les professionnels se voient aussi conférer une mission de protection pour protéger et aider des jeunes précaires et vulnérables. Cette logique de **protection** peut être issue d'une prescription juridique relevant de la loi de la protection de l'enfance ainsi que d'un impératif éthique ou sentimental qui impulse aux professionnels de protéger les vulnérables. On est très touchés par la capacité du MIE de faire face à tout ce qui s'est déjà passé, par la capacité d'apprendre le français

---

*personnelles mobilisées dans toutes les situations (encore) non écrites dans les livres donc théorisées. (...) En se focalisant sur le non connu, la professionnalité rend compte de la composante d'engagement des praticiens dans ce qu'ils font au-delà de ce pour quoi ils sont qualifiés. Il n'est donc pas étonnant que la texture de la professionnalité, toujours à la limite de l'outrepassement et de la transgression validée, puisse être dépeinte par des épreuves et par des engagements subjectifs forts et coûteux en plaisir et en souffrance (épanouissement de soi versus usure professionnelle). » Laval, C., « Sur quelques tensions à l'œuvre dans le champ de la santé mentale », Les Cahiers du Rhizome n° 33, décembre 2008, pp. 4-10.*

<sup>40</sup> Ravon B. « Comment traverser les épreuves du travail social » In Les Cahiers du Rhizome n° 33, décembre 2008, pp. 48-51

très rapidement, par cette figure de vulnérabilité et de courage, tout ce qui peut guider une logique de protection. Une tension peut alors se créer, par exemple, dans la situation où un jeune qui vient d'avoir 18 ans n'a plus le droit à la prise en charge dans des dispositifs pour enfants. La volonté de protéger un jeune majeur en grande précarité n'est pas en lien avec les lois qui accordent des protections pour les moins de 18 ans. Cela peut être un véritable envahissement affectif chez les professionnels.

Les dispositifs que portent les professionnels sont pleins de procédures administratives, il y a des injonctions de faire rentrer les MIE dans les cases afin de permettre une bonne prise en charge: l'éducation, la demande d'asile, l'obtention de la carte de séjour, etc. Ce registre **administratif** est « formalisé dans des procédures, des directives, des marches à suivre, des codes, des programmes, etc. »<sup>41</sup>. A ce titre, le MIE a tendance à n'exister qu'à travers leur trajectoire administrative qui peut être en contradiction avec la protection des jeunes quand cela ne correspond pas aux singularités de chaque personne.

La prise en charge des jeunes comprend aussi une dimension **éducative** qui est destinée à enseigner aux jeunes le savoir-faire nécessaire dans la vie quotidienne ainsi que l'éducation scolaire pour permettre aux jeunes, une fois majeur, de devenir autonome dans la société française. Souvent les tâches administratives se mêlent au travail des éducateurs, créant des difficultés au détriment du travail éducatif.

Les professionnels chargés de la prise en charge des MIE sont aussi confrontés à la cause des sans-papiers. L'existence d'une valeur (ou un système de valeurs) politique peut engager comme militant le professionnel (**registre militant** ou **politique**). C'est une logique de masse, où le but est de changer la situation pour tous. En même temps, ces professionnels sont impliqués dans un travail au niveau des individus où ils doivent faire le mieux pour la personne qu'ils prennent en charge et non la masse.

On retrouve des problématiques entre registre contextuel (situé dans le contexte d'individu) et registre universel ou généraliste issue d'une logique politique ou administrative. Pour le professionnel, comment protéger l'individu dans des dispositifs ou situations politiques où il y a des injonctions ou impératifs destinés à la masse.

De fait, qu'est-ce que la figure du mineur isolé étranger ? Une figure à protéger, à suspecter, à éduquer, à amener dans un chemin administratif, un symbole d'une cause à défendre ? Il y a une multiplicité d'appréhension, de subjectivation du MIE et alors une multiplicité de façon de

---

<sup>41</sup>Maulini, O., « Travail, travail prescrit, travail réel ». In FORDIF-Formation en direction d'institutions de formation, Glossaire (p. 23). 2010, Lausanne

« pratiquer » sa prise en charge, ce qui peut provoquer des situations éprouvantes pour les professionnels.

La considération de situations réelles nous permet de qualifier des situations éprouvantes pour des professionnels lors de la pratique de leurs professions. En d'autres termes, cela nous permet de décrire les interférences des différentes logiques de pratiques professionnelles.

## Notes méthodologiques

Le projet « la professionnalité à l'épreuve des adolescents difficiles » emploie une méthodologie « pragmatiste », attentive à la façon dont les acteurs eux-mêmes théorisent leurs pratiques. La question du soutien à une professionnalité en crise est explorée à partir des situations, des références, des valeurs et des idéaux professionnels auxquels les professionnels se réfèrent eux-mêmes. A ce titre, une approche qualitative de nature sociologique semble être une méthodologie de recherche adaptée puisque nous disposerons alors de descriptions riches des différentes logiques qui entraînent des situations éprouvantes pour les professionnels. J'ai donc choisi des entretiens semi-directifs individuels où des professionnels peuvent s'exprimer pour rester au plus près de leurs expériences professionnelles. En plus, j'ai utilisé les actes des interventions du séminaire sur les MIE pour ajouter des données ethnographiques sur des épreuves de professionnalité.

J'aborde cette étude de manière inductive, ce qui veut dire que je ne propose pas une hypothèse que j'essaie ensuite de prouver ou de réfuter. Au contraire, je souhaite procéder avec une toile essentiellement vierge, étant accompagné par seulement quelques suppositions : que le travail avec les MIE est truffé de difficultés ; que ces difficultés ne sont pas seulement issues du fait de devoir faire face à un public vulnérable et souvent traumatisé, mais que les conditions de travail sont telles qu'elles entraînent des difficultés chez les professionnels. C'est donc ces « conditions » que j'ai choisi d'étudier : essayer d'identifier et de qualifier les situations difficiles voir éprouvantes que les professionnels de la prise en charge des MIE doivent endurer au cours de leur travail.

Les données ethnographiques sont issues de 5 entretiens et 4 actes de séminaire :

Les entretiens :

- une éducatrice du Catalpa (d'accueil et d'orientation pour des Mineurs Isolés Étrangers) ;
- le directeur du Catalpa ;
- une psychologue de Forum Refuge (Association pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit) ;
- le chef de service du Conseil Départemental de Savoie ;

- une bénévole du Réseau Education Sans Frontière<sup>42</sup>

Les actes des séminaires:

- Intervention de Fabienne Tanon, Psychologue et enseignante-chercheuse au Centre Max Weber (Université Lyon II Lumière) et à l'ENS Lyon (Acte 1) ;
- Intervention de Pascale Patissier, Chef de service éducatif, Service accompagnement, la Majo et le Service d'accompagnement des MIE (Samie), fondation AJD (Acte 1)
- Intervention de Bintilly Konaré, juriste de L'ADATE (Acte 2) ;
- Intervention d'Alexandre BERNE, coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire au Lycée Professionnel Hélène Boucher, Vénissieux, en charge du public allophone sur le bassin Lyon Sud (Acte 3)
- Intervention du Conseil Départemental de Savoie : Catherine Andrieux, Chef de service Protection et Adoption du conseil général de Savoie, Laurence Haudiquet, Correspondante Mineurs Isolés Etrangers, Lisa Fernandez, Correspondante Mineurs Isolés Etrangers (acte 4)

---

<sup>42</sup> Un réseau composé de collectifs, de mouvements associatifs, de mouvements syndicaux, de soutiens politiques et de personnes issues de la société civile militant contre l'éloignement d'enfants étrangers scolarisés en France, causé par l'éloignement de leurs parents étrangers en situation irrégulière.

## **2<sup>ème</sup> partie : Descriptions des diverses logiques de pratiques professionnelles**

Dans cette partie, je vais décrire des situations éprouvantes pour plusieurs professionnels dans la prise en charge des MIE en qualifiant les différentes logiques d'action qui interagissent lors de diverses pratiques professionnelles.

### **La prise en charge des MIE en Isère**

Le Catalpa est un service d'accueil et d'orientation pour des Mineurs Isolés Étrangers qui est situé sur deux sites : à Voiron et à Grenoble, en Isère. Il a pour mission d'accompagner les MIE vers l'obtention d'un titre de séjour, ce qui requiert en amont des documents d'identité (comme l'acte de naissance et le passeport) ainsi que la mise en place d'un projet d'intégration pour lequel le jeune doit être financièrement autonome.

Les jeunes qui arrivent au Catalpa sont déjà dotés des statuts de « mineur », d'« isolé », et d'« étranger ». L'évaluation de ces critères est faite par l'Adate (L'Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Étrangers).

En France, la question de la régularité ou de l'irrégularité des jeunes mineurs ne s'inscrit pas dans les conditions à remplir pour assurer une prise en charge de ces derniers, puisque leur statut de mineur leur accorde de fait le droit d'être sur le territoire français. Toutefois, en atteignant leur majorité, les jeunes doivent justifier leur présence sur le territoire pour pouvoir y rester durablement en obtenant un droit au séjour. C'est ce travail de justification de présence des MIE qu'un dispositif comme le Catalpa fait. Le droit au séjour dépend d'énormément de critères, notamment de l'âge qu'ils ont lors de leur prise en charge, des raisons qui les ont incité à venir en France, de leur projet futur et de leur lien avec leur famille restée au pays. Les démarches administratives et éducatives que font le Catalpa doivent prendre en compte tous les critères complexes qu'attend la Préfecture auprès de laquelle la demande de régularisation se fait.

## L'évaluation du statut des nouveaux arrivants par l'Adate

Créée en 1974 à Grenoble, l'Adate a pour but d'intervenir dans le domaine du droit des étrangers. Depuis la fin des années 2000, l'Adate intervient sur le champ des MIE où la mission initiale était l'accompagnement juridique, destiné à un nombre très restreint de jeunes (entre six ou huit jeunes par an). Depuis, le nombre des jeunes accueillis par l'Adate a considérablement augmenté, ce qui a engendré la croissance de la structure d'accueil elle-même.

Tous les jeunes suivis par l'ASE<sup>43</sup> et pris en charge par l'Adate sont bénéficiaires d'un diagnostic juridique afin de faire un point sur la situation administrative de chacun.

Le service juridique de l'Adate, animé par une équipe de juristes spécialistes en droit des étrangers, fait l'évaluation du statut juridique des jeunes pour déterminer principalement la minorité ou non des jeunes, et par la suite si ce statut justifie la prise en charge des mineurs par des dispositifs de protection de l'enfance.

L'évaluation stricto sensu au sein de l'Adate consiste à demander au jeune son nom ainsi que sa date de naissance, ses documents d'identité, estimer son niveau de compréhension de la langue française, sa scolarité et son état de santé, ainsi que ses projets futurs. Ce processus est réalisé par des salariés pluridisciplinaires de l'Adate : juristes, assistants de service social, responsables de services et interprètes. Toutefois, aucun psychologue n'est membre de l'équipe.

Les entretiens individuels entre le juriste et les jeunes sont essentiels pour faire un point individualisé sur la situation administrative de chacun et ainsi pour préciser les démarches nécessaires. En effet, l'obtention d'un titre de séjour futur, ou au moins d'un récépissé à leur majorité, dépend très fortement des démarches qui doivent être faites en amont.

L'évaluation de la minorité s'appuie fortement sur le récit de vie et les documentations fournis par les jeunes – d'où se trouvent une grande majorité des problèmes. Les documents sont souvent non existants ou frauduleux et le récit de vie est souvent incohérent, rendant difficile pour le jeune de commencer les démarches nécessaires dans le temps alloué.

---

<sup>43</sup> L'ASE (L'aide sociale à l'enfance) est, depuis les lois de décentralisation, un dispositif placé sous l'autorité du président du Conseil Départemental dont les « missions comprennent des actions de prévention et de soutien en direction des enfants et des familles en difficultés psycho-sociales, et des actions de prise en charge d'enfants qui, pour des raisons diverses, ne peuvent demeurer dans leur famille ». <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/comment-adopter-a-l-etranger/le-glossaire-de-l-adoption/tous-les-termes-de-l-adoption/article/aide-sociale-a-l-enfance-ase>

## **Aspect juridique de l'évaluation et de la demande de titre de séjour<sup>44</sup> :**

Le parcours prévu par la circulaire du 31 mai 2013 se décline ainsi :

- Toute personne demandant une protection en tant que mineur isolé étranger doit tout d'abord voir sa situation évaluée par un service du Conseil Départemental (ou une association à qui cette mission aurait été déléguée).
- L'évaluation de la situation du jeune afin de s'assurer de sa minorité et de son isolement sur le territoire français
- Le jeune doit être mis à l'abri dès sa présentation et pendant tout le temps nécessaire pour terminer cette évaluation.
- Pendant cette période [de mise à l'abri] le Conseil Départemental évalue la situation du jeune afin de s'assurer de sa minorité et de son isolement sur le territoire français. Il fait effectuer les investigations par ses services ou par une structure du secteur associatif à laquelle cette mission est déléguée, et avec l'appui si nécessaire des services de l'État » (Protocole du 31 mai 2013)
- Minorité et isolement reconnus : OPP et saisine du Juge des Enfants dans les 8 jours : le jeune reste pris en charge et peut être potentiellement placé dans un autre département, en fonction des places disponibles, et sur avis de la cellule nationale. On passe d'une protection administrative à une protection judiciaire posée par le Procureur de la République sur le fondement de l'article 375-5 du Code Civil. Ce dernier requerra un placement pérenne devant le Juge des Enfants. C'est désormais le droit commun de la protection de l'enfance qui s'applique au mineur isolé étranger. À compter de l'OPP du Procureur, la prise en charge financière du mineur relève du conseil Départemental de son lieu de placement (art. L.228-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles)
- Les mineurs pris en charge à l'ASE avant l'âge de 15 ans peuvent demander à avoir la nationalité française à l'âge de 18 ans.
- Les mineurs pris en charge à l'ASE avant l'âge de 16 ans peuvent se voir délivrer de plein droit un titre de séjour « vie privée et familiale ». Les mineurs pris en charge à l'ASE après 16 ans et qui sont engagés depuis six mois dans une « formation destinée à leur apporter une qualification professionnelle » peuvent obtenir un titre de séjour « salarié » ou « travailleur temporaire ».

## **La prise en charge des MIE au Catalpa**

Une fois évalués comme « mineurs » et « isolés » par l'Adate, des jeunes sont envoyés au CATALPA qui prend place au sein du dispositif de protection de l'enfance de l'Isère.

La vocation du Catalpa est triple, basée sur trois tranches d'âge :

- l'orientation des MIE de moins de 16 ans vers des familles d'accueil ou des M.E.C.S.
- rendre autonomes les MIE de plus de 16 ans en vue de les orienter vers des structures proposant des hébergements de type appartements éducatifs ou des F.J.T.<sup>45</sup>
- permettre aux MIE de régulariser leur situation administrative, d'initier des études et de définir un projet professionnel en vue de faciliter leur intégration sur le territoire français.

---

<sup>44</sup> Adapté des interventions de L. Delbos et F. Delale de la journée d'étude Orspère-Samdarra, le 11 juillet, 2015.

<sup>45</sup> Foyer des Jeunes Travailleurs

- Le Catalpa accueille 35 mineurs dans un accompagnement axé sur 3 domaines : la scolarité, la santé et l'administratif. A l'arrivée des jeunes sur le centre, trois bilans sont fait autour de ces trois axes :
- Un bilan de santé (tous passent une radio pulmonaire, ainsi qu'un bilan de santé avec un médecin pour pouvoir mettre en place des soins si besoin, et un bilan psychologique)
- Un bilan scolaire pour évaluer leur niveau de scolarisation
- Des activités périscolaires sont mises en place par rapport à l'apprentissage du français
- Un bilan scolaire : lorsque cela est possible, les jeunes sont inscrits dans un cursus scolaire ou une formation adaptée (selon l'âge et le niveau de scolarisation).
- Un bilan administratif pour que les jeunes puissent s'inscrire dans les démarches administratives nécessaires pour obtenir un titre de séjour. (Pour être pris en charge au Catalpa les jeunes n'ont pas besoin de papiers. Cependant, la demande de régularisation auprès de la Préfecture exige un acte de naissance et un passeport.)

Les 35 mineurs sont répartis sur 2 services : l'internat pour les plus jeunes (-16ans) ou moins autonomes et des appartements pour les plus âgés (+16ans). L'internat, qui se trouve dans une villa à Voiron, peut accueillir 7 jeunes qui, après un passage assez bref, sont orientés soit dans des appartements, soit chez des familles d'accueil. Les jeunes dans les appartements éducatifs à Grenoble sont plus autonomes. Après, ils sont soit orientés dans des familles d'accueil soit dans des structures correspondant à leur projet d'intégration.

La prise en charge ne doit pas normalement excéder 3 mois, période durant laquelle une observation assez pointue doit permettre de proposer une orientation aux autorités compétentes.

## **Le travail quotidien de la prise en charge au Catalpa**

L'évaluation et la prise en charge énoncées ci-dessus font parti d'une démarche idéale. J'ai interviewé une éducatrice-moniteur et le Directeur du Catalpa pour comprendre comment la prise en charge se réalise sur le terrain ; pour repérer les difficultés, les moments éprouvants lors de l'interaction entre l' « usager » et le « professionnel » dans un dispositif donné.

Pour un éducateur dans le service extérieur, une journée type commence toujours une demi-heure plus tôt que prévue. *« Les jeunes savent nos horaires de travail généralement. On commence à 9h, mais à partir de 8h30 le téléphone sonne pour nous dire les problèmes qu'ils ont rencontré pendant la nuit ou autres ».*

A ce moment pendant l'entretien, comme pour prouver ce qu'elle vient de dire, la téléphone sonne. C'est un appel d'une autre éducatrice du CATALPA pour avoir des informations sur la présentation d'un jeune mineur à la préfecture pour une demande de titre de séjour. L'éducatrice dit : *« Du coup, tu fais la présentation du jeune, les raisons pour lesquelles il est venu en France sans trop rentrer dans les détails, tu insistes sur l'intégration scolaire et projet du jeune et tu dis qu'en fin d'année il*



*va être scolarisé... Lundi il part. Tu lui dis que je viendrai lui dire au revoir. A plus. »*

De ce point dans l'entretien, nous voyons déjà trois choses intéressantes : que les démarches administratives sont très toujours présentes (après seulement 10 minutes d'entretien, nous avons déjà été interrompus par deux appels, par 2 jeunes à la porte, et je suis arrivé au moment où l'éducatrice remplissait des papiers d'inscription scolaire. Elle m'a déjà parlé de certaines tâches administratives qu'il faut faire pendant la journée) ; que le travail administratif adhère à une stratégie vis-à-vis des attentes de la Préfecture : « *tu insistes sur ...* » « *... sans trop rentrer dans les détails* » ; qu'elle est proche des jeunes. Elle veut le voir pour lui dire au revoir et elle voulait que l'autre éducatrice l'en informe. On voit donc, un attachement sentimental.

Le matin de cette journée, elle a dû gérer des inscriptions scolaires pour les jeunes qui vont aller à l'école l'année prochaine, ce qui revient à récupérer des dossiers scolaires et les remplir avec les jeunes. Elle avait déjà elle a dû remplir l'inscription scolaire pour l'année prochaine avec un jeune garçon de 17 ans, ainsi que remplir un dossier AJA (accompagnement jeune adulte) avec une jeune majeure.<sup>46</sup>

Ce matin-là, elle avait également dû gérer un problème de la veille au soir dans un des appartements qui loge les seules trois filles accompagnées actuellement par le Catalpa. Elles se sont disputées pendant la nuit pour une histoire de poil dans les toilettes. La dispute est partie assez loin avec une des filles, assez autoritaire, qui n'était pas d'accord. C'est monté en pression et ça a continué jusqu'à 1h du matin.<sup>47</sup>

Dans les foyers ou les appartements d'accueil des MIE, les problèmes dits « bêtes » peuvent monter facilement quand il s'agit des adolescents. De fait, la question d'adolescence dans le travail se relève souvent. Dans l'histoire de l'appartement, il s'agissait de trois filles, venant de trois pays différents, de trois religions différentes et donc de coutumes différentes, ce qui n'est parfois pas facile à gérer sans un vrai accompagnement éducatif. Comme tel, nous voyons un des gros problèmes du travail des éducateurs : le manque de travail éducatif dû au débordement de l'administratif.

De fait, une journée type est remplie d'imprévus. Pendant notre entretien, environ 5 jeunes se sont présentés à la porte pour régler des problèmes administratifs. Souvent les jeunes viennent sans prévenir, sans rendez-vous, pour régler un de leurs nombreux problèmes, particulièrement le vendredi<sup>48</sup> car ils savent que les éducateurs ne sont pas disponibles le week-end. L'imprévisibilité

---

<sup>46</sup> L' « accompagnement jeune adulte » est une particularité du département. Les jeunes entre 17 et 25 ans ont une allocation pour qu'ils puissent partir et ne soient plus au CJM (contrat jeune majeur) ce qui veut dire qu'ils ne sont plus dépendants de l'ASE. En plus de cette allocation, une ou deux fois par semaine ils peuvent rencontrer des éducateurs qu'ils les aident pour des démarches administratives.

<sup>47</sup> A ce moment de l'entretien, un jeune toque à la porte pour voir une des éducatrices qui n'était pas là.

<sup>48</sup> Le jour de l'entretien

des rendez-vous non fixés peut être problématique car il y a un seul bureau (une petite pièce de taille environs 5\*7m) pour les trois éducatrices qui y travaillent. D'un côté, elles ne peuvent pas accueillir tout le monde en même temps, et sans rendez-vous, ça peut vite prendre beaucoup de place dans le bureau. De l'autre il peut y avoir des problèmes de confidentialité s'il y a d'autres jeunes dans la même pièce quand une éducatrice et un jeune parlent de choses privées ou sensibles. L'organisation par rendez-vous risque moins d'interruption. Organiser des rendez-vous ne diminuerait pas complètement le problème de l'imprévu et donc du débordement du bureau.

Tout ce travail imprévisible peut prendre le temps qui est destiné pour d'autres tâches y compris le travail éducatif.

*« En plus, ce matin, j'ai pas eu le temps, j'ai dû aller acheter les fournitures scolaires des jeunes pour l'année prochaine parce qu'on est multitâche, donc on fait un peu tout ça, donc on a aussi ce quotidien-là qui est assez prenant sur le service extérieur et sur l'internat, d'ailleurs. »*

Les éducateurs doivent aussi s'occuper des démarches de régularisation auprès des préfectures et des ambassades. Ils vont beaucoup sur Paris et parfois Marseille pour visiter les ambassades afin de régler des problèmes liés aux documents d'identités (passeport et acte de naissance) ainsi qu'à la préfecture de l'Isère pour la demande de titre de séjour. Cela se passe plutôt dans le service extérieur où les jeunes sont plus âgés et les demandes de titre de séjour sont plus urgentes. A l'internat, car ils viennent juste d'arriver, les éducateurs ne déclenchent pas directement les démarches administratives. Puisque la demande de titre de séjour doit se faire juste avant la majorité des jeunes, il y a souvent un enjeu d'urgence pour les plus âgés.

Le quotidien à l'internat est un peu différent puisque que les jeunes sont souvent moins âgés et moins autonomes.

*« A 7h il y a un éducateur qui arrive sur le groupe. Il fait la transmission avec le veilleur de nuit, qui explique comment la nuit s'est passée. Entre 7h et 9h il y a un self pour que les jeunes puissent déjeuner. On les oblige pas à se réveiller. Celui qui se lève va manger. à l'internat, ce qui est différent c'est que le bureau et les jeunes sont au même endroit donc le bureau est assez pris pendant toute la journée, donc les "bobologies", les "je vais pas bien", "j'ai besoin de te voir", les inquiétudes. On voit aussi ceux qui ont des trous de sommeil, les choses comme ça. C'est aussi sur le service de l'extérieur, mais si on parle pas on le sait pas. Sur l'extérieur c'est beaucoup le référant (un des éducateurs) qui a une relation privilégiée avec les jeunes alors qu'à l'internat c'est tous les éducateurs. À 9h le deuxième éducateur arrive et là commencent les rendez-vous médicaux chez le médecin, le dentiste, parfois à l'hôpital. Il y a aussi la rencontre avec le chef de services, et puis à midi on mange avec les*

*jeunes. L'après-midi, pour ceux qui vont à l'école, ils y vont. Ou pour ceux à MLDS<sup>49</sup>, ils ont cours le matin. Et le soir, c'est voir comment la journée s'est passée.»*

## Saturation des dispositifs

Le travail des éducateurs est saturé de tâches administratives, ainsi que du travail dit réactif, où les éducateurs doivent répondre aux problèmes imprévisibles, ce qui engendre un manque important du travail éducatif.

*« Une des difficultés qu'on a, c'est que effectivement, on a énormément d'administratif à faire... c'est un volume d'horaire qui est assez important. Là, nous, sur le service extérieur, pendant très longtemps on a entendu dire "on fait pas d'éducatif, parce que vous n'avez pas le temps". Avant, on a fonctionné en hôtel jusqu'à il y a 2 ans, puis on a ouvert les appartements, et on n'avait toujours pas le temps de faire l'éducatif, alors que mettre un jeune dans un appartement c'est assez compliqué parce qu'on sait pas s'ils peuvent faire à manger, s'ils savent faire le ménage, nous on fait un planning pour le ménage par exemple, mais c'est pas forcément très propre; ils savent pas, qu'est-ce qu'ils savent pas faire encore?, ben, il y a pleine de chose du quotidien, c'est pas forcément donné à tout le monde de savoir faire tout ça »*

Il y a même une saturation du dispositif scolaire qui force le Catalpa à faire intervenir régulièrement trois bénévoles (deux en français, un en math) pour le suivi scolaire parce que les éducateurs sont trop chargés par l'administratif pour s'en occuper. Cette situation empire avec la saturation des dispositifs partenariaux, comme l'Adate et le Conseil Départemental. Cela engendre des débordements de tâches d'un dispositif à un autre.

L'évaluation de la minorité et l'isolement des nouveaux arrivants est faite par l'Adate qui doit par la suite envoyer les MIE au Catalpa. Normalement, cela doit prendre 5 jours<sup>50</sup> (selon la loi L. 223-2 CASF). Pourtant, l'évaluation dure très souvent plus de temps que prévu. De fait, l'Isère est un département qui met l'accent sur les recherches et qui n'admet pas facilement la minorité des jeunes. Plusieurs pistes existent pour examiner l'éligibilité du jeune à être pris en charge par l'ASE : le prélèvement d'empreintes, l'envoi des potentiels documents d'identités à la fraude documentaire et l'expertise osseuse. Pendant ce temps, l'Adate n'a aucune responsabilité particulière, mis à part

---

<sup>49</sup> Mission de lutte contre le décrochage scolaire

<sup>50</sup> Depuis mai 2014, une nouvelle circulaire prévoit un changement des dispositifs d'accueil d'urgence cités et prévoit désormais un accueil sur cinq jours. Ce délai fait référence aux cinq jours d'évaluation pris en charge par l'État sous la responsabilité de l'ASE. L'évaluation est réalisée par les associations et les structures d'accueil.

les nourrir et les loger.<sup>51</sup> Cependant parce qu'ils restent plus longtemps<sup>52</sup>, et parce que les démarches administratives doivent avancer au cas où ils sont évalués mineurs, l'Adate prend la responsabilité de commencer la suivi éducatif et administratif que ferait normalement le Catalpa.

Un problème qui peut arriver si l'accompagnement vers la régularisation ne commence pas pendant une longue attente, c'est que les jeunes peuvent se trouver au moment de la déclaration de leur minorité sans projet d'intégration (qui est un critère pour obtenir une carte de séjour). Dans ce cas, une fois 18 ans accomplis, leur prise en charge s'arrêterait et ils pourraient se trouver dans la rue, sans situation régulière, sans prise en charge. Donc, il y a une réelle injonction temporelle qui est au centre de cette situation.

Si un jeune est déclaré mineur, il est pourtant souvent bloqué à l'Adate parce que le dispositif d'accueil du Catalpa est lui-même saturé. Les jeunes du Catalpa sont censés ne rester que 4 mois maximum avant d'être envoyés dans des familles ou des foyers d'accueil, ce qui est organisé par le Conseil Départemental<sup>53</sup>. Pourtant, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental ne trouvent pas facilement des lieux d'hébergement pour les jeunes ce qui fait que les jeunes restent au Catalpa entre six mois et un an. A l'Adate ils sont 91 jeunes, dont 45 déclarés MIE qui auraient dû passer au Catalpa mais sont bloqués parce que ce dispositif est saturé.

Et parce que les dispositifs sont saturés, les tâches peuvent être redistribuées : « *comme nous on est saturé* », explique l'éducatrice, « *ça sature l'Adate, donc, nous, on se retrouve à faire du travail que le Conseil Général devrait faire, l'Adate se retrouve à faire du travail que nous on devrait faire* »

Mais cette répartition des tâches n'est pas faite de manière systématique et ni égale. Alors que l'Adate prend de la responsabilité d'accompagner des jeunes, au niveau d'éducatif, ils n'ont que deux éducateurs embauchés et donc font encore moins de travail éducatif que le Catalpa. Et non seulement le débordement fait que les éducateurs n'ont pas le temps de faire le travail éducatif, mais qu'ils doivent faire d'autres tâches qui ne sont pas les leurs.

Un « réel problème » qui commence à se généraliser c'est qu'il y a un manque de professionnels pour organiser l'étape suivant la prise en charge au Catalpa une fois les jeunes devenus majeurs et

---

<sup>51</sup> De l'Intervention de Bintilly Konoré du séminaire des mineurs isolés étrangers de l'Orspere-Samdarra..

<sup>52</sup> Il y a trois ans, le Conseil Général d'Isère a dirigé tous les MIE moins de 16 vers des familles d'accueil au lieu des MECS. Pourtant il n'y avait pas assez de famille d'accueil à l'époque. Pour les plus de 17 ans, ils allaient en AJA, dans des appartements éducatifs. Cependant le Conseil Général n'a pas prévu l'accueil pour les 16-17 ans. Après, il disait que peut-être ils peuvent aller en internat. Mais très rapidement, les départements où ils devaient aller ont devenu saturés. A ce titre, beaucoup des jeunes restaient au centre d'accueil (comme l'Adate) plus longtemps.

<sup>53</sup> Les entretiens et les séminaires ont été fait avant le changement de Conseil Général à Conseil Départemental, donc dans le verbatim, les intervenant et interviewés font référence à la structure comme Conseil Général. Dans le reste de l'écriture je lui fais référence comme Conseil Départemental.

réguliers sur le territoire français. Normalement ce sont les travailleurs sociaux de l'ASE qui s'occupent des jeunes majeurs après le Catalpa. Mais à cause du débordement, ils n'ont plus de temps non plus. Les jeunes du Catalpa les voient 2 ou 3 fois par an, ce qui peut être problématique pour les jeunes, comme l'explique l'éducatrice : « *les liens sont différents. Nous on connaît mieux les jeunes [que les travailleurs sociaux du Conseil Départemental], et normalement c'est eux qui suivent les jeunes après Catalpa* ». Et par la suite, les MIE peuvent se retrouver sans travailleur social nommé pour les accompagner pour l'étape après, ce qui peut être une vraie inquiétude pour les éducateurs.

*« Ça fait 2 mois et demi que les jeunes de l'internat n'ont plus de travailleur social. Donc ça c'est un gros problème. Et s'il n'y a pas de travailleur social nommé, je ne vois pas qui va chercher un lieu d'orientation pour eux, parce que c'est eux qui doivent chercher les lieux d'orientation qui doivent trouver un autre lieu d'accueil que catalpa; les jeunes n'ont aucun interlocuteur hormis nous, alors que normalement il faut qu'ils aient un autre interlocuteur. On a des jeunes majeurs, un qui aura 18 ans dans moins de 2 mois, et lui, il n'a rien qui a avancé. Il a pas de CMU<sup>54</sup> parce que c'est l'ASE qui s'en occupe, donc là on est en train d'arriver à un réel problème. Et la raison c'est qu'ils ne peuvent pas parce qu'ils n'ont pas le temps. »*

## **D'être adulte avant d'être adulte**

Alors que la priorité du Catalpa, selon le Directeur, est que les jeunes « *obtiennent des papiers pour pouvoir faire aboutir leurs projets* », ce qui met les démarches administratives sur le premier plan, le manque du travail éducatif engendre de réels problèmes. Comme le dit Bintilly Konaré, « *la dimension administrative qui entoure la prise en charge du MIE est si présente et importante qu'elle a comme conséquence la disparition du jeune en tant qu'individu. Les MIE finissent par apparaître uniquement à travers les procédures administratives dans lesquelles leur statut les projette.* » Dans une telle prise en charge, l'individu doit se former (ou se déformer) pour « *rentrer dans des cases* ». Un manque de travail éducatif empire cette situation. Alors que la figure administrative avance, la figure individuelle, voire humaine, peut se retrouver facilement à la traîne.

---

<sup>54</sup> Couverture Maladie Universelle

### **Une étude de cas de scolarité :**

Les jeunes chez Catalpa ont trois lieux de scolarisation : CAP<sup>55</sup>, MLDS<sup>56</sup> FLE<sup>57</sup> (pour ceux qui ne sont pas francophones) et MLDS classique. Une des difficultés de ce système est le fait que les jeunes viennent de pays différents, avec différents parcours scolaires, et certains ne sont jamais allés à l'école. Un jeune actuellement pris en charge par le Catalpa qui est en MLDS doit aller en CAP l'année prochaine parce que l'on ne peut aller à MLDS que pour une seule année. Ce jeune a un niveau d'alphabétisation très faible : il ne sait pas lire, ni écrire. Cette année avec un bénévole, il a atteint que le niveau CP premier trimestre. Il ne sait que déchiffrer. Pourtant l'année prochaine, il doit aller en CAP dans une classe ordinaire. *« L'année prochaine, il va droit dans le mur; et on le sait. »* dit l'éducatrice. *« Et pourtant c'est un jeune qui, en plus d'aller à l'école, quand il rentrait, il nous demandait de l'aide, il travaille. Mais il a 17 ans et demi, et à cet âge, c'est un peu plus lent les apprentissages, c'est très compliqué, et donc, l'année prochaine il va en CAP. Et on a 5 ou 6 qui sont comme ça. Et du coup, on l'a inscrit, mais on sait qu'il va droit dans le mur. Cette année il était très protégé dans MLDS, il a fait le DELF<sup>58</sup>, il a eu le DELF, mais c'est parce que c'était le professeur qui a lu les instructions, et lui il a donné juste les réponses, parce qu'il sait parler et il est très intelligent, il a une mémoire assez importante. Mais l'année prochaine, il va être dans une classe de 35 personnes et il va avoir personne, le professeur n'aura pas le temps pour s'occuper de lui. »*

Dû à l'injonction d'urgence pour intégrer le jeune dans la scolarisation, de remplir des cases administratives, le jeune n'a pas le temps de développer les compétences nécessaires pour faire aboutir son projet d'intégration. Il faut que le MIE soit intégré quasiment au moment où il franchit les frontières du pays, comme l'explique le directeur.

*« Nos jeunes, on leur demande d'être adulte avant d'être adulte. On leur demande d'être autonomes à 17 ans et demi. Dès qu'ils arrivent, on leur demande d'avoir un projet professionnel alors qu'ils viennent juste de poser leurs valises et ils ne savent même pas où est-ce qu'ils sont et qu'est-ce qu'ils font, et qu'est-ce qu'ils vont devenir. »*

---

<sup>55</sup> Le certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Il existe environ 200 spécialités de C.A.P. dans les secteurs industriels, commerciaux et des services. <http://www.education.gouv.fr/cid2555/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>

<sup>56</sup> Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) prendre en charge des élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'une réscolarisation et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable. <http://www.esen.education.fr/?id=79&a=7&cHash=4267c88ff7>

<sup>57</sup> FLE : Français comme Langue Étrangère

<sup>58</sup> DELF : diplôme d'études en langue française, du niveau A1 à C2.

De fait, le travail des éducateurs est éprouvant. Il faut qu'ils forcent la figure administrative de s'apparaître : ils savent que le jeune va aller « *droit dans le mur* » mais ils l'inscrivent quand même. Il y a une vraie contradiction entre les impératifs administratifs et la protection de l'enfance et l'éducatif. L'administratif l'emporte sur l'éducatif et la protection au détriment du bien-être du jeune. Cela s'explique en partie par l'énoncé du Directeur : « *On n'est pas dans l'individuel, on est dans la masse* ». La source de tension est claire. Les éducateurs travaillent avec les individus dans un dispositif de masse. Le directeur le reconnaît : « *Moi je dis ça, les éducateurs ne diront pas ça parce qu'ils travaillent au quotidien, ils sont vraiment avec les jeunes.* »

C'est une tension que les éducateurs cachent en partie aux jeunes. « *Nous, on dit au Directeur que ça va pas fonctionner mais on dit pas ça aux jeunes* ». De fait, ils sont obligés d'essayer de convaincre les jeunes de faire telle ou telle démarche, même s'ils savent que ça va pas marcher :

*« La famille d'accueil correspond pour une minorité de jeunes, pas pour tous les jeunes, mais on insiste, il faut qu'ils y aillent. Parfois, nous on sait en tant qu'éducateur que ça va pas fonctionner, mais on le dit pas aux jeunes, on essaie de leur dire "si, il faut y aller, ce sera bien pour toi" même si, vu son caractère, son tempérament, ça risque de ne pas fonctionner. Mais, on essaie de faire que ça fonctionne. Mais des fois, il y a des très bonnes familles d'accueil, mais, on n'a pas de choix, la première famille d'accueil qui arrive, on la prend. Par exemple, certains jeunes ont besoin de cadres, d'autres ont besoin de pas trop de cadres, parce que par exemple, un jeune qui avait déjà travaillé dans son pays, si on le met dans un endroit où à 19h il doit manger et à 20h il doit être au lit, ça va pas le faire. Mais, après ils ont tellement de problèmes à trouver des familles d'accueil ou des places dans des foyers. Par exemple, ce matin, j'avais un jeune égyptien qui doit partir dans un foyer, un foyer très bien, avec une école interne, et pour son projet c'est la meilleure chose qui puisse lui arriver parce qu'il ne parle pas très bien français, il a un niveau scolaire très bas, alors que là-bas ils ont tout pour l'aider. Mais lui, il veut ne pas y aller. Le problème c'est qu'il est obligé d'y aller. C'est un jeune majeur, s'il n'y va pas, l'ASE va faire un contrat jeune majeur et il va être à la rue. Des fois on est obligé de leur dire "je suis désolé mais t'es obligé. Il n'y a pas d'autre solution. »*

Le directeur du Catalpa comprend la tension entre la figure administrative et l'individu dans la prise en charge par la nécessité de « *se présenter sous son meilleur jour* » :

*« Ils savent qu'il faut qu'ils rentrent dans un moule, qu'il faut qu'ils respectent la lois, il faut qu'il s'intègrent... qu'ils se montrent sous leur meilleur jour, ce qui n'est pas évident non plus. Pour ça je dis qu'ils ne sont pas vrais au début, mais ils savent qu'il le faut. Je prends l'exemple d'un entretien d'embauche, on va se présenter sur son meilleur jour qui n'est pas la*

*réalité. On demande aux MIE beaucoup d'efforts, beaucoup, beaucoup d'efforts ».*

Il s'ensuit que ceux qui rentrent plus facilement dans les cases administratives auront le plus de chance d'être régularisés. A ce titre, ceux qui ont plus du mal à le faire, qui ont besoin de plus d'aide, rentreront moins facilement dans les cases et seront moins « protégés », moins « aidés » par le dispositif.

### **Étude de cas: Emil, jeune macédonien**<sup>59</sup>

Emil était suivi par le Catalpa pendant quelque mois avant qu'il fuit du centre (2 jours avant l'entretien avec le Directeur), prenant toutes ses affaires. L'équipe ne savait pas s'il allait revenir.

C'est un jeune qui souffre d'une histoire compliquée (qui n'est pas très bien connue par l'équipe) ainsi que de problèmes psychiques. Il bascule entre des moments de tranquillité et des moments de crise. Alors que l'équipe dit qu'il est vraiment super, il peut agresser, peut menacer de mort quiconque quand il est confronté à une situation qui ne marche pas comme il le veut. Il se sent persécuté.

Le deuxième jour de sa prise en charge, il a fugué du centre et a été récupéré presque ivre par la police. Alors que l'équipe se disait qu'il était alcoolique, il n'a jamais rebu depuis. Après il a pris le train sans billet comme font beaucoup de personnes, et a été contrôlé. Il s'est senti agressé par le contrôleur, et alors l'a agressé. Il a expliqué son agression par la persécution due à la couleur de sa peau : « *voilà parce que je suis noir on m'a agressé* ». Le contrôleur a tout de suite nié ça en disant que c'est à cause de l'absence de billet. Mais pour Emil ce déni nourrit un sentiment de persécution.

Au Catalpa, une éducatrice a vécu une situation similaire car Emil ne supportait pas l'encadrement exigé par le dispositif, et donc il l'a agressée. Elle a porté plainte. Ensuite, le directeur l'a accompagné au commissariat où il devait donner ses empreintes, mais il n'a pas voulu, se sentant persécuté. La police a décidé de reporter le rendez-vous mais le directeur pensait qu'Emil n'y retournerait jamais. Cependant, le lundi d'après, même s'il était en retard, Emil y est retourné, accompagné par le directeur, et a donné ses empreintes.

L'histoire d'Emil n'est pas très bien connue par l'équipe du Catalpa. Comme beaucoup de MIE, il reste très discret sur son parcours. Certaines informations a été glanées : il est issu d'une famille de 12 enfants avec des frères en prison. C'est une histoire qui l'a laissé très perturbé dans le dispositif du Catalpa. Il a été inscrit à l'école, comme le prescrit la prise en charge pour avoir une régularisation, mais il s'est battu avec un autre jeune avec un couteau.

---

<sup>59</sup> Raconté par le Directeur du Catalpa



La prise en charge d'Emil s'est terminée avec l'obtention de son acte de naissance. Avec l'aide d'un interprète pour bien comprendre l'échange, la Catalpa a aidé Emil à appeler son père pour organiser la demande de son acte de naissance en Macédoine, ce qu'il a réussi à avoir. Cette histoire pose des questions sur l'historique d'Emil. Alors qu'il a sûrement vécu des choses difficiles même dans sa famille, il a une relation avec son père assez bonne pour que ce dernier l'aide à avoir des documents importants pour son intégration en France.

Ensuite, Emil a déclaré « *quand j'aurais mon acte de naissance, je partirai* ». L'équipe de Catalpa n'a pas bien compris cette logique et a essayé de lui expliquer que maintenant ils pouvaient l'aider pour avoir un passeport. Mais Emil n'a pas voulu écouter.

Le jour où il a reçu l'acte de naissance, il s'est mis à pleurer.

Emil est un jeune très vulnérable et troublé, qui peut basculer entre menacer quelqu'un de mort et se mettre à pleurer à l'obtention de papiers. Il n'était jamais convaincu de son intégration en France, expliquant aux éducateurs qu'il finirait sans doute, en prison. Le directeur lui a expliqué que « *non, nous, on vous accompagne pas pour la prison, mais pour le soin, oui* ». L'équipe a ensuite essayé de l'aider à s'engager dans un soin psychiatrique. Emil n'était pas d'accord au début mais a fini par accepter de voir un médecin qui lui a prescrit du Tercian.<sup>60</sup> Au début, il ne voulait pas le prendre, et puis il a pris tous les jours. Il était dans une démarche de progression.

Une fois qu'il a réussi à avoir son acte de naissance, le Directeur a proposé de le garder avec ses documents d'état civil, comme il le fait pour d'autres jeunes au Catalpa pour ne pas les perdre (alors qu'il n'a pas le droit de les garder). Il explique que ces documents sont dans un cahier dans le coffre et à n'importe quel moment, Emil peut les récupérer. Un jour, Emil vient voir le Directeur pour récupérer son acte de naissance. Le Directeur le lui redonne mais pas avant de faire une photocopie pour garder au moins une copie. Mais cet acte a mis Emil en colère. Il s'est senti persécuté en disant « *qu'est-ce que vous faites?! C'est à moi!* » Le Directeur a alors chiffonné la photocopie et la lui a donné. Après, se sentant toujours menacé, Emil est allé voir les éducateurs en disant que le Directeur a déchiré son acte de naissance et a montré la photocopie chiffonnée, alors qu'il avait gardé le vrai acte de naissance sur lui. Après il s'est énervé, a menacé les éducatrices, et puis a pris toutes ces affaires et s'est enfuit.

Le directeur du Catalpa dit que « *ce qu'on lui proposait était trop violent ; que son individualité ne correspondait pas avec le soutien que le dispositif de prise en charge offrait* ». Il continue : « *Une*

---

<sup>60</sup> Tercian est un médicament pour gérer des problèmes d'angoisse, de dépression et psychiatrique.

<http://www.doctissimo.fr/medicament-TERCIAN.htm>

*des difficultés de travailler avec les MIE, c'est qu'on part de zéro. La seule histoire c'est celle que le jeune nous raconte (même si ça vient de l'Adate). Et souvent cette parole change. Il y a ce qui est dit au début, et puis les éducateurs arrivent parfois à avoir d'autres informations. »*

Cela montre la difficulté d'individualiser la prise en charge, particulièrement pour les plus vulnérables, pour ceux qui ont besoin de plus d'aide, plus de soutien.

*« Ceux qui ont besoin de plus d'aide, on peut pas les aider, c'est un peu le paradoxe. C'est pour ça qu'on n'a pas toujours dans la protection de l'enfance ».*

## **Des injonctions temporelles**

La prise en charge des MIE à Catalpa est réellement centrée autour d'une injonction temporelle. Il y a, dans un premier temps, un enjeu d'urgence dans l'avancement de la démarche de régularisation afin d'assurer la pérennité du séjour des jeunes en France.

Pour assurer sa pérennité en France, le MIE doit être régularisé lorsqu'il est majeur (c'est-à-dire quand il n'est plus pris en charge par la protection de l'enfance). Pour demander un titre de séjour, il faut que le jeune ait un acte de naissance pour avoir un passeport (car ils arrivent souvent sans document d'identité authentique) ainsi qu'un véritable projet d'intégration (qui inclus entre autre, la scolarisation et une formation qualifiante<sup>61</sup>). Il faut que tous ces critères correspondent aux attentes de la préfecture, auprès de laquelle la demande de titre de séjour se fait. Si à 18 ans, le jeune n'a pas obtenu les papiers nécessaires ou n'a pas monté un projet d'intégration (manque de formation ou de scolarisation, par exemple) la régularisation ne peut pas être réalisée et donc la prise en charge s'arrête. Le jeune peut se retrouver dans la rue, sans papiers, sans rien.

A 17 ans et demi il faut que le jeune ait déjà un passeport pour pouvoir demander un titre de séjour à la Préfecture 6 mois avant sa majorité pour avoir assez de temps pour faire la demande à la Préfecture, et pour pouvoir par la suite partir en AJA. S'il reçoit un récépissé de titre de séjour (qu'il obtient le jour de la demande de titre de séjour), il peut partir en apprentissage. L'apprentissage fait partie de son autonomie financière nécessaire pour aboutir à son séjour en France. Mais, si le jeune arrive à Catalpa de l'Adate un peu plus tard, à l'âge de 17 ans et demi, avec toutes les démarches de demande d'acte de naissance et de passeport, de scolarisation etc. à faire, les travailleurs sociaux savent que c'est déjà trop tard pour demander un titre de séjour avant sa majorité.

L'éducatrice explique : *« Là on est encore plus pressé, on essaie de faire plus vite, mais on sait qu'au niveau de timing on ne passera pas. Et là c'est compliqué. Il faut pas vendre trop d'illusion, nous on vend pas. J'ai arrêté. Avant, j'y croyais avec eux mais maintenant je préfère leur dire "attention",*

---

<sup>61</sup> Voir « Aspect juridique de l'évaluation et de la demande de titre de séjour » dans la première partie.

*de vendre l'illusion un peu ».*

Le directeur explique les choses clairement aux jeunes dans telles situations :

*« Vous savez que vous êtes accueilli parce que vous avez moins de 18 ans et la loi française oblige votre accueil, mais en 3 mois je ne pense pas que vous pourriez mettre en place un projet professionnel, inscription à l'école, tout ça. Donc, il faut que vous attendiez jusqu'à 18 ans. La prise en charge s'arrête et à ce moment-là, vous dépendez des adultes, et puis d'associations sur Grenoble, mais vous ne seriez plus dans la protection de l'enfance ».*

Ce sont des situations éprouvantes pour les professionnels, partagés encore une fois entre les injonctions administratives et la protection des mineurs vulnérables.

C'est pour cela que le directeur dit que l' « on travaille vraiment avec la réalité du dispositif. Il y a des lois, on les applique, on décide de rien. Aujourd'hui c'est comme ça, demain ce sera peut-être différent ». Cela expose encore le travail administratif de masse qui règne. Les jeunes peuvent vivre une grosse précarité dans l'administratif, ce qui accentue leur vulnérabilité déjà existante. Cela rend ainsi encore plus difficile le travail des professionnels chargés de les aider.

Mais l'injonction temporelle n'est pas qu'un impératif d'urgence, de faire le plus vite possible. Il y a aussi un enjeu de timing précis par rapport à l'âge des jeunes et le temps de leur prise en charge. L'éducatrice explique que l'équipe a besoin de ralentir certains jeunes dans leur envie de faire avancer leurs projets.

*« A un moment donné ils nous dit tous "il faut qu'on fasse des apprentissages". Ils nous disent ça, parce qu'ils ont dû entendre que s'ils voulaient être pris en charge, il faut qu'ils soient autonomes financièrement. Mais avant de faire ça, il faut avoir un titre de séjour avec autorisation de travailler. Donc, on a dû beaucoup freiner les jeunes. »*

Un exemple d'échec de timing de la prise en charge d'un jeune Guinéen à l'Adate.

### **Étude de cas : Omar, âgé de 16 ans <sup>3/4</sup><sup>62</sup>**

Omar est suivi par l'Adate depuis juin 2013. Il est arrivé en France à l'âge de 16 ans <sup>3/4</sup>. Il est originaire de la République de Guinée et n'a jamais été scolarisé auparavant. Il parle très peu français et souffre de problèmes d'auditions qui accentuent ses difficultés à apprendre. Aujourd'hui, en septembre 2014, le jeune est toujours suivi par l'Adate.

Un premier entretien à l'Hôtel de Police atteste que ses empreintes ne sont pas sur le logiciel VISA BIO. Son récit migratoire est confirmé. Omar dit être arrivé sur le territoire par une embarcation. Il possède à son arrivée un acte de naissance guinéen. Le document est envoyé

---

<sup>62</sup> De l'intervention de Bintilly Konoré du séminaire des mineurs isolés étrangers de l'Orspere-Samdarra.

à la fraude documentaire, à Lyon, qui l'invalide. Il semble en effet que 90% des actes de naissances guinéens soient faux. Pour des raisons inconnues, le jeune est convoqué par le juge des enfants. Omar, avec ses fautes de français et ses difficultés à construire un discours logique, n'arrive pas à le convaincre. Une demande d'expertise osseuse est demandée. Le délai d'attente pour réaliser l'examen dure de nombreux mois. De plus, le dossier du jeune est égaré par l'hôpital, ce qui a rajouté des mois supplémentaires d'attente.

Après un an de prise en charge, il est reconnu mineur grâce à l'expertise osseuse. Il est alors âgé de 17 ans  $\frac{3}{4}$ . Il ne possède plus de documents d'identité puisque son acte de naissance est conservé par la fraude documentaire qui ne restitue pas les documents faussés. La Cellule Nationale le réoriente vers l'Isère. Mais Omar est trop âgé pour être accueilli par une MECS ou une famille d'accueil, qui n'accueille que les jeunes de moins de 16 ans. Il pourrait être accepté en AJA mais une demande de titre de séjour serait nécessaire. Il ne peut plus entamer cette démarche car il ne dispose plus de son acte de naissance qui aurait permis d'établir un passeport nécessaire à cette demande.

La seule possibilité pour Omar aurait été de demander un titre de séjour étudiant et d'être scolarisé dès son arrivée. Ce statut ne lui était pas accessible car il n'a jamais été scolarisé auparavant et est analphabète. De plus, le travailleur social chargé de son accompagnement ne pouvait pas faire les démarches de scolarisation car il ne possédait plus de document d'identité retenu par la fraude documentaire.

L'été 2014, Omar obtient sa majorité. La poursuite de sa prise en charge est considérée comme injustifiée puisqu'il n'a rien réalisé sur le territoire depuis son arrivée.

Dans ce cas précis, la minorité du jeune lors de son arrivée sur le territoire est officielle puisqu'elle a été prouvée par l'expertise osseuse. Toutefois, la procédure d'évaluation de l'âge du jeune a été trop longue et a bloqué les possibilités administratives et scolaires du jeune, qui n'a rien pu entreprendre pendant une année.

La question de la prise en charge du MIE peut être soulevée puisque le Conseil Général estime que ce jeune n'a plus accès aux démarches d'insertion sociale. Le jeune fait face à un enchaînement d'impossibilités : n'étant plus pris en charge, il ne peut plus accéder à l'AJA, donc il ne peut plus être ni régularisé ni intégré. L'AJA dérogatoire n'est pas disposé à recevoir ce jeune par manque de place. La seule solution envisageable est de demander une carte consulaire par correspondance aux autorités locales guinéennes, mais cette démarche n'est pas possible car la copie d'un document d'identité est nécessaire pour faire cette demande. A titre dérogatoire, il est tout de même possible de le scolariser en EMEDS car les démarches pour la scolarisation ont été entreprises en amont par les travailleurs sociaux qui

l'accompagnent.

À l'heure actuelle, les démarches sont délicates, lentes et complexes. Si la situation d'Omar avait été prise en charge immédiatement, si la période d'évaluation de l'âge avait été écourtée, sa situation serait tout-à-fait différente aujourd'hui.

Cet exemple expose l'enjeu complexe autour du timing des injonctions juridiques. Ce sont des situations administratives complexes, qui ne sont pas complètement maîtrisées par les MIE, qui les plongent dans une précarité éprouvante. Les conséquences d'un tel échec peuvent être aussi éprouvantes pour le jeune ainsi que le travailleur social qui l'accompagne. Une fois majeur, la protection de l'enfance n'est plus valide et le statut principal du jeune change de « mineur » à « étranger », avec la perte de tous les droits que cela implique. L'éducatrice du Catalpa explique un tel problème.

*« Au mois d'avril cette année, on a eu 4 femmes prises en charge, de jeunes majeures, elles se sont trouvées à la rue, 4 jeunes. On a dû les mettre dehors. Pourtant elles avaient tout. C'était une question de timing et question d'argent. Ils devaient les mettre dehors en hiver, mais là, on disait "Non. Attendez, c'est l'hiver, il fait hyper froid", parce qu'il a fait froid en plus cet hiver. Donc, on a essayé de jouer un peu sur le temps, ils ont dit "d'accord". Et à la fin de la trêve hivernale c'était le 30 mars. Le 1er avril elles étaient dehors. Et du coup, c'est difficile pour nous les éducateurs parce que, nous, on travaille avec ces jeunes pendant 6 mois, 1 an. Pour nous c'est difficile mais pour les jeunes aussi. Souvent, par exemple, ce que nous on dit au chef, c'est que c'est pas le chef qui les met à la porte, c'est pas le travailleur social qui les met à la porte, c'est nous, les éducateurs, qui étions avec eux tout le temps, et on doit les accompagner faire les valises et les accompagner devant la porte et leurs dire "ben voilà, c'est fini". Et ça, c'est assez compliqué. C'est dur et compliqué. On a de la chance... enfin, non, mais c'est que c'est des jeunes qui ont bien compris que c'est pas notre faute et qui viennent nous solliciter encore. Ils sont partis mais ils savent qu'on est encore là. »*

## Militantisme

Les éducatrices, déjà débordées par le travail administratif, n'étant pas en mesure de faire le travail éducatif, peuvent être mises dans la situation où en raison d'un échec du processus administratif, elles sont obligées de dégrader la situation de protection en mettant ces jeunes dans la rue.

Cela semble une épreuve à laquelle il est particulièrement difficile de faire face. En répondant à la question de comment elles supportent de mettre quelqu'un dans la rue, l'une d'entre elles a répondu que bien que ce soit très compliqué « *ce qui est important c'est qu'il faut qu'on évite de rentrer dans*

*la résistance, le militantisme* ». Elle s'explique davantage :

*« En tant qu'éducateur si on rentre là-dedans, on se fait taper sur les doigts quand-même. On nous dit: "vous n'êtes pas là pour ça" [petit rire un peu nerveux] Vous êtes là pour votre travail". Et comme on est payé par le Conseil Général, fin, par l'association qui est financée par le Conseil Général, on ne peut pas rentrer dans une certaine forme de militantisme. Par contre, pour les jeunes qui n'ont pas de travailleurs sociaux, on informe les jeunes de leurs droits. Ça c'est important aussi. On avait des jeunes qu'on a accompagné voir des avocats. Ça on peut. Mais, il y a ici une association qui est très militante et on était beaucoup pointé du doigt, nous le Catalpa, parce que justement on ne rentrait pas dans ce militantisme. Et on ne peut pas faire aussi extrême qu'eux. Mais après c'est ce qu'on dit. Eux, à cette époque-là, ils attaquaient les personnes, ils nous ont dit "comment vous osez mettre les gens à la rue? Comment vous osez? Vous êtes pas humains." Mais on a dit que ce n'est pas ça, c'est que malheureusement nos cadres nous disent il faut faire comme ça. Et on est obligé, on ne peut pas s'opposer à ça. Je sais dans certains autres territoires il y a des éducateurs qui ont refusé de mettre des jeunes à la rue. »*

Le militantisme envisagé par l'éducatrice est défini par l'opposition entre la protection et l'administratif, symbolisé par la hiérarchie de la structure et l'association militante locale. Alors que la hiérarchie qui gère l'action des éducateurs avec la punition (« se faire taper sur les doigts »), l'association militante se pose en accusateur moral défendant la protection des jeunes vulnérables.

Le militantisme décrit dans la première partie s'est concentré sur l'opposition entre une logique politique généralisée et une logique plus individualisée, ce que nous pouvons illustrer par l'exemple du test osseux : le test osseux est utilisé pour juger l'âge des nouveaux arrivants, pour voir s'ils ont moins de 18 ans. Cependant, ce test est peu fiable. A ce titre, une logique militante peut entraîner certains travailleurs sociaux à conseiller aux jeunes de refuser ce test. Mais cela peut entraîner un sentiment de soupçon chez la Préfecture et faire courir au jeune le risque de ne pas être pris en charge. Nous voyons dans cela une action militante, celle de ne pas suivre une démarche injuste, mais qui peut désavantager l'individu.

Revenons au cas du refus de mettre les jeunes filles nouvellement majeures dans la rue. Nous voyons une sorte de militantisme qui a pour but de se battre pour des cas individuels, et non pour des valeurs politiques généralisées. Et si un intérêt de combattre l'injustice comme valeur politique militante se trouve dans cette action, c'est en lien avec une logique individuel et non opposé.

Dans la conception du militantisme du cas de refuser de mettre les jeunes dans la rue des valeurs politiques contre l'injustice de mettre des jeunes vulnérables à la rue sont en fait en accord avec la

protection de l'individu. Cela veut dire que nous ne voyons pas une opposition entre des intérêts généralisés et individualisés dans le militantisme.

Donc, au lieu de jouer entre les intérêts généralisés et individuels, les éducateurs doivent jouer entre les limites administratives, voir juridiques et l'intérêt de protection des jeunes à leur charge :

*« Les jeunes guinéens, par exemple. Leur ambassade ne donne pas de passeport. Nous, on les informe qu'il faut qu'ils aient un passeport. Donc, qu'est-ce qu'on leur dit ? On dit "débrouilles-toi. Il faut que tu aies un passeport" et on sait très bien que quand ils se débrouillent, ils passent par des filières parallèles. Par contre on ne peut pas dire, fin, moi, je ne connais pas de filières parallèles, je n'en connais aucune et je ne veux pas les connaître. Ça c'est ce que je leurs dit. Par contre, à un moment donné, nous et l'Adate leur disons qu'il faut qu'ils aient un passeport. Donc « faire marcher ton réseau ». Et là, on est dans les limites parce qu'on n'est pas militant mais on sait très bien que ce qu'ils ont ce n'est pas forcément les vrais papiers. »*

## **Un travail d'adaptation**

Le travail des éducateurs au Catalpa requiert l'adaptation. Alors que leur travail est fortement structuré par des injonctions administratives, la nature du travail social est imprévue. *« On peut caler un rendez-vous, tous nos rendez-vous, mais il y aura toujours un imprévu qui fera que on serait obligé de courir à un moment ou un autre ».*

Comme le flux de jeunes sans rendez-vous à la porte pendant l'entretien avec l'éducatrice en témoigne, on ne peut pas réglementer toute éventualité dans ce travail. On ne peut pas non plus supposer que de nombreux adolescents étrangers venant de diverses cultures vont tous bien correspondre à un seul dispositif de prise en charge dans l'Isère, France. Mais, c'est cela qui est demandé dans ce travail. *« On a toujours des imprévus au Catalpa, on s'adapte beaucoup, en fait. »*

Les éducateurs doivent trouver où ils peuvent avoir des marges de manœuvre pour coordonner le dispositif à l'individu. Dans le service extérieur au Catalpa, les éducateurs ont modifié leurs horaires pour être plus présent en début de soirée pour pouvoir passer du temps dans les appartements. *« Ça fait des mois qu'on a changé les horaires, et là maintenant on fait l'éducatif un peu plus dans les appartements; donc, là on peut les accompagner faire les courses, on peut faire à manger avec eux ».*

Mais ces marges de manœuvre sont toujours difficiles à repérer. *« Les jeunes souffrent aussi de la solitude. C'est quelque fois assez important. Les jeunes ne nous le disaient pas forcément avant mais ils commencent à nous le dire de plus en plus "tu sais, c'est difficile d'être tout seul" et même*

*s'il y a ses copains, ils se disent que bonjour, ils se parlent pas forcément, donc, ces liens leur manquent. Et du coup ils nous sollicitent, ils nous disent "tu vas manger quand à l'appartement ?", "tu vas faire quand avec moi du scolaire ?". Depuis qu'on a changé nos horaires on passe plus de temps, mais c'est très compliqué parce que effectivement on est noyé dans l'administratif. »*

Pour combattre cette épreuve de débordement administratif, un travail pour ré-imaginer l'éducatif peut se faire. *« Pendant très longtemps, quand j'entendais qu'on ne faisait pas d'éducatif, j'étais pas d'accord et du coup j'ai dit "moi, je fais quand même de l'éducatif" parce que je travaille de l'humain, je ne travaille pas avec des machines et les jeunes ils ont besoin de présence. »*

Des moments occupés par l'administratif ne sont pas forcément des moments perdus dans les yeux des éducateurs par rapport au travail éducatif.

## **Les rapports de méfiance et confiance**

Le rapport de contrôle qui peut se trouver dans l'Adate n'est pas ressenti par l'éducatrice du Catalpa. Que l'Adate prend la responsabilité de l'évaluation de la minorité/majorité éloigne l'éducatrice des sentiments de méfiance. La méfiance qui peut se créer lors d'une investigation sur le pourquoi de la raison d'être en France, et l'âge des nouveaux arrivants, est évitée au Catalpa. Le Catalpa ne travaille pas avec des récits de vie. Alors que l'histoire des jeunes peut avoir des conséquences sur la prise en charge, le Catalpa travail, comme dit l'éducatrice, *« sur le présent et sur l'avenir »*.

Cependant, des problèmes issus des histoires individuelles peuvent être rencontrés dans la prise en charge au Catalpa même si le récit de vie n'est pas exigé par ce dispositif. A savoir que les jeunes viennent souvent avec des secrets, souvent avec des traumatismes qu'ils cachent, et ces secrets peuvent être très pesants. Parfois ils inventent d'autres histoires pour combler un vide dans ce qu'ils racontent où pour mieux correspondre à ce qu'ils perçoivent comme étant les attentes du dispositif et des éducateurs. Cette fausseté peut créer des problèmes pour les jeunes. Une tension peut aussi se créer dans la relation d'aide rendant encore plus fragile le rapport avec les éducateurs.

*« Un jeune qui avait raconté une histoire qui était complètement différente de son comportement. Son histoire qu'il nous a dit était "je viens de la rue, mon père est mort, ma mère est morte, j'ai mendié, un homme m'a vu, il m'a aidé à venir en France". C'était son histoire. Sauf que ce jeune il parlait très bien français alors qu'il aurait jamais dû parler français, que ce jeune avait un niveau scolaire bien, qu'il était très poli. Son comportement était complètement différent de son histoire. Et ce jeune, il allait jusqu'à en être échec pour correspondre à son histoire. À un moment donné et là on est obligé de parler d'histoire, je lui ai dit "écoutes, ton histoire ne correspond pas à ton comportement et ça te blesse, ça te fait*



du mal parce que t'es en train d'essayer de correspondre à ton histoire d'un petit voyou alors que t'es pas un petit voyou". *Et ce jeune il a beaucoup souffert de ça. A un moment, il m'a dit "t'as raison, mon histoire c'est pas ça mais je ne peux pas te raconter" ; "Je veux pas que tu me la racontes, je veux juste que tu sois vrai (registre à l'individu), que tu t'inquiètes pas que tu m'as menti, mais que tu puisse au moins te comporter comme tu as envie d'être comme quand tu es chez toi." »*

La difficulté pour l'éducatrice se trouve encore dans une tension entre une logique au niveau de l'individu, de la protection de la personne et une logique dite administrative que ressent les jeunes dans un effort pour correspondre aux attentes de la Préfecture. L'éducatrice essaye de dépasser cette concurrence en ne s'inquiétant pas de l'histoire, de la vérité du parcours des jeunes.

*« On sait que dans d'autres associations ils travaillent beaucoup sur l'histoire : "Raconte ton histoire! Répète! Répète!" pour avoir l'histoire la plus vraie. Nous, si on travaille là-dessus, on bloque et après on n'a plus rien parce que des fois ils nous associent à la police ou des choses comme ça. Moi, je leur dis à tous : "ton histoire ne m'importe pas. Si tu veux venir m'en parler, tu m'en parles, il n'y a pas de souci. Si c'est une histoire complètement différente que celle que t'as raconté à la police, ça m'importe peu. Que tu sois majeur ou mineur ça m'importe peu. Mon travail c'est travail avec toi parce que je sais que t'es en difficulté et que tu as besoin d'aide." »*

## **La question de « vérité » autour d'une deuxième évaluation d'une jeune migrante isolée**

Pour explorer davantage la concurrence possible entre la recherche de la vérité et la protection de l'enfance, nous tirons un exemple d'une prise en charge issue d'une expérience du Conseil Départemental de Savoie.

Lors d'un séminaire avec l'Orspère-Samdarra, une représentante du Conseil Départemental a exposé une anecdote sur l'arrivée, et l'évaluation subséquente d'une jeune congolaise. Cela a évoqué une discussion assez enthousiaste avec les autres participants<sup>63</sup> sur l'intérêt des évaluations et de la recherche de la vérité des histoires des jeunes. Beaucoup d'entre eux étaient troublés par la rudesse de l'insistance sur la vérité d'une histoire par le Conseil Départemental.

### **Étude de cas : Nipcia, jeune congolaise**

Nipcia est née le 10 novembre 1998 à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Elle est arrivée dans un autre département, la Loire, et a été réorientée par la suite en Savoie.

---

<sup>63</sup> D'autres professionnels qui travaillent auprès des MIE

Lorsqu'elle arrive sur le département, le Conseil Général de Savoie la reçoit pour déterminer la procédure de régularisation vers laquelle elle pouvait être orientée. Quand un jeune est réorienté dans le département, le conseil général reçoit une copie de l'évaluation effectuée dans le département précédent. Le dossier comprend le récit raconté par le jeune. Lors du premier entretien, les dires de Nipcia étaient en désaccord avec le récit qui figurait dans le dossier transmis par le département de la Loire. L'équipe lui a demandé de raconter à nouveau son histoire, tout en lui précisant que sa prise en charge avait déjà été assurée.

Le premier entretien réalisé avec Nipcia par l'équipe du conseil général n'a pas été porteur. Nipcia raconte que son père est mécanicien. Au début de l'année 2014, son père a réparé deux véhicules de l'armée. Des pièces avaient été volées dans ces véhicules et il avait été accusé de trahison. Au mois de mai, des militaires sont venus chez eux et ont pris les parents à part. Nipcia explique qu'ils ont ligoté et torturé ses parents et que pendant ce temps elle était dans une chambre avec ses trois sœurs. Dès l'arrivée des militaires, sa sœur aînée s'est faite embarquée. Avant qu'il ne lui arrive la même chose, Nipcia s'est enfuie en sautant par la fenêtre. Dès le début de son histoire, l'équipe du conseil général relève des incohérences en comparant les récits formulés dans la Loire et puis en Savoie. Lors de son premier récit, Nipcia avait décrit qu'elle et ses sœurs étaient chacune dans leur chambre et qu'elle s'était enfuie par le couloir parce qu'elle avait vu ses parents se faire torturer dans la salle. Lors de son deuxième récit, l'histoire est modifiée puisque Nipcia explique que toutes les sœurs étaient réunies dans une pièce et qu'elle est partie seule par la fenêtre. Quand l'équipe lui demande pourquoi elle n'avait pas emmené ses sœurs avec elle, notamment la plus jeune âgée de 12 ans, en les laissant avec les militaires, la jeune fille n'avait pas de réelle réponse. Après s'être enfuie, Nipcia dit s'être réfugiée chez une voisine et le lendemain elle a appris que ses parents et ses sœurs ont été arrêtés et emprisonnés. Elle reste quelques temps chez sa voisine et la veille de son départ pour la France elle apprend que ses parents sont décédés en prison et que ses sœurs ont disparu.

L'équipe du conseil général de la Loire avait déjà expliqué à Nipcia qu'ils avaient des doutes au sujet de son histoire et que même si elle semblait être plus âgée que l'âge qu'elle annonçait, 15 ans et demi, ils pensaient qu'elle était mineure et isolée. Pour cette raison son placement a été orienté vers un autre conseil général. L'équipe de Savoie était dans une situation similaire puisqu'elle ne remettait pas réellement en cause la minorité de la jeune fille mais voulait éviter qu'elle raconte une histoire peu plausible qui ne lui appartienne pas. Le conseil général a demandé à l'équipe d'éducateurs qui suivait Nipcia d'être des médiateurs et d'expliquer à la jeune fille qu'elle n'avait aucun intérêt à raconter un récit

faux. Le conseil général a reçu une deuxième fois Nipcia en entretien qui était cette fois-ci très taciturne, elle refusait de parler. L'équipe a insisté en lui demandant par exemple qu'elle leur dessine un plan de son logement pour comprendre comment s'est produite la scène mais Nipcia a refusé de collaborer en coupant court à l'entretien. Lors du troisième entretien, le conseil général lui explique qu'elle devait changer son comportement car sinon ils allaient être contraints de rédiger un courrier au juge des enfants qui allait bientôt la recevoir en expliquant que le conseil général doutait fortement de son récit, ce qui remettait automatiquement en cause sa minorité. Nipcia a été reçue par la chef de service Protection et Adoption du conseil général de Savoie avec qui elle a également refusé de communiquer. Nipcia est repartie au foyer d'accueil d'urgence et spontanément elle a demandé un nouveau rendez-vous avec le conseil général pour avouer que son récit était faux. La jeune fille a fini par raconter sa véritable histoire. Elle est toujours prise en charge par le conseil général de Savoie.

La discussion par le groupe a commencé par une interrogation sur l'intérêt de cette deuxième évaluation<sup>64</sup> :

P : « *Excusez-moi, mais quelle est l'importance de connaître le discours pré-migratoire ?* »

GD : « *Parce que si on écoute son histoire [comme elle l'a présenté dans la première évaluation], on fait une demande d'asile. Ça veut dire qu'en deux ans –* »

P : « *– Oui mais il y a le service de la préfecture, le service de l'état qui vont prendre en charge ces démarches... ce sont les gens réellement en danger, quel que soit leur histoire* »

Cette interrogation nous permet d'avoir un premier regard sur l'interférence entre l'évaluation du statut juridique des jeunes et leur protection. Selon le Conseil Départemental, la deuxième évaluation est en réponse aux doutes qu'ils avaient sur son histoire. Ils voulaient appréhender la « vérité » afin d'avoir l'information nécessaire pour voir si sa situation pouvait éviter une demande d'asile car c'est une démarche, selon eux, très douloureuse pour les jeunes (beaucoup plus qu'une démarche de demande de titre de séjour). Le participant a questionné, pourtant, la nécessité d'avoir autant d'informations. Pour lui, on fait notre choix selon la vulnérabilité de l'individuel, non selon son histoire.

---

<sup>64</sup> La discussion qui a eu lieu est devenu assez animée. Il y avait une dizaine de personnes qui participaient, et dans l'enregistrement j'étais incapable de garder la trace de chaque individu. Par conséquent, dans le verbatim présenté ici, j'ai seulement fait la distinction entre les représentants du Conseil départemental (dont il y avait trois) et les autres. En outre, la qualité de l'enregistrement n'était pas géniale et je n'ai pas pu suivre la totalité de la conversation. Par conséquent, le verbatim présenté n'est parfois pas complète.

L'inquiétude porte sur le fait qu'une telle démarche interrogatrice peut être douloureuse.

P : « *Dans un travail de prise en charge éducatif et thérapeutique, c'est clair qu'on est dans une démarche administrative que moi je trouve assez brutale.* »

Ceci dit, son bien-être a été pris en compte par le Conseil Départemental dans le cadre de l'évaluation.

CD : « *On avait une grosse inquiétude au niveau psy parce qu'elle était perdue entre toutes ses identités... Après un moment donné, ça a permis de débloquer la situation, de faire qu'aujourd'hui la jeune fille va mieux. Oui, depuis qu'elle a dit son histoire, ça va beaucoup mieux.* »

La question de l'intérêt a été par la suite reposée, reconfigurée pour interroger davantage :

p : « *Quelle est l'intérêt d'avoir une 2eme évaluation alors qu'elle en avait déjà une?* »

Cette question fait sens quand on pense que le Conseil Départemental était, d'une façon, libéré de la question de la vérité. Cette jeune fille était déjà « mineure » et « isolée » en arrivant en Savoie de la Loire. Les réponses continuent à être plurielles :

CD: « *L'objet c'est de savoir si elle relève de la demande d'asile.* »

CD : « *Nous en prend pas la décision. On transmet notre doute au juge des enfants.* »

CD: « *On fait deux évaluations par souci de bien faire. En fait, c'est ça ce qu'il faut comprendre. On essaie d'être plus près de la vérité. Et on n'a pas 36.000 outils mis à notre disposition* »

Il y a un ensemble de raisons, voir logiques, derrière la pratique de la deuxième évaluation de Nipcia par le Conseil Départemental de Savoie. Sur la raison de savoir si la jeune fille relève de la demande d'asile, il y a une raison instrumentale<sup>65</sup>, un but défini qui peut être achevé par l'interrogation sur la vérité de son histoire. Ce but est en partie en lien avec la protection de l'enfance quand on prend en compte ce qui était évoqué par le Conseil Départemental vis-à-vis de la violence que peut subir un jeune lors d'une démarche de demande d'asile : « c'est une violence pour eux, mais c'est terrible. *Et quand OFPRA dit en gros "on ne vous croit pas" ou "c'est stéréotypé", psychologiquement, c'est très dur pour le jeune* ».

Dans un deuxième temps, cette pratique est dans le service d'une autorité, en réponse à un impératif juridique : « *Nous en prend pas la décision. On transmet notre doute au juge des enfants.* ». Si le Conseil Départemental a des doutes sur une histoire, il est obligé de les envoyer au juge. Dans ce cas, il est logique d'insister sur la vérité de son histoire pour supprimer des doutes. Ensuite, on voit

---

<sup>65</sup> Dans le sens weberien du terme: une action visée vers une finalité.

plus clair dans les options possibles pour la jeune. Cette logique peut être aussi en lien avec la protection de l'enfance car si la jeune n'a pas vécu une histoire répondant aux critères de la demande d'asile, on peut lui éviter cette démarche souvent traumatique. Cependant, cette démarche d'interrogation sur son histoire peut être aussi traumatique.

Le troisième logique repose sur la volonté « *d'être plus près de la vérité* ». Par-là, nous nous demandons si, parmi des raisonnements instrumentaux, une valeur intrinsèque, la vérité, n'est pas aussi une impulsion pour cette deuxième évaluation : est-ce que la recherche de la vérité est la finalité en soi ? La vérité pour la vérité ? De fait, pendant le séminaire, Roman Pétrouchine, psychiatre à l'Orspère-Samdarra a fait remarquer que « *le Conseil Général intervient à un moment où il est libéré de la question de la vérité. Cette jeune fille était mineure et isolée, ça a été dit administrativement et politiquement.* ». Cela questionne la nécessité, par rapport aux attentes administratives, de creuser autant l'histoire, de chercher la vérité « à tout prix », comme un participant l'explique.

En outre, l'usage du mot « mensonge » ou « mentir », qui était évoqué plusieurs fois par le Conseil Départemental lors des explications sur le comportement de Nipcia expose peut-être la valeur qu'il met dans la « vérité ». Ces mots évoquent une dualité dans la notion de vérité : non seulement entre ce qui est vrai et ce qui est faux, mais entre ce qui est connu comme vrai et connu comme faux. Il s'ensuit qu'un mensonge est la volonté de dire une chose fautive, une intention de tromper. Et cela décrit Nipcia de façon négative. C'est une « bonne chose » alors qu'elle raconte la vérité ; non parce que ça va servir à un autre but, mais parce que la vérité a une valeur en soi.

De fait, une participante a exprimé son incompréhension par rapport à cette insistance sur la vérité :

*« C'est ça qui me fait un peu bizarre, c'est qu'on travaille avec des MIE, on travaille avec les mensonges. Quand on accueille un jeune, on sait qu'il y a toujours une part de mystère; il y a toujours, que ce soit l'histoire, l'âge, ou voilà quelque chose qui nous met parfois le doute, mais je me dis là, dans cette situation, j'ai toujours pas compris l'intérêt de creuser l'histoire... J'arrive pas à savoir, ben, si on cherche la vérité à tout prix, on l'aura jamais avec les MIE et c'est peine perdue et c'est pas le but de notre travail. »*

Il peut être difficile de travailler dans l'ignorance, ce qui rend le travail auprès des MIE compliqué parce que l'inconnu fait partie intégrante du travail. Si l'inconnu en permanence est éprouvant pour les professionnels qui travaillent sur le récit de vie et sur l'évaluation de l'identité des jeunes, cela peut expliquer en partie pourquoi la vérité a pris une telle valeur en soi : elle donne une raison pour sortir de cette obscurité sans besoin de finalité administrative.

Il faut aussi dire, par contre, que le Conseil Départemental n'est pas aveugle à la signification de

l'emploi du mot « mentir ». Durant une explication des récits racontés par les jeunes, un des représentants s'est surpris avec l'emploi du mot.

P : *« mais pourquoi leur histoire est importante dans cette décision ? »*

CD : *« Parce que quand ils mentent, fin "quand ils mentent", ... »*

Chercher la vérité à tout prix peut être en concurrence avec la protection d'enfance car ça peut être un processus traumatique pour les jeunes déjà troublés d'identité. Pourtant, avouer la vérité de sa propre histoire, comme évoqué dessus, peut être libérant et donc soignant pour un jeune. Cette tension qui peut être éprouvante pour les travailleurs sociaux. Comment traiter le récit et la parole des jeunes dans le contexte de leur bien-être ? Cela a été discuté dans la salle.

P : *« Comment les jeunes peuvent se représenter à qui ils ont finalement menti et puis définir une espace thérapeutique où ils puissent arriver à parler de leur histoire, à se libérer de ces difficultés de ce récit pré-migratoire ? .... Mais ceci dit, leur offrir la possibilité après de libérer la parole, ça nous empêche pas dans un premier temps de les prendre en charge parce que dans tous les cas de figure, ils sont des jeunes réellement en souffrance »*

CD : *« Oui, mais la parole, ça les libère pas...[plusieurs personnes parlent en même temps]... dans le suivi qu'on a, il n'y a aucun qui a libéré sa parole ».*

P : *« Oui, mais en deux ou trois jours, je vois pas comment on peut libérer la parole »*

P : *« Mais est-ce que ça rentre dans le cadre de l'évaluation de se libérer de son histoire, justement, ça se fait sur le long terme au travers d'un travail éducatif, thérapeutique »*

Cela questionne le rôle de l'évaluation :

P : *« La question c'est qu'est-ce qu'on met dans le terme "évaluation". Est-ce qu'on évalue un projet pour ce jeune, ou est-ce qu'alors on évalue la réalité de son histoire tout de suite maintenant ? »*

CD : *« Je crois non plus qu'il y ait une frontière noir-blanc »*

P : *« Non, surtout pas, mais justement, on y est un petit peu quand-même »*

Cela révèle déjà un enjeu entre l'évaluation et la prise en charge. L'évaluation doit se faire avec l'intérêt de ne pas blesser les jeunes mais tout en trouvant les bonnes informations pour arriver à une prise en charge qui leur offre le temps pour être soignés, pour libérer la parole, pour avoir la possibilité d'être régulier en France. Dans un premier temps, comme nous voyons chez Catalpa, il y a un enjeu de temporalité de l'urgence administrative pour assurer une prise en charge pour ensuite assurer la pérennité qui permet un accompagnement éducatif et thérapeutique. Est-ce que la parole, en tant que moyen de soin, peut-être réellement employée dans le court terme de l'évaluation ? Ou

est-ce qu'on doit risquer le traumatisme pour avoir des bonnes informations pour chercher une prise en charge moins traumatique ? Ce dernier est remis en question par une participante :

*« Il y a des gens qui, lors de l'évaluation, disent très peu de chose, il y a des sujets qui sont compliqués par rapport à leurs familles notamment. Si on sent que c'est douloureux, on n'a pas besoin de tout savoir. »*

Le Conseil Départemental offre un autre regard :

*« Il y a des jeunes qui ne veulent pas nous donner des éléments qui leur appartiennent; après pour la décision pour la demande d'asile, on se base sur ce qu'ils nous ont donné à voir. On ne peut que se baser dessus. Par contre, c'est de notre rôle de leur dire "on engage ou pas sur la demande d'asile et voilà les conséquences". Voilà les décisions qu'on a à prendre.*

Est-ce que c'est la responsabilité de la structure qui fait l'évaluation de prendre cette décision, et donc de décider d'interroger sur l'histoire des jeunes ?

P : *« Surtout que je me dis la demande d'asile c'est le choix de la personne et si elle veut faire la demande d'asile on peut très bien lui dire "nous on pense que tu vas te casser la figure et ça va être compliqué pour toi, mais c'est toi qui décide". »*

Le Conseil Départemental dit que ce n'était peut-être pas à eux de faire cette deuxième évaluation, même s'il y a eu des conséquences positives :

*« Dans cette situation, qui était difficile même dans le service, ça a créé des remous, je pense qu'on s'est peut-être, à un moment donné, trompé d'interlocuteur. C'était peut-être pas au Conseil Général de porter ça. Mais peut-être que si Conseil Général n'était pas allé pas si loin cette fille aurait pas pu... mais c'est vrai que nous on se pose souvent la question sur notre place dans l'accueil d'urgence de cette violence d'entretien. »*

Une injonction est posée au professionnel en tant que fonctionnaire du conseil général et dans son positionnement. En appartenant à une institution il est contraint d'y respecter les règles imposées. En parallèle il doit faire face à son éthique professionnelle et personnelle qui n'est pas forcément en accord avec les politiques du département et le cadre juridique. La question suivante est alors mise en exergue : à quoi le professionnel se réfère-t-il pour juger le mérite ou l'éthique des pratiques en présence de plusieurs logiques ?

Cette histoire montre que la pluralité d'une équipe est la pluralité des logiques vis-à-vis d'une pratique principale du dispositif. Cette équipe est composée de différentes identités professionnelles, se positionnant à la fois comme le bras du pouvoir juridique et une aide à un individu en difficulté. Il y a une multiplicité d'identités au risque d'une confusion des identités. Ce phénomène est comme une image en miroir de la figure complexe du MIE, pris dans des identités

multiples, qui sont toutes aussi vraies ou toutes aussi fausses les unes que les autres et dans lesquelles il se contusionne lui-même.

Le Conseil Départemental de Savoie est l'institution la plus proche du pouvoir puisqu'il est officialisé. Les professionnels de cette institution sont pris dans deux positions contradictoires. D'un côté, leurs actions, pratiques et discours sont moins libres dans l'espace public car ils doivent respecter un certain nombre de législations, directives et politiques imposées. D'un autre côté, cette institution a une force d'intervention très importante, donc les actions des professionnels sont très agissantes. Les professionnels du Conseil Départemental ont une marge de manœuvre pour user des lois et des juridictions par leurs actions pour agir en faveur des MIE et donc être dans une position particulièrement aidante car ce sont les acteurs les plus proches des pouvoirs officiels. Ces acteurs jonglent donc entre deux positions contradictoires.

## Le suivi psychologiques des MIE

Cette partie est basée principalement sur un entretien avec une psychologue de plein-temps au centre de santé du Forum Réfugié. Toutes les citations non attribuées sont d'elle.

## La place du statut administratif des jeunes

Le Centre de Santé du Forum Réfugié propose des consultations médicales individuelles et familiales destinées aux adultes, aux adolescents et aux enfants en état de souffrance psychique liée à l'exil, à la persécution, à la violence politique, et victimes de violences et de tortures. Le public accueilli est des migrants, demandeurs d'asile, réfugiés et mineurs isolés étrangers. Ces personnes sont orientées au service par le bouche à oreille ou par d'autres structures, des travailleurs sociaux, le milieu hospitalier, etc.

Ce dispositif pratique une politique de la porte ouverte, à savoir qu'au niveau de l'entrée dans la structure, il n'y a pas de condition concernant le statut administratif de la personne.

*« La personne, pour rentrer au centre de la santé, au moment de son arrivée, remplit la fiche d'orientation, peu importe le statut administratif. Le suivi n'est pas conditionné par le statut administratif. Nous, on poursuit le suivi, ce qui n'est pas le cas quand on travaille au sein des foyers puisqu'on peut travailler en parallèle à l'accompagnement global, l'accompagnement social, donc si la personne sort du foyer, forcément, il la suit plus. Donc ce suivi est beaucoup conditionné par l'hébergement, le statut administratif. »*

Nous pouvons déjà repérer une différence significative avec les dispositifs d'accueil et de prise en charge du Catalpa et du Conseil Départemental de Savoie vis-à-vis de la place du statut administratif des jeunes accueillis. Qu'ils soient en demande d'asile, en demande de titre de séjour,



déjà réguliers, le centre de santé du Forum Réfugié ne prend pas en compte au niveau de l'entrée.

*« Moi, ce qui m'importe c'est le sujet en face de moi; qu'il ait 18 ou 24 ans, ça change rien. Ce qui est important est ce que se passe entre ces 4 murs. »*

Cependant, cela ne signifie pas que le statut administratif ne rentre pas en jeu dans le suivi psychologique des jeunes.

*« Si on rencontre une personne en permanence qui est demandeur d'asile, par exemple, on l'accueille. Donc, ça va pas changer au niveau de l'entrée au centre. Par contre, ça peut changer le suivi, ça dépend de la personne. Les personnes sont souvent prises, engluées dans ce statut, et je trouve que ça influe beaucoup sur la parole qui va se libérer. »*

Et l'effet du statut sur les jeunes existe sous de nombreuses formes.

*« Il y a plusieurs profils. Il y a certaines personnes qu'on va sentir qui vont être parfois dans une indisponibilité psychique parce qu'ils vont être pris dans toutes ces questions administratives. Ils ont des angoisses là, dans cette attente-là. Et on entame un travail qui peut être compliqué en termes de disponibilité, de pouvoir se rapprocher et de s'ouvrir à des perspectives. C'est compliqué parfois de travailler sur certains éléments parce que ces éléments sont très conditionnés par la question de statut, c'est-à-dire travailler sur l'intégration, sur leur enracinement. Ça peut être compliqué dans le sens où elles sont aussi dans un entre-deux, suspendu, elles sont pas sûres de rester là, donc c'est parfois compliqué de travailler sur certaines dimensions, sur certaines projections.*

*Parfois c'est compliqué de travailler sur le passé, par exemple sur certains éléments un peu traumatiques. Les personnes, du fait qu'elles soient encore en demande d'asile, sont fortement encore liées au pays d'origine, avec les éléments traumatiques etc. Pour certaines personnes c'est compliqué parfois d'élaborer autour de ces sujets-là qui sont encore vivaces, encore intenses, où elles sont encore prises dedans. Parfois des personnes ont besoin d'une sorte d'après-coup. Ces papiers parfois garantissent quelque chose de la possibilité de rester là, de ne pas retourner. »*

Le positionnement des jeunes au sein de la démarche administrative de régularisation en France peut avoir des effets négatifs sur leur état psychique. La précarité que les jeunes peuvent y subir ou le traumatisme incessible dû en partie à la précarité de leur situation en France fait qu'il y a un réel enjeu pour le psychologue dans un suivi de soin. La situation peut être encore plus difficile quand les jeunes patients traitent le dispositif de soin psychologique dans une logique administrative.

*« Les personnes sont tellement prises dans une logique procédurale, en terme de comment se présenter, en terme d'identité, en terme de 'qu'est-ce qui se dit', 'comment le dire', 'à qui le*

dire', 'est-ce que j'ai le droit de le dire'. Je pense que parfois elles sont prises par la question de l'épreuve, de la justification. Et même si je fais au maximum pour leur faire comprendre qu'on est dégagé de la procédure, que c'est un lieu où on travaille pour les personnes, qu'il y a pas de lien avec OFPRA, parfois il y a un imaginaire qui peut traverser les personnes et parfois elles ne s'autorisent pas à dire certaines choses avec peut-être ce fantasme. Et ça arrive que certaines personnes au moment de l'obtention du statut se révèlent avec quelque chose d'une parole plus subjective, plus libre, plus portée alors qu'avant parfois le discours pouvait être un peu plus collé pour certaines personnes, pas pour toutes. La plupart quand-même ont bien compris que c'est un lieu où on est dégagé de toutes ces questions-là. »

## Les réussites dans le suivi psychologique des MIE

« Généralement le jeune est envoyé par un éducateur. Je propose un premier rendez-vous avec le jeune en présence au départ de l'éducateur qui m'explique un petit peu les raisons de son inquiétude. Pas tout le long du premier entretien, mais les premières minutes. Et ensuite je demande à l'éducateur de retourner dans la salle d'attente et de nous attendre pour que je puisse faire connaissance avec le jeune. Puis j'explique mon travail, en échange, on essaie de déjà faire alliance, et puis ensuite, on entame ou pas un suivi. Et ensuite le mineur vient seul. Alors qu'il y a certains jeunes qui sont très jeunes, qui sont un peu perdus qui sont parfois accompagnés par l'éducateur qui attend dans la salle d'attente. Mais la plupart des jeunes finissent par venir tout seul et s'approprier le lieu. »

Moi : « Et quand ils s'approprient le lieu, vous considérez ça comme une réussite ? »

« Alors ça dépend vraiment des gens. C'est dur de faire une généralité, mais, de ce que j'observe, il y a certains profils de jeunes qui s'approprient vraiment le lieu. Pour moi, c'est des suivis que j'ai investi beaucoup parce que je trouve qu'il se passe des choses très intéressantes; qu'ils investissent bien le lieu, qu'ils honorent bien les rendez-vous, qu'ils font preuve de ponctualité. Je trouve que pour ces jeunes il y a vraiment cette idée de l'alliance, de la relation de confiance, plus que la vérité, que connaître bien l'histoire, Moi je privilégie vraiment cette dimension-là. »

Alors que l'appropriation du lieu peut être une forme de réussite dans le suivi psychologique, ce qui est souvent plus important pour cette psychologue est la confiance qui se crée entre psychologue et jeune, ce qui n'est pas lié avec la libération de « la vraie histoire » de sa vie, mais la relation entre les deux personnes, le sentiment de confiance, que cela se finisse en l'annonce des « secrets » ou non.

« Souvent ce que je dis au début des suivis c'est qu'il est possible qu'ils y aient des vécus

*dont ils n'ont pas envie de parler, il est possible qu'ils ne veulent pas raconter, qu'ils aient une part de secret, mais que ils ne sont pas obligé de le dire ici. Pour moi ce n'est pas important. Ce qui est important c'est ce qui se passe dans notre relation à nous. J'essaie vraiment au maximum de rassurer sur le fait qu'il n'y a pas à dire forcément. Et donc ça fonctionne plutôt très bien. »*

Cette confiance est d'autant plus délicate en raison des messages contradictoires que les jeunes reçoivent des diverses structures avec lesquelles ils doivent interagir au cours de leur prise en charge.

*« Et je trouve qu'avec ces jeunes, il y a quelque chose du côté de la répétition, le repère, l'alliance, quelque chose qui ne soit pas défaillant. Oui, d'être là, la validation, parce que je trouve que c'est des jeunes qui ont des multi-présences d'interlocuteur qui change beaucoup, avec différents organismes qui sont parfois en contradiction: L'intérêt du Conseil Général n'est pas forcément l'intérêt du Forum, qui n'est pas forcément l'intérêt du côté du foyer où ils sont au quotidien, qui n'est pas forcément dans l'intérêt du jeune. Et du coup, il y a plusieurs conflits d'intérêts comme ça autour de ces jeunes-là qui, eux, ne savent pas toujours qu'est-ce qu'il faut dire pour bien dire. C'est quoi la stratégie, le mieux, etc. Donc, moi j'essaie au maximum d'être au plus proche de lui, de me dégager de ces enjeux-là. »*

L'enjeu pour la psychologue est de libérer les jeunes des messages contradictoires dans le contexte du suivi psychologique, c'est-à-dire de ne pas être vu par les jeunes comme une figure administrative à laquelle il faut donner des informations « stratégiques ». Cela entrave la relation de confiance qu'essaye de construire le psychologue.

La psychologue dit que c'est grâce à l'absence des conditions administratives que les jeunes peuvent plus facilement se dégager des préoccupations administratives.

*« Souvent ce sont des suivis qui sont longs et il y a des jeunes qui ont 18 ans, qui ont leur diplôme, qui travaillent, qui ont leur appartement, et qui de temps en temps viennent ou appellent pour donner des nouvelles pour dire où ils ont, ou s'ils ont des questionnements. Parfois, j'ai l'impression qu'ils investissent le lieu comme un repère familial, sécurisant. Et je pense que ça marche parce que comme on n'est pas lié à la à la procédure où les dispositifs arrêtent de suivre des jeunes à leur majorité ou à la terminaison de la demande d'asile. Alors que nous, c'est pas un suivi conditionné à l'administration. »*

Mais il y a quand même des difficultés pour créer cette confiance dans un suivi :

*« Par ailleurs, il y a des jeunes avec lesquels ça fonctionne pas. J'ai le sentiment que la relation de confiance est tellement abîmée, tellement attaquée, que la méfiance est tellement*

*importante qu'ils ont du mal à faire confiance. Même moi, j'ai du mal à créer une certaine accroche. Il y a certains jeunes qui viennent une fois, deux fois et qui viennent plus. Je trouve ça un peu inquiétant parce qu'il y a une telle souffrance et que la confiance est tellement entamée. »*

C'est peut-être alors que, comme nous voyons chez le Catalpa, le dispositif est mal situé pour ceux qui ont plus besoin d'aide ; ce sont eux qu'on n'arrive pas à aider.

*« De mon point de vue, le suivi réussi ça va être le suivi de la personne déjà qui vient tout simplement, qui honore les rendez-vous, qui est ponctuelle, qui vient. Parce que je trouve que c'est compliqué d'être dans une certaine permanence, de tenir, de trouver un intérêt parce qu'on est tellement écrasé par les procédures, il y a des absences. Ensuite, c'est le suivi où la personne porte une parole propre, personnelle, subjective qui soit vraiment dans une totale confiance, allégée de 'qu'est-ce qu'il faut que je dise', allégée de la censure, allégée du faussé, de l'administratif, donc une parole propre. La personne qui va être dans un travail de lien, d'association, d'élaboration, qui va parfois se dégager de la lettre de procédure. Et d'un point de vue symptomatique: les symptômes qui sont abaissés, une amélioration d'un bien-être, des sourires. J'ai une image d'un jeune qui arrive, qui est en méfiance, qui est limite dans des reviviscences lors de l'entretien avec des moments dissociatifs et bout d'un certain nombre de consultations, il va arriver en skate avec un grand sourire, avec une petite coupe, qui va parler d'amour, et ça c'est un suivi que je considère réussi. »*

## **Épreuve des messages contradictoires**

Selon la psychologue, ce qui est le plus dur, *« c'est pas tellement d'écouter des personnes qui sont en difficulté, qui ont vécu parfois l'immonde, le cruel, l'injustice dans le contexte local, c'est l'institution, c'est le démenti du traumatisme qui est insupportable, c'est quand le tiers n'est plus garant. »*

Comme indiqué ci-dessus, un problème pour le jeune ainsi que la relation entre jeune et psychologue c'est la tension créée par les différents intérêts des plusieurs structures avec lesquelles le jeune doit interagir.

*« Ça peut être très compliqué pour les MIE, ce sentiment que certain peuvent avoir. Ils me disent parfois 'ça me casse la tête', c'est-à-dire qu'il y a comme une hystérisation de la procédure qui les entoure. Comme je disais, il y a des intérêts contradictoires, des conflits d'intérêt. Ils sont pris dans des messages contradictoires. Il y a d'un côté la préfecture qui n'encourage pas les jeunes à faire une demande d'asile avant les 18 ans, c'est souvent après.*

*Donc, on est dans une prise en charge d'intégration dans un foyer ou l'ASE ou le Conseil Général, de type 'il faut que tu sois formé', 'il faut que tu ailles à l'école', 'il faut que tu apprennes le français', etc. Donc, il faut qu'ils soient dans l'intégration, dans l'ancrage. Mais tout d'un coup s'il y a un échec sur la régularisation, à un moment donné, peut survenir la demande d'asile, qui pourrait être 3 ans après. Cette demande d'asile est du coup dans un truc régressif, c'est-à-dire un retour vers la passé. Et puis, on va reprocher aux jeunes de ne plus être dedans, d'avoir oublié. Et c'est vrai qu'ils sont pris comme ça dans des temporalités contradictoires. »*

Dans une telle situation, pour répondre aux attentes de la demande d'asile, les jeunes peuvent laisser des notes écrites, les traces physiques pour ne pas oublier des particularités de leur parcours. Or, ça pourrait être entendu avec suspicion du point de vue administratif. Également, du point de vue de l'OFPRA, une demande d'asile après l'échec d'une demande de titre de séjour pourrait être vue comme frauduleuse car c'est « à défaut de ».

*« Le jeune devient un objet, un phénomène social, symptôme d'une défaillance de la prise en charge. C'est une manière d'accompagnement qui me questionne et que parfois je trouve extrêmement violente. »*

Alors que les jeunes peuvent comprendre l'aspect tactique de la démarche administrative, les messages contradictoires ne donnent pas lieu à une vision claire des différentes institutions et dispositifs. Ça devient embrouillé dans la tête des jeunes et ils peuvent avoir du mal à se situer parmi toutes ces structures. De fait, cela peut créer des tensions chez les jeunes, ils sont partagés entre différentes attentes qu'ils doivent gérer et l'enjeu de ne pas se perdre et même de s'épanouir. Face à une telle figure, partagée et embrouillée, du MIE peut être une réelle source de difficulté pour le psychologue.

*« C'est très compliqué je trouve parce que c'est pas toujours très épanouissant. Ils ont peu de marge de manœuvre. A leur âge, ils ont peu de possibilité d'enfreindre les interdits. Je pense à un jeune qui avait une altercation avec la justice. Mais là, il faut qu'il reste toujours dans la case de 'c'est un gentil garçon qui doit rester en France et intégrer, qui doit pas faire de vague'. »*

A force de correspondre toujours à une figure tellement dépersonnalisée lors d'une trajectoire par ce système d'illogismes, de non-sens, de contradictions, les individus peuvent subir de conséquences graves.

*« Il y a une femme, je crois que ça fait dix ans qu'elle doit être là. Elle s'est battue, elle s'est débrouillée, et éventuellement elle a eu un appartement, elle a été régularisée, elle a tout.*

*C'est bon. Mais on voit l'insécurité qui est complètement intériorisée. C'est dans les molécules de son corps, c'est dans ses cellules. Et aujourd'hui elle est dans des mécanismes complétement maniaques: il faut que tout soit rangé, il faut que tout soit parfait, il faut que tout soit propre. Et on voit que ça cache vraiment l'angoisse de l'insécurité, de la faille, du défaut. Pour elle, il faut absolument éviter le moindre de problème. 'Il faut que je sois parfaite'. Pas de faille parce que tout peut arriver sinon. C'est une insécurité totale. »*

## **Trouver du sens**

*« Et en tant que soignant, ça me met en difficulté. À un moment donné, on vivait par ricochet, toute la difficulté de la procédure de l'administration, et parfois illogisme, le non-sens, et ça nous met en difficulté aussi dans notre travail, donc c'est pas que pour le patient. »*

Le travail de soin psychologique des MIE se trouve centré dans tous ces différents intérêts, tous ces messages des différentes institutions et services que porte le jeune devant la psychologue dans la salle de soin. La psychologue met l'accent aussi sur l'aspect éthique et politique dans les difficultés qu'elle ressent.

*« Je vis cette tension. Je la vis des fois dans mon corps où j'ai un énervement, une colère. Je crois que l'injustice, ça détruit, ça ronge. Et en plus, quand elle est personnalisée, quand on a accès de l'intimité d'une personne qui vit une injustice. Mais quand l'injustice est menée par les pays démocratiques, notre référentiel à nous, moi parfois je vis une tension idéologique. Et souvent, on en parle avec nos collègues. Et j'ai jamais autant parlé donc je me dis que c'est constat, qu'il y a quelque chose qui change. Mais je trouve que c'est compliqué d'être psychologue aujourd'hui avec ce public là quand le cadre, le méta-cadre n'est plus garant d'une certaine morale. Moi je trouve que c'est très très compliqué. A quoi je réfère: nous-même, on a besoin d'un cadre de référence de l'ordre moral, l'idéologie humaine, je sais pas. Et je trouve que c'est traumatisant quand il y a une rupture avec nos référentiels. Du coup, je vis une tension entre soutenir la personne, c'est-à-dire être soutenant, porteur d'un référentiel, mais que moi-même je suis même pas convaincu parfois de ce que je dis parce que j'ai pas la certitude, je n'ai plus la logique. Donc, ça me met en grande difficulté. Mais il faut que je maîtrise cette colère. Il faut que je la canalise. La difficulté c'est d'être une sorte de parapluie même quand on n'est plus convaincu de sa solidité. Donc, moi je trouve que ce qui est dur, c'est pas tellement d'écouter des personnes qui sont en difficulté, qui ont vécu parfois l'immonde, le cruel, l'injustice dans le contexte*

*local, c'est l'institution, c'est le démenti du traumatisme qui est insupportable, c'est quand le tiers n'est plus garant. »*

*Moi : « comment vous arrivez à ne pas être débordée par toutes ces tensions, à ne pas devenir folle? »*

*« Ça arrive parfois, pour être honnête. On a l'analyse de la pratique. ça nous aide. Et en plus, on est une équipe qui s'entend très bien. ça c'est important, le collectif. Je pense que c'est essentiel, parce que si à l'intérieur ça fonctionnait pas, on serait en conflit, en difficulté, plus rien tiendrait. On se sent bien protégé. On peut parler de nos défaillances. On respecte nos différences. Peut-être que c'est du fait du contexte, on est devenu un peu solidaire. Et l'analyse de la pratique fait qu'on a vraiment une liberté de parole totale. On a une supervision en plus de l'équipe, donc ça nous aide bien.*

*Moi, à titre personnel, je ne me sens pas là par hasard. C'est-à-dire que c'est un choix qui est lié à quelque chose de personnel. Il y a un intérêt personnel. Je trouve du sens, heureusement. Je trouve du sens même dans les choses qui sont compliquées. Je trouve du sens y compris dans le fait de devoir analyser [la situation administrative et institutionnelle], je me dis qu'il faut toujours comprendre son ennemi [petit rire].*

*Et une chose importante c'est que c'est un travail. Je ne suis pas bénévole. Je pense que ça se joue aussi. Je touche de l'argent, j'ai un salaire, c'est mon travail. Et ça me protège, mine de rien.*

*Et puis, quand-même, c'est l'autre qui est en difficulté, en souffrance, qui vit tout ça. C'est pas moi. Je fais aussi cette distinction. Je ne vais pas prendre à sa place. Je suis là pour soutenir avant tout. Et parfois les personnes disent "mais vous ne pouvez pas comprendre" et c'est vrai, je me dis heureusement, parce que sinon on se noierait à deux. C'est-à-dire que si je peux être soutenant c'est parce que je suis extérieure. Mais c'est compliqué pour la personne parce qu'elle doit affronter le fait que moi, je n'ai pas vécu de l'immonde. Donc, elle doit se confronter à mon imaginaire, parfois à mon incompréhension des choses. Mais je trouve que c'est cette différenciation qui parfois aide, qu'on soit pas englué à deux.*

*Mais des fois c'est dur, franchement. C'est plus la colère, une sorte de révolte. Oui, des fois c'est la dépression, des fois la colère. Mais il faut analyser. Il ne faut pas prendre des choses de manière brute. Il faut se nourrir l'esprit, se faire des liens, en comprendre quelque chose. Comprendre que c'est tout un système. Il n'y a pas le bon et le méchant. »*

# Éducateur spécialisé au Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

## Injonctions contradictoires

Cette partie est basée sur un témoignage des expériences d'un éducateur de français au sein d'un dispositif de MLDS dans le Rhône lors d'un séminaire avec l'Orspère-Samdarra.

Transformée en 2012, la MLDS, *Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire*, est un dispositif scolaire au sein des établissements publics locaux d'enseignement qui a pour but de réduire le nombre de sorties sans diplôme. Il prend en charge des élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'une récolarisation et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable. Elle définit un travail sur des modules de remédiation, de remise à niveau en français, en mathématiques surtout, et de préparation à l'entrée en formation professionnelle.<sup>66</sup>

### **Témoignage d'un enseignant-coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire dans le Rhône.**

*« Moi, ça fait 13 ans que je travaille pour le MLDS. Sur 216 élèves, j'ai eu 25 MIE, mais c'est un nombre qui va croissant. Aujourd'hui j'ai 8 MIE sur 15 élèves, avec la crainte qu'ils se disent que nous sommes dans une classe pour les mineurs isolés.*

*J'enseigne donc le français et je fais la coordination de l'équipe pédagogique, et aussi le suivi individuel des élèves, visites de stage, entre autre. Ce qui est difficile c'est que je porte beaucoup de casquettes, je fais le lien avec l'administration, je les accompagne chez l'assistante sociale, auprès de la conseillère d'orientation psychologue, chez la Conseillère Principale d'Éducation. Comme les MIE ne parlent pas français, ils ont besoin de cet accompagnement. Pour le MIE, ce n'est pas facile de comprendre qui je suis. Au départ, ils font tout reposer sur moi, et petit-à-petit la distinction s'effectue entre ce que chacun fait. Il y a donc un problème de relation avec les jeunes, ils attendent beaucoup, parfois ils cachent aussi. A l'entretien préalable, je leur demande pourquoi ils viennent ici en France, mais je leur dis que je n'attends pas forcément de réponse et qu'on pourra en reparler plus tard. C'est une question à laquelle ils devront forcément répondre à la fin d'année pour leur projet, c'est à peu près sûr que le jury va leur poser la question à l'examen. On essaye donc de préparer la réponse, des pirouettes s'il ne veut pas le dire. Entre eux il y aussi certaines difficultés, chacun pense qu'il mérite plus que les autres d'attention, parce qu'ils ne se connaissent pas, ils vont apprendre à se connaître petit à petit en apprenant le français tout*

---

<sup>66</sup> <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=7&cHash=4267c88ff7>



*au long de l'année.*

*Si on travaille à l'éducation nationale c'est pour une grande chose : parce qu'on a encore ce rôle d'éducation, qu'on a un rôle de service public. Un enfant qui arrive en France a la possibilité d'être éduqué et on est la seule institution réelle aujourd'hui qui ne va pas demander des papiers à un élève. Cette porte ouverte pour les MIE n'est pas dans une démarche d'inspection, on leur dit seulement « tu as une place ici, qu'est-ce que tu vas en faire ? ». Il y a la nécessité d'une connaissance de soi-même, pour pouvoir avancer. Je n'ai pas de statut de prof par rapport à l'élève. L'intérêt est d'arriver à une solution à la fin de l'année. Ils peuvent venir vers nous en nous racontant parfois des choses difficiles, et on se demande si ce n'est pas trop compliqué dans leur tête pour se lancer dans l'apprentissage. Ça fait partie de leur histoire, et bien évidemment ce n'est pas un critère pour lequel on les prend.*

*Le but pour nous est de considérer l'élève tel qu'il est, ce qu'il veut bien nous donner à voir. Le tout est d'arriver à un bien-être de ces jeunes. L'école reste encore un espace-temps limité où l'élève peut poser son sac à dos, être MIE avant d'arriver et d'entrer en tant qu'élève. C'est sur ces aspects que l'on cherche à travailler de plus en plus. Il y a de plus en plus de lois qui sont contraignantes et on essaye de faire avec, mais l'être, l'élève, tel qu'il arrive, on essaye de lui donner une formation scolaire comme tout autre élève arrivant de n'importe quel pays. C'est un réel engagement vis-à-vis des jeunes, on essaye de ne pas faire ressortir les affects, il faut savoir se positionner et savoir se remettre en question : qu'est-ce qu'on a fait jusqu'à présent et qu'est-ce qu'on fera avec ces jeunes qui sont dans des situations de plus en plus compliquées quand ils arrivent en France ? »*

Comme les autres travailleurs sociaux que nous avons étudiés, une première difficulté pour cet éducateur est le fait d'être porteur de plusieurs casquettes, son travail partagé entre un rôle éducatif en tant qu'enseignant, un rôle plus gestionnaire en tant que coordinateur de l'équipe pédagogique et un rôle plus administratif dans l'accompagnement des MIE.

Ces plusieurs casquettes font qu'il est difficile pour les MIE de comprendre qui il est et par la suite comment créer un rapport avec lui. Alors que cette situation s'améliore au fur et à mesure que les MIE connaissent le lieu, le fonctionnement de la structure, s'intègrent dans la société française, au début, les MIE se reposent sur lui comme référent de tout, d'autant plus dépendants de lui parce qu'ils ne parlent pas forcément français et ont besoin de cet accompagnement. De fait, nous voyons le lien entre l'éducation des jeunes et leur bien-être. Il y a un intérêt que les jeunes apprennent le français parce que ça leur permet de devenir plus autonomes, de créer les liens (« *ils vont apprendre à se connaître petit à petit en apprenant le français tout au long de l'année* »).

Le rapport que cet éducateur a avec l'histoire du jeune est similaire à celle qu'on trouve chez l'éducatrice au Catalpa. Il ne semble pas intéressé par la vérité comme on le voit dans l'exemple du Conseil Départemental de Savoie : le MIE « *n'est pas dans une démarche d'inspection* ». De fait, il ne demande pas de papier à un élève pour l'accepter dans l'école. Donc, dans un premier temps, il a une absence de contrôle des MIE. Pourtant, à un moment donné, ils sont obligés de s'interroger sur leur histoire. Alors qu'il « *n'attend pas forcément de réponse* » à l'entretien préalable, « *c'est une question à laquelle ils devront forcément répondre à la fin d'année pour leur projet* » parce que « *c'est à peu près sûr que le jury va leur poser la question à l'examen.* ». Donc, il y a une injonction administrative afin d'obtenir certaines informations sur l'histoire des jeunes ainsi qu'une injonction temporelle, que ces informations soient obtenues avant la fin de l'année.

Il y a donc une possible source de tension entre le côté éducatif où l'histoire n'est pas requise et la démarche administrative de sa régularisation où l'éducateur doit s'occuper du dossier qui incorpore un récit de vie.

Pour gérer cette tension entre différentes logiques, éducative et administrative, l'éducateur adhère à une stratégie pour les jeunes, de « *préparer la réponse, des pirouettes* » si les jeunes ne veulent pas raconter leur passé. Le fait que ce dispositif puisse laisser les jeunes ne pas en dire trop sur leur histoire, ils ne sont pas dans l'interrogation sur la vérité à tout prix. Plutôt, ils cherchent ensemble d'autres moyens, des « *pirouettes* » pour dépasser cet obstacle.

La distance du souci de la « *vérité* » de leur histoire est peut-être aidée par le fait que l'entrée dans le dispositif n'est pas conditionnée par le statut administratif des jeunes. Pour eux, l'éducation est un droit pour tous. Il adhère à un principe républicain où le « *rôle d'éducation* » est un « *rôle de service public* », ouvert à tous, peu importe les particularités des individus.

Au niveau de l'individuel, l'éducation a pour visée l'épanouissement des jeunes, leur bien-être et leur permet d'avancer : « *Il y a la nécessité d'une connaissance de soi-même, pour pouvoir avancer.* » Alors, l'individu, la figure singulière doit être pris en compte par l'éducatif. « *Le tout est d'arriver à un bien-être* ».

Cependant, d'une façon importante, la mission républicaine met tout le monde dans le même sac, un travail de « *masse* », comme le disait le Directeur du Catalpa. Et donc, il y a une possible tension entre « *l'élève tel qu'il est* » et l'élève scolarisé « *comme tout autre* ». Le MIE n'a alors pas la possibilité, la légitimité, à être autrement personne, que par ce mode d'appréhension d'élève.

Un aspect de ce mode d'appréhension est les contraintes administratives qui structurent la scolarisation. « *L'intérêt est d'arriver à une solution à la fin de l'année.* » Il y a une injonction temporelle qui force l'éducation à prendre une certaine forme, une forme qui s'applique à tout élève

mais qui n'est peut-être pas adaptée à chaque individu, et ça peut créer des situations qui forcent des jeunes à se confronter des problèmes déjà existants.

*« Ils peuvent venir vers nous en nous racontant parfois des choses difficiles, et on se demande si ce n'est pas trop compliqué dans leur tête pour se lancer dans l'apprentissage. »*

## Conclusion

A la fin des années 1990 apparaît en France une « nouvelle figure » de la migration internationale : les mineurs isolés étrangers (MIE). L'arrivée et la situation de ces jeunes suscitent questions et débats souvent alarmistes, quand ils ne sont pas soupçonneux. Qui sont-ils et comment les accueillir ?

Cette recherche a tenté de rendre compte de la pluralité de cette situation dans le contexte de la prise en charge en Rhône-Alpes.

Le MIE est une figure plurielle : une figure à protéger, à suspecter, à éduquer, à amener dans un chemin administratif, un symbole d'une cause à défendre ? Il y a une multiplicité d'appréhension, de subjectivation du MIE et alors une multiplicité de façon de « pratiquer » sa prise en charge. Les dispositifs de prise en charge s'avèrent souvent comme une image en miroir de la figure complexe du MIE : pris dans des identités multiples et dans la tension de diverses logiques ainsi que dépourvu de ressources et de référent pour savoir bien avancer dans leur parcours. L'éducatrice du Catalpa dit ainsi :

*« Au Catalpa, on se dit qu'on est un petit peu comme les jeunes, un peu huron et un petit peu sans moyen, donc on fait avec ce qu'on a. »*

C'est alors par rapport à cette problématique que l'Orspere-Samdarra se positionne comme centre de ressource et de recherche. Ce stage a pour mission de rechercher les situations pouvant être éprouvantes pour les professionnels, pour mieux comprendre la réalité des difficultés de professionnalité afin de mieux savoir comment servir de ressource.

Comme tel, nous allons achever ce mémoire en concluant, dans un premier temps, sur les descriptions des interférences entre différentes logiques qui qualifient les épreuves de professionnalité pour ensuite dans un deuxième temps, regarder comment l'Orspere-Samdarra peut servir de ressource pour améliorer les pratiques de la prise en charge des MIE.

## L'interférence des logiques de pratiques professionnelles

Les travailleurs sociaux sont confrontés à des demandes qu'ils ne maîtrisent pas. Ils sont confrontés à un public en grande vulnérabilité ce qui peut être source de souffrance chez les professionnels qui travaillent auprès eux. Pourtant, « *les usagers ne sont pas identifiés comme cause première du malaise des travailleurs sociaux, quand bien même leur violence ou leur exigence est souvent mentionnée. C'est que la question du rapport à l'usager ne se réduit pas au face-à-face avec l'intervenant, mais s'étend aux multiples tensions qui caractérisent les nouvelles manières de percevoir l'usager et d'agir avec lui.* »<sup>67</sup> De fait, le rapport aux usagers s'est considérablement individualisé, avec la montée en puissance de normes sociales comme l'autonomie, l'épanouissement personnel, le projet individuel ce qui n'est pas toujours facile à accomplir face à la standardisation des dispositifs, ce qui ne laisse que difficilement de la place pour les cas singuliers. Ravon et al. expliquent qu' « *avec l'empilement des dispositifs, la bureaucratisation et la rationalisation du travail, les réorganisations fréquentes et non concertées, le management par le haut, etc., les contraintes de temps et de gestion se sont étendues tout en se contredisant. Lorsque l'urgence des situations doit faire avec la standardisation et la multiplication des procédures, la rationalisation budgétaire des coûts, etc., le professionnel se voit confronté à la réduction de la relation d'aide (travail de reconnaissance, élaboration de la demande, construction d'une réponse adaptée, mise en place et suivi de l'aide) en une relation de service* »<sup>68</sup> soumise à un ensemble de logiques contradictoires. Ce sont des « *situations au cours desquelles des acteurs font l'expérience de la vulnérabilité de l'ordre social* ». <sup>69</sup>

Les cinq logiques exposées dans la première partie représentent l'idéal de cinq visions de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Ces logiques entrent en jeu dans l'application de ces idéaux lors du travail sur le terrain, ce qui peut créer des tensions quand elles ne sont pas compatibles. La vulnérabilité de l'ordre social se révèle alors.

Face à cette vulnérabilité, le professionnel est souvent en difficulté dans l'exercice de son travail, tiré entre différents intérêts. La plupart du temps, une tension existe entre la volonté et l'envie d'aider, de protéger, d'éduquer ces jeunes contre les innombrables obstacles administratifs. Par-là, les professionnels d'accompagnement se trouvent tiraillés entre la standardisation, les dispositifs

---

<sup>67</sup> Bertrand R. (dir.), avec Geneviève Decrop, Jacques Ion, Christian Laval, Pierre Vidal-Naquet « *Le malaise des travailleurs sociaux : usure professionnelle ou déni de reconnaissance ?* » Université de Lyon, Mondes et dynamiques des sociétés (MoDys) - UMR CNRS 5264

<sup>68</sup> *Ibidem*

<sup>69</sup> Lemieux, C. « Jugements en action, actions en jugement. Ce que la sociologie des épreuves peut apporter à l'étude de la cognition », p.251 In "Vers une sociologie cognitive", in F. Clément et L. Kaufmann (dir.), La sociologie cognitive, Paris, éditions EHESS

adaptés pour tous les accueillir et la nécessité des suivis « sur-mesure » selon la singularité des cas.

Quand les professionnels sont face à des situations impossibles, comme accueillir un jeune vulnérable de 17 ans et demi en sachant que dans 6 mois il sera mis à la rue car il ne correspond pas aux exigences administratives (ici, principalement à cause de l'injonction temporelle), on voit assez clairement en quoi l'épreuve peut être issue des contradictions entre les intérêts, et comment l'ordre social peut être vulnérable.

Ravon voit l'idéal de la logique éducative comme toute prise en charge étant « *l'occasion de mettre en place un processus pédagogique dans une visée à long terme de progression personnelle ou collective, voire émancipation.* »<sup>70</sup> La logique éducative rentre alors en contradiction avec des injonctions temporelles issues du domaine juridique, qui exige une progression rapide pour que les jeunes individus correspondent à la figure administrative c'est-à-dire autonome à 18 ans. Si « la visée éducative à long terme de la relation d'aide suppose de la part du professionnel une capacité à installer la prise en charge dans la durée »<sup>71</sup>, il y a des enjeux professionnels entre l'urgence et la pérennité : le travailleur social doit transformer le MIE en figure intégrée, installée, sécurisée, autonome, grosso modo « normal » dans un temps court pour assurer ce bien-être dans le long terme. Autrement dit, le MIE doit être déjà « bien » pour avoir la possibilité de sécurité sur le long-terme. Ceux qui ne le sont pas, ceux qui sont les plus vulnérables, sont les moins adaptés à la l'éducation et la protection offertes par les dispositifs de prise en charge. La cohérence de tous les individus à la figure administrative est une qualification de l'écart entre la standardisation des dispositifs et la singularisation des besoins des usagers.

En outre, la nécessité de correspondre à la figure administrative ne relève pas seulement d'un enjeu temporel. Cela peut aussi contredire la logique de protection car cette transformation peut s'avérer traumatique. Les jeunes risquent de se perdre, ce qui est une épreuve difficile pour les travailleurs sociaux : s'ils ne correspondent pas à cette figure attendue par la Préfecture ils ne seront pas régularisés en France alors que ce processus peut être traumatique pour des jeunes déjà vulnérables et précaires.

L'administratif entre en opposition avec l'éducatif dans un enjeu temporel vis-à-vis du partage du temps entre tâches administratives et travail éducatif. L'administratif occupe une place quasi-omniprésente et lourde, qui l'emporte toujours sur le travail éducatif, qui « bouffe l'éducatif ».

Hennion et Vidal-Naquet remarquent qu' « *aider une personne vulnérable, c'est être constamment tiraillé entre des exigences contradictoires : assurer la sécurité et le bien-être* »

---

<sup>70</sup> Ravon, B. « l'accompagnement des personnes vulnérables : troubles dans la professionnalité », 2014, [http://www.incitta.fr/wp-content/uploads/file/Actes\\_Conferences/Bertrand\\_Ravon\\_2014.pdf](http://www.incitta.fr/wp-content/uploads/file/Actes_Conferences/Bertrand_Ravon_2014.pdf)

<sup>71</sup> *Ibidem*

*de la personne tout en respectant le plus possible sa volonté, écouter ses demandes tout en étant obligé de vérifier les conséquences exacte qu'elle a des problèmes, rechercher son autonomie tout en essayant lui faire faire des choses qu'elle n'aime pas ou dont elle ne voit pas la nécessité, à contraindre dans son propre intérêt. Ce sont bien ces tensions, notamment celle que le milieu lui-même a formulé autour du couple protection/autonomie, qui rendent les gestes les plus anodins susceptibles de créer une gêne, d'échouer, de provoquer une forte réaction, ou réciproquement de mettre mal à l'aise l'aidant. »<sup>72</sup>*

Ces exigences contradictoires sont exemplifiées par la controverse autour de la deuxième évaluation de Nipcia par le Conseil Départemental de Savoie. Dans un premier temps cette controverse a posé la question « comment mieux assurer la sécurité et le bien-être de la personne ? ». Si on constate que le but était d'aider la jeune fille, dans une logique de protection, on se pose la question de comment gérer les autres intérêts, voire logiques pour y arriver le mieux. Est-ce que c'est mieux de l'interroger pour avoir la vérité pour que les professionnels de sa prise en charge puissent prendre la meilleure décision pour elle ? Ou est-ce que ce processus d'interrogation est trop traumatique dans un premier temps ? En outre, le question de l'autonomie est mise en exergue : est-ce que les professionnels doivent tout savoir ou est-ce que la jeune doit garder une autonomie pour décider elle-même.

Cette histoire pose question aussi sur le but de l'évaluation. Est-ce la recherche de la vérité est là pour la protéger ? Si l'équipe du Conseil Départemental doit transmettre ses doutes sur elle au juge des enfants, est-ce qu'une logique administrative l'emporte sur la protection ? De plus, si le but et la vérité elle-même, est-ce qu'une autre logique rentre en jeu ?

*« Entre ce que le professionnel juge bon de faire et ce qui compte pour le bénéficiaire, l'ambivalence éthique est ainsi de mise. Une indétermination éthique qui se retrouve dans de nombreuses situations indécidables, caractérisées par l'ambiguïté du diagnostic. » ...*

Cette indétermination éthique a été bien décrite par la psychologue de Forum Réfugié que je souhaite citer ici :

*« Le méta-cadre n'est plus garant d'une certaine morale. Moi je trouve que c'est très très compliqué. A quoi je me réfère: nous-même, on a besoin d'un cadre de référence de l'ordre moral, l'idéologie humaine, je ne sais pas. Et je trouve que c'est traumatisant quand il y a une rupture avec nos référentiels. Du coup, je vis une tension entre soutenir la personne, c'est-à-dire être soutenant, porteur d'un référentiel, mais que moi-même je suis même pas convaincue parfois de ce que je dis parce que je n'ai pas la certitude, je n'ai plus la logique.*

---

<sup>72</sup> Cité de Ravon B., « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », Informations sociales 2/2009 (n° 152), p. 60-68

*Donc, ça me met en grand difficulté. »*

La logique militante qui se dégage des situations documentées n'est pas caractérisée par des valeurs politiques généralisées qui opposent une logique au niveau de l'individu. Cela veut dire que les actions militantes, qui ne sont pas très prégnantes dans ces pratiques professionnelles, sont faites en vue de protéger les individus à la charge des professionnels, et non pour promouvoir des valeurs politiques. Cela ne veut pas dire cependant que le climat politique qui entraîne ces situations injustes pour les jeunes n'est pas reconnu par les professionnels. De fait, cela est une crainte principale de la psychologue de Forum Réfugié.

La question vis-à-vis du militantisme qui se pose aux professionnels est de savoir à quel point peuvent-ils aller au-delà des champs d'action délimités par la profession afin d'aider ceux qui sont à leur charge. Alors que les éducatrices du Catalpa jouent avec les limites, comme dans le cas des jeunes guinéens, le directeur présente une pratique professionnelle plus restreinte, où ils « *travaille avec la réalité du dispositif* ». Face à des situations impossibles, il faut accepter la réalité, c'est-à-dire les limites juridiques et administratives. Le chef de service du Conseil Départemental de Savoie va plus loin en définissant le militantisme comme opposé à la profession, qu'il n'y a pas de marge de manœuvre aux frontières du champ professionnel, comme le voit l'éducatrice du Catalpa.

*« Le militantisme, c'est nos idées personnelles. En tant que professionnels, on n'est pas là pour débattre de nos idées personnelles. Nous, on fait partie d'une institution, le Conseil Départemental, et concrètement, celui qui décide c'est le président du Conseil Départemental. Si demain il nous dit qu'on ne fait plus d'accueil de jeune majeur quoi qu'en on pense, on ne fait plus d'accueil de jeune majeur. Même si on n'est pas d'accord. Quelqu'un qui est militant, il monte au créneau. On n'a pas cette possibilité. On n'a pas le droit. Le militant, il va aller dans une association de défense des droits de l'homme, d'accueil des étrangers ».*

Cette définition du militantisme comme complètement hors du champ des pratiques professionnelles a été qualifiée en quelque sorte par une militante bénévole présente durant les séminaires. Elle dit qu'il y a « *une méfiance qui existe entre les professionnels et les militants avec une crainte quelque part que les militants entraînent ou risquent d'entraîner les professionnels sur des terrains où ils prennent des risques par rapport à leurs institutions.* » Elle ajoute qu'un dispositif comme le séminaire où les professionnels et militants peuvent partager leurs expériences et savoir, peut contribuer à aider les professionnels à aller au-delà d'une conception classique de la profession, ce qui est important, voir nécessaire face à des situations quotidiennes où les injonctions administratives priment sur la protection des jeunes sous leur charge.



\*

« *Travailler concrètement consiste à ne jamais se conformer complètement aux prescriptions des dirigeants, mais à prendre en compte l'ensemble des éléments techniques et des opérations pratiques qui composent le travail réel* ». En réaction à ces tensions, on trouve quelques tendances pour forcer la protection ou éducatif :

- l'adaptation (réaffirmer ou affiner ses compétences propres) : l'exemple du changement des horaires pour attribuer plus de temps éducatif qui ne serait pas empiété par l'administratif ; différentes stratégies pour faire apparaître la figure administrative, comme aidant les jeunes et de la présenter « sur son meilleur jour »
- la revendication (exiger la reconnaissance et moyens d'action) : l'exemple de ne pas laisser les trois jeunes filles majeures mises dehors en hiver, donc une stratégie de négociation avec l'administration pour décaler l'injonction juridique.
- la révolte (refuser les contradictions du rôle institué) : dans le cas où un jeune est suspect d'être majeur, certains professionnels se solidarisent avec les usagers pour ne pas laisser la logique policière l'emporter sur la protection.

## Comment servir de ressource

Face à un ensemble de situations complexes et éprouvantes pour des professionnels auprès des MIE, l'Orspère-Samdarra se demande comment servir de ressource pour un tel public, autrement dit comment aider ces professionnels dans les épreuves auxquelles ils font face pour améliorer la prise en charge des MIE ?

La réponse jusqu'ici se compose d'une série de séminaires clôturés par une journée d'étude faisant partie du projet « La professionnalité à l'épreuve des adolescents difficiles ; Enquête sur les pratiques de soutien aux professionnels ». Ce projet entend renouveler la question théorique et pratique des dispositifs de soutien à la professionnalité en proposant une étude originale dans un champ professionnel exemplaire des tensions qui traversent actuellement les différents métiers de la santé mentale et du travail social, celui de la prise en charge des « adolescents difficiles ». Un volet exploratoire et un volet expérimental étaient proposés, déclinés sur quatre sites de problématisation de la prise en charge des adolescents dits « difficiles », dont un étant la prise en charge des MIE. S'agissant du volet expérimental, l'Orspère-Samdarra a mis en place un groupe de travail (un séminaire collaboratif) réunissant chercheurs, professionnels et bénévoles impliqués dans la prise en charge particulièrement délicate des « mineurs isolés étrangers »

Le séminaire réunit ainsi différents professionnels (éducateurs, psychologues, chefs de service, chargés de mission, etc.) qui travaillent auprès des MIE dans la région Rhône-Alpes. L'objectif est de soutenir les professionnels et des bénévoles dans l'exercice de leurs missions auprès de ce public des mineurs isolés étrangers. Il a pour but de mettre en perspective la question de la santé mentale avec les aspects juridiques, éducatifs et scolaires qui structurent l'accueil et la prise en charge des MIE. Il s'agit aussi de créer un réseau de professionnels qui travaille sur la question des mineurs isolés étrangers dans la région Rhône-Alpes et fonctionne comme dispositif de soutien des professionnels

Le groupe de travail se réunit pour leur permettre de créer un espace de réflexion sur leurs pratiques quotidiennes, et faciliter la construction de réponses coordonnées entre les professionnels des différents champs d'intervention en améliorant la connaissance des dispositifs existants. Dans ce sens, un espace « protégé » a été envisagé où les professionnels peuvent parler librement de leur profession, les uns avec les autres, sans les contraintes institutionnelles qui les restreignent normalement.

Pour un sommaire du projet de séminaire et une liste des interventions, référez aux annexes.

Le séminaire est en réponse à la demande issue des professionnels en difficulté. il se présente sous une forme qui ressemble à la notion d' « équipe » de Bertrand Ravon, consistant « *avant tout à (re)faire parler ensemble le métier de chacun* »<sup>73</sup>. Dans un premier temps, le fait de parler du travail, de discuter de ce que chacun met de lui-même dans le travail n'a rien d'évident. « *L'activité est obscure aux yeux mêmes de celui qui la déploie* »<sup>74, 75</sup> Ravon dit :

*« L'activité consistant à « faire équipe » sera interrogée comme un processus réflexif, au sens d'une revisite collective et critique des actions passées. Ce qui suppose d'analyser les différents savoirs – professionnels, théoriques et pratiques – engagés dans ces dispositifs de reprise. »*<sup>76</sup>

Alors que l'activité d'un processus réflexif et collectif correspond à ce que l'on voit dans le séminaire, l' « équipe » de Ravon ne s'identifie pas tout à fait à ce groupe de travail. Dans son article « Refaire parler le métier », il parle d'une équipe singulière en difficulté au sein de la même structure, dont les professionnels travaillent tous ensemble. Le séminaire réunit plutôt un collectif de professionnels qui sont en liens par le fait qu'ils travaillent tous auprès du même public, les mineurs isolés étrangers, et par le fait qu'il appartiennent au même dispositif ou à la même structure. Comme tel, pour se servir de son travail, il faudrait traduire la notion d' « équipe » par quelque chose qui corresponde mieux à cette différente configuration.

Ravon dit que « *la structuration progressive du collectif obéit à une triple dynamique : de réflexivité (à propos de situations éprouvantes), de controverse (relatives aux tensions entre les métiers éducatifs et les métiers domestiques) et d'accordage (propre à ajuster des conceptions du travail discordantes).* »<sup>77</sup> Autrement dit, « *l'équipe est le résultat du travail réflexif qui se trame petit à petit à partir de controverses, lesquelles obligent à des ajustements et des accordages. L'équipe est en ce sens un collectif rassemblé par des épreuves partageables et non par des appartenances ou des conceptions communes. 'Faire équipe', ce n'est pas un idéal, mais une charge*

---

<sup>73</sup> Ravon B., « Refaire parler le métier » Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2012/2 n° 14, p. 97-111.

<sup>74</sup> Davezies Ph. Enjeux, difficultés et modalités de l'expression sur le travail : point de vue de la clinique médicale du travail. Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, 14-2, 2012. <http://pistes.revues.org/2566>

<sup>75</sup> « Ce séminaire est important car il existe peu d'espace de réflexion sur ce sujet ouvert à différents praticiens et chercheurs de disciplines variées, comme je réclame le traitement, l'accueil et le soin de ces jeunes. Merci de le continuer. » Participant du séminaire.

<sup>76</sup> Ravon B., « Refaire parler le métier » Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2012/2 n° 14, p. 97-111.

<sup>77</sup> Ravon B., « Refaire parler le métier » Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2012/2 n° 14, p. 97-111.

*commune, celle de s'accorder sur un fonds de désaccords persistants.* »<sup>78</sup>

La partage et la réflexivité sur des situations éprouvantes étaient présents dans les séminaires de l'Orspere-Samdarra, ils ont souvent pris la forme d'étude de cas pour souligner les difficultés rencontrées vis-à-vis des diverses injonctions au cœur de la pratique professionnelle. Les controverses entre personnes étaient moins courantes, ce qui s'explique peut-être par le fait que les participants du séminaire ne constituent pas une seule équipe dont les personnes travaillent toutes ensemble, mais un ensemble de professionnels qui ne se connaissent pas forcément. A ce titre, les désaccords sont plus difficiles à faire apparaître. Cela ne veut pas dire que des conflits ne se produisaient pas lors des séminaires, comme dans le cas du Conseil Départemental de Savoie et de débat autour de la deuxième évaluation.

A ce stade je propose de traduire la notion d'« équipe » par celle de « réseau » pour mieux cerner la configuration et le fonctionnement de ce collectif. Plutôt qu'une équipe au sein de la même structure, le réseau est un groupe des professionnels largement dispersé entre plusieurs structures et dispositifs qui cherchent à établir des liens à partir de la problématique des difficultés de prise en charge des MIE. Il faudrait ensuite voir comment on peut adapter le processus de « faire équipe » à « faire réseau ».<sup>79</sup>

Dans la notion de « faire équipe » comme processus, il s'agit donc de mettre en place un art du dialogue dans la controverse, c'est-à-dire, moins de chercher le consensus entre les divers acteurs que de se mettre d'accord sur les désaccords persistants entre les différents professionnels (juristes, sociologues, psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, etc.).<sup>80</sup> Le processus doit s'articuler « autour des controverses qui traversent et configurent l'équipe »<sup>81</sup>.

---

<sup>78</sup> Ravon B., « Refaire parler le métier » Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2012/2 n° 14, p. 97-111.

<sup>79</sup> La notion de « réseau » et dans un premier temps justifié par les demandes des participants qui signifie le besoin d'avoir plus de contact avec d'autres et différents structures de prise en charge des MIE. Une participante dit: « C'était intéressant d'avoir une hétérogénéité dans le groupe, des personnes qui viennent des régions différentes, parce que je trouve que ça joue beaucoup, le contexte n'est pas le même, je trouve qu'il y a pas une homogénéité des pratiques car effectivement, les pratiques sont pas les mêmes selon les territoires. C'est là où on se rend compte que la prise en charge est aussi beaucoup lié à qui accueille, dans quel contexte on accueille, est quelle révérenciel. Par exemple, j'ai fait une formation dans la Bretagne et du coup ça n'a rien à voir : ils n'ont pas la même histoire lié à l'immigration. Donc je trouve que hétérogénéité est intéressant pour avoir des échanges, des débats. » Une autre participante a expliqué simplement le séminaire était intéressant car c'est important de « rencontrer d'autres personnes dont on ne connaissait pas. Nous, on est assez isolé, parler avec d'autre structures de MIE, on s'aperçoit qu'on a les mêmes difficultés mais parfois ils ont des réponses qu'on n'a pas, et, cette échange est important pour avoir des idées ».

<sup>80</sup> De l'intervention de Bertrand Ravon lors de la journée d'étude Orspère-Samdarra, le 11 juillet, 2015.

<sup>81</sup> Ravon B., « Refaire parler le métier » Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2012/2 n° 14, p. 97-111.

Est-ce alors en creusant davantage les controverses entre les divers professionnels de différents dispositifs pour mieux comprendre la configuration du réseau et en se mettant d'accord sur ces controverses, qu'on pourra trouver des réponses coordonnées entre les professionnels des différents champs d'intervention en améliorant la connaissance des dispositifs existants ?

L'enjeu semble être de déterminer comment faire apparaître ces controverses et comment se mettre d'accord.

Une participante des séminaires, une bénévole militante qui travaille avec les jeunes migrants isolés a remarqué que « les participants étaient assez marqués par leur professions, par les positions dans leurs structures et avait du mal à en dépasser les cadres ; c'est-à-dire que chacun était content de parler de sa position mais avait du mal à faire du lien entre les différents intervenants. »

De fait, Philippe Davezies remarque que « *il ne suffit pas de mettre les agents autour d'une table pour que s'amorce un processus d'élaboration sur le travail. Des compétences d'animation sont nécessaires pour garder le lien avec les enjeux de l'activité et permettre l'expression des différents points de vue.* »<sup>82</sup>

Il ajoute que « *la présence d'un animateur formé est souvent nécessaire pour recentrer le débat sur l'analyse de séquences réelles d'activité.* »

*« Discuter du travail ne nécessite pas seulement des espaces et des temps dédiés. En effet, spontanément, les travailleurs ont tendance à mettre en avant des discours généraux qui suscitent entre eux des oppositions de nature idéologique. Dans cette direction, la discussion peut être menée à l'infini. La présence d'un animateur formé est souvent nécessaire pour recentrer le débat sur l'analyse de séquences réelles d'activité. En effet, c'est lorsque le salarié est confronté à l'activité d'autrui qu'il peut prendre conscience des particularités de sa propre activité. Il apparaît alors que chacun atteint grosso modo les objectifs prescrits, mais qu'il ne prend pas exactement le même chemin. Les expériences et les sensibilités différentes conduisent chacun à prêter attention à des particularités différentes de la situation et à développer des savoir-faire spécifiques. Porter la discussion à ce niveau, permet de faire émerger non seulement les difficultés mais aussi les dimensions affirmatives de l'activité. Face à l'évocation de situations réelles examinées sérieusement, les espaces de divergences se réduisent beaucoup ; les salariés qui s'opposaient au plan idéologique se retrouvent en position d'apprendre les uns des autres. La circulation de l'expérience recrée du tissu social et ouvre de nouvelles possibilités d'action. »*

---

<sup>82</sup> Souffrances psychiques et travail, évolutions et perspectives Philippe Davezies Septembre 2012, <http://gestes.net/> Groupe d'études sur le travail et la souffrance au travail

Peut-être cela coïncide-t-il avec la critique très simple du séminaire qu'un des participants avait exprimé lorsqu'il disait qu'il faut « peut-être des interventions plus pointues en termes d'analyses. Donc, il y a beaucoup de description mais pas assez d'analyses. » Leur faut-il alors un médiateur plus adapté pour mettre l'accent sur les épreuves subies par les professionnels et ensuite faire un travail plus analytique pour faire apparaître les controverses entre divers professionnels et leurs multiples intérêts et logiques? A partir duquel, on puisse créer des accords pour stabiliser le réseau, c'est-à-dire, à partir duquel le réseau puisse prendre la forme d'un dispositif de ressource pour ces professionnels qui le constituent.

Ce réseau se fonde sur l'hétérogénéité des participants : pour faire face à des épreuves, c'est-à-dire pour travailler sur les controverses, il faut avoir une hétérogénéité des professionnels et une hétérogénéité des intérêts. Cela correspond aux attentes d'un participant d'élargir le réseau. C'est peut-être le prochain enjeu après la modification du fonctionnement proposée ci-dessus. Comment élargir le réseau pour augmenter l'hétérogénéité, pour que le dispositif devienne plus adapté, pour qu'un plus grand nombre de professionnels en difficulté y soit intégré ?

Nous posons aussi la question d'à qui ce dispositif est destiné. Pour se constituer en public, il faut parler, il faut se plaindre. Ravon et al. dit que « *la plainte des travailleurs sociaux se manifeste d'une manière subjective dans l'après-coup de situations professionnelles difficiles, sous la forme de mécontentements, de griefs, de protestations ou de reproches. Ces plaintes sont le lot habituel des professionnels du travail social confrontés aux multiples contradictions et autres paradoxes d'un secteur de plus en plus complexe. En ce sens, se plaindre est une activité ordinaire.* »<sup>83</sup>. Cette activité ordinaire est une activité saine. Ceux qui ne parle pas sont souvent les professionnels les plus usés, les plus en souffrance. « *L'usure des travailleurs sociaux se manifeste non pas par la perte du geste professionnel, mais par celle du sens du métier et donc de la parole* ». Donc, ceux qui n'arrivent pas à parler peuvent plus difficilement faire partie d'un dispositif basé sur la parole, mais c'est peut-être eux qui ont le plus besoin d'un tel support. Est-ce que ce n'est pas cela l'enjeu le plus important dans l'élargissant du réseau : de faire venir et faire parler ces professionnels qui ne parlent pas ?

Pour finir, je reprendrai ici la plainte de la psychologue de Forum réfugié sur le manque de référent dans l'exercice de sa profession :

*« Je trouve que c'est compliqué d'être psychologue aujourd'hui avec ce public là quand le cadre, le méta-cadre n'est plus garant d'une certaine morale. Moi je trouve que c'est très,*

---

<sup>83</sup> Ravon, B. et al « Le malaise des travailleurs sociaux : usure professionnelle ou déni de reconnaissance ? », Université de Lyon, Mondes et dynamiques des sociétés (MoDys) - UMR CNRS 5264, 2008 p. 195

*très compliqué. A quoi je réfère: nous-même, on a besoin d'un cadre de référence de l'ordre moral, l'idéologie humaine, je sais pas. Et je trouve que c'est traumatisant quand il y a une rupture avec nos référentiels. Du coup, je vis une tension entre soutenir la personne, c'est-à-dire être soutenant, porteur d'un référentiel, mais que moi-même je suis même pas convaincu parfois de ce que je dis parce que j'ai pas la certitude, je n'ai plus la logique. Donc, ça me met en grande difficulté. »*

Est-ce qu'alors le collectif des professionnels, en forme de réseau (c'est-à-dire une communauté dynamique sur laquelle les individus peuvent s'appuyer), doit devenir ce référent manquant dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers ?

# Bibliographie

## Références juridiques

- Article L6146-1 du code de la santé publique
- Article L. 714-20 du Code de la santé publique
- Article L 112-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile
- Cour d'appel de Poitiers Chambre Spéciale des mineurs 02/00797, 7 novembre 2002, n°02/184

## Articles et livres

- Bouquet, B. et Jaeger, M., « Tensions entre mise en œuvre des politiques migratoires et questions éthiques du travail social », Hommes et migrations [En ligne], 1290 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 04 juin 2013. URL : <http://hommesmigrations.revues.org/729>
- Ehrenberg A., « La question mentale », La santé mentale en actes, Toulouse, ERES , «Études, recherches, actions en santé mentale en Europe», 2005, 360 pages URL : [www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-255.htm](http://www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-255.htm)
- Foucault M. (2001), « Entretien avec Michel Foucault, Le jeu de Michel Foucault », in D. Defert, F. Ewald (dir.), Dits et écrits II – 1976-1988, Paris, Gallimard.
- Freud, S., « Malaise dans la civilisation », version électronique, « Les classiques des sciences sociales », 10 juillet 2002
- [http://classiques.uqac.ca/classiques/freud\\_sigmund/malaise\\_civilisation/malaise\\_civilisation.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/freud_sigmund/malaise_civilisation/malaise_civilisation.pdf)
- Ion J., Bertrand R., « Institutions et dispositifs » in Ion (Jacques) (dir.), Le travail social en débats, La Découverte, 2005, p. 71-95
- Laval C. et Renault E., « La santé mentale : une préoccupation partagée, des enjeux controversés », La santé mentale en actes, Toulouse, ERES , «Études, recherches, actions en santé mentale en Europe», 2005, 360 pages ; URL : [www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-317.htm](http://www.cairn.info/la-sante-mentale-en-actes--978274920525-page-317.htm).
- Lichtenberger Y., 2003, « Compétence, compétences », Encyclopédie des ressources humaines, Paris, Vuibert.
- Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), 2004, Gouverner par les instruments, Paris, Presses de Science Po.
- Lemieux C., « Jugements en action, actions en jugement. Ce que la sociologie des épreuves peut apporter à l'étude de la cognition », p.251In "Vers une sociologie cognitive", in F. Clément et L. Kaufmann (dir.), La sociologie cognitive, Paris, éditions EHESS
- Maulini, O. (2010). « Travail, travail prescrit, travail réel ». In FORDIF-Formation en direction d'institutions de formation, Glossaire (p. 23). Lausanne : FORDIF.
- McCarthy, J.D. et Zald M.N., « Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », in, Zald et McCarthy, dir. Social movements in an Organizational Society. Collected Essays. New Brunswick, Transaction Books, 1987, p. 15-42.
- Laval, C., « Sur quelques tensions à l'oeuvre dans le champ de la santé mentale », Les Cahiers du Rhizome n° 33, décembre 2008, pp. 4-10.



- Pétrouchine R. et. al. « Les mineurs isolés étrangers. De l'assignation paradoxale comme épreuve de professionnalité » (à paraître)
- Ravon, B., « L'extension de l'analyse de la pratique au risque de la professionnalité », *Empan* 3/2009 (n° 75) p. 116-121
- Ravon B., « Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux », *Informations sociales* 2/2009 (n° 152), p. 60-68
- Ravon, B. « Le travail social à l'épreuve du management et des impératifs gestionnaires », CEFUTS – Université de Toulouse 2, 1-2-3 juillet 2009 « Débordement professionnel et déni de reconnaissance institutionnelle : atteinte à la professionnalité et réflexivité collective »
- Ravon B. « Comment traverser les épreuves du travail social » In *Les Cahiers du Rhizome* n° 33, décembre 2008, pp. 48-51
- Ravon, B. et al « Le malaise des travailleurs sociaux : usure professionnelle ou déni de reconnaissance ? », Université de Lyon, *Mondes et dynamiques des sociétés (MoDys) - UMR CNRS 5264*, 2008 p. 195
- Ravon, B. « L'accompagnement des personnes vulnérables : troubles dans la professionnalité », 2014, [http://www.incitta.fr/wp-content/uploads/file/Actes\\_Conferences/Bertrand\\_Ravon\\_2014.pdf](http://www.incitta.fr/wp-content/uploads/file/Actes_Conferences/Bertrand_Ravon_2014.pdf)
- Zittoun Z., « Dispositif », in Casillo I. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/dispositif>.

## Sites d'internet

- <http://www.hopital.fr/Nos-missions/Le-fonctionnement-de-l-hopital/L-organisation-interne-de-l-hopital>
- <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/comment-adopter-a-l-etranger/le-glossaire-de-l-adoption/tous-les-termes-de-l-adoption/article/aide-sociale-a-l-enfance-ase>
- <http://www.education.gouv.fr/cid2555/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>
- <http://www.esen.education.fr/?id=79&a=7&cHash=4267c88ff7>
- <http://www.doctissimo.fr/medicament-TERCIAN.htm>
- <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=7&cHash=4267c88ff7>

## Thèse et mémoire

- Thèse en cours de Nicolas Chambon
- Toprak E. « Politiques de prise en charge relative aux pratiques de santé mentale et précarité, Une double épreuve 'l'évaluation' et 'l'aller vers' », Mémoire, Université Lyon 2 Faculté d'Anthropologie et de Sociologie, 2012

## Références politiques

- « La Recommandation CM/Rec(2007)9 du Comité des Ministres aux États membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés en date du 12 juillet 2007 » du Conseil de l'Europe.
- « Note sur les politiques et procédures à appliquer dans le cas des enfants non accompagnés en quête d'asile » de février 1997
- « La convention et protocole relatifs au statut des réfugiés », UNHRC

## Annexes

### Projet de séminaire

#### *Le sommaire du projet de séminaire :*

#### **Projet de séminaire de recherche sur les mineurs isolés étrangers Réseau Samdarra**

**Origine du projet :** interpellation des professionnels du Réseau Samdarra sur leurs difficultés sur leurs différents terrains avec ce public, contexte d'arrivées importantes en Rhône-Alpes, circulaire mai 2013.

**Public :** Le groupe de travail s'adresse à des professionnels des secteurs sanitaire, social, juridique, qui accompagnent, soignent ou accueillent un public de mineurs isolés étrangers. Il s'agit d'un groupe (fermé) de 25-30 personnes.

**Contenu :** une rencontre sur 2 peut être organisée à Lyon (invitation d'un intervenant extérieur) et une rencontre sur 2 en région dans une structure qui nous accueille sur des thématiques définies en amont.

#### **Objectifs :**

Objectif principal : soutenir les professionnels/bénévoles dans l'exercice de leurs missions auprès du public mineur isolé étranger.

#### Objectif secondaire :

- former les professionnels.
- permettre aux professionnels et aux bénévoles de bénéficier d'espaces de réflexion, de distanciation de leur pratique quotidienne de terrain.
- faciliter la construction de réponses coordonnées entre les professionnels des différents champs d'intervention en améliorant la connaissance des dispositifs existants.

**Questionnaire pour une prise en compte des attentes des professionnels :** envoyer un document d'inscription, en interrogeant les attentes des professionnels (sujets, format, etc.) et également ce qu'ils peuvent apporter (présentation de la structure, accueil d'une rencontre).

**Format :** 6-8 rencontres sur 12 mois d'avril 2014 à avril 2015 – calendrier des rencontres prévu en amont.

**Co animation :** Roman Petrouchine (pédopsychiatre) et Gwen Le Goff (coordinatrice).

**Lieu :** une rencontre sur 2 à Lyon (intervenants extérieurs) et une rencontre sur deux en région.

**Dépenses :** frais de transport des intervenants extérieurs, achat de livres à mettre à disposition du groupe de travail, accueil café convivial pour chacune des rencontres.

## Les interventions des séminaires :

### Programme des rencontres 2014-2015

Les rencontres se déroulent les jeudis après-midi de 14h à 16h30

#### jeudi 12 juin 2014

· Thierry Baubet, pédopsychiatre à l'hôpital Avicenne de Bobigny  
Au Centre Hospitalier Le Vinatier

#### Jeudi 26 juin 2014

· Fabienne Tanon, sociologue Centre Max Weber, ENS Lyon  
· Pascale Patissier, chef de service éducatif, Service accompagnement, la Majo et le Service d'accompagnement des mineurs isolés étrangers (Samie), fondation AJD  
Au Centre Hospitalier Le Vinatier

#### Jeudi 18 septembre 2014

· Jean-Pierre Rozenczveig, président du tribunal pour enfant de Bobigny  
· Bintily Konare, juriste Adate  
À l'Adate, 5 place Saint Claire, Grenoble

#### 16 octobre 2014

· Anne Roumy, chargée de mission pour la scolarisation des élèves allophones, nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, direction des services départementaux de l'éducation Nationale, Rhône  
· M. Berne, Enseignant de l'Education Nationale.  
Au Centre Hospitalier Le Vinatier

#### 27 novembre 2014

Professionnels du Conseil Général de Savoie  
Au Conseil Général de Savoie, Carré Curial, place François Mitterrand, Chambéry

#### 29 janvier 2015

· Juliette Leconte, psychologue, France terre d'asile à Paris  
· Marina Zvezdotchkina, psychologue clinicienne  
Au Centre Hospitalier Le Vinatier

#### 26 février 2015

· Abdelkader Larouci, chef de service éducatif, Mecs Amie (accueil mineurs isolés étrangers), Entraide Pierre Valdo  
· Sami Jebari, éducateur spécialisé Mecs Marie-Dominique, Acolade  
À la Mecs Amie Entraide Pierre Valdo (Loire), 25 boulevard Pasteur, pavillon 12, Saint-Etienne

#### 30 avril 2015

· Roman Petrochine, Bintilly Konaré, présentation de l'article « *Les mineurs isolés étrangers. De l'assignation paradoxale comme épreuve de professionnalité* » par Romans Pétouchine, Biltilly Konkaré et Halima Zeroug Vial ; écrit d'après les interventions précédents du séminaire. (à paraître)  
Au Centre Hospitalier Le Vinatier

## Récapitulatif de la journée d'étude

### Fiche d'évaluation

## Journée d'étude de l'Orspere-Samdarra

Jeudi 11 Juin 2015

Amphithéâtre du Palais Hirsch

Université Lumière Lyon 2

## Les Mineurs Isolés Etrangers, quels accompagnements, quelle adolescence ?

**Votre appréciation sur cette journée d'étude nous permettra d'améliorer et d'orienter nos actions. Il nous est indispensable d'avoir votre avis.**

Merci de bien vouloir remplir ce formulaire à la fin de la rencontre et de nous le remettre ou de le retourner le plus rapidement possible à l'adresse suivante :  
ORSPERE-SAMDARRA - CH Le Vinatier, 95 Bd Pinel, 69500 Bron.

- Quelle est votre profession ?

- A propos de l'organisation

Quel est votre degré de satisfaction concernant l'organisation ?

	😊		😐	☹️	
	++	+		-	--
L'organisation logistique préalable (inscription, information ...)					
L'accueil					
La gestion du temps					
La documentation disponible					

Commentaires et suggestions :

- **A propos du contenu global de la journée**

Quel est votre degré de satisfaction concernant le contenu de la journée ?

	☺		☹	☹	
	+ +	+		-	- -
Choix des sujets abordés					
Diversité des points de vue abordés					
Qualité des interventions					
Qualité des documents distribués					
Place attribuée aux échanges					
Réponse de la journée à mes attentes					

Commentaires et suggestions :

Est-ce que cette journée d'étude vous a permis de rencontrer des professionnels qui pourraient être ressource dans le cadre de vos activités ? (OUI / NON) Commentaires :

Quelles sont les thématiques qui vous ont le plus intéressées ?

Quelles sont les difficultés professionnelles abordées durant cette journée d'étude que vous partagez ?

Avez-vous entendu des difficultés qui vous étaient jusqu'alors inconnues ? (OUI / NON)

Lesquelles ?

Qu'est-ce que vous attendiez de cette JE ?

A-t-elle répondu à vos attentes ? (OUI / NON)

## ***L'ORSPERE-SAMDARRA et vous...***

- |   |     |     |
|---|-----|-----|
| 1. Avant cette journée, connaissiez-vous l'existence de l'ORSPERE-SAMDARRA?   | Oui | Non |
| 2. Aviez-vous déjà participé à un séminaire, journée d'étude ou autre ?   | Oui | Non |
| 3. Seriez-vous intéressé pour participer à d'autres journées d'étude ?  |     | Oui |
| Non   |     |     |
| 4. Quel thème souhaiteriez-vous voir abordé lors d'une prochaine journée d'étude?   |     |     |
| 5. Si vous souhaitez être tenu informé des actions de l'ORSPERE-SAMDARRA et de ses partenaires, n'hésitez pas à nous laisser votre adresse mail : |     |     |

### Profile des participants par profession et lieu

Profession	No. de personnes	(Rhône)	(autres R-A)	(hors R-A)
<b>Soin</b>	<b>90</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>10</b>
Psychologue	47	30	8	9
Infirmière	19	15	4	0
Médecin (sans spéc.)	9	7	2	0
Psychiatre	9	6	3	0
Aide-soignante	3	1	2	0
Médiatrice de santé	1	0	0	1
auxiliaire de puériculture	1	1	0	0
Thérapeute familial	1	0	1	0
<b>Social</b>	<b>150</b>	<b>95</b>	<b>39</b>	<b>16</b>
Educateur	87	54	23	10
Travailleur social	53	38	10	5
Conseil ESF	9	3	5	1
Agent de Dev. Local à l'intégration	1	0	1	0
<b>Administration</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>7</b>
Direction	31	16	9	6
Coordinateur	14	12	1	1
secrétaire médicale	1	1	0	0
<b>Autres</b>	<b>70</b>	<b>53</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
Etudiant	42	35	4	5
Enseignant	11	6	4	1
Retraité	5	4	1	0
Droit	5	4	0	1
bénévole	3	3	0	0
sociologue	1	1	0	0
en recherche d'emploi	1	0	0	0
technicien Réseau et Télécoms	1	1	0	0
surveillant pénitentiaire	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b><u>356</u></b>	<b>207</b>	<b>77</b>	<b>40</b>

## Récapitulatif des fiches d'évaluation

- A propos du contenu global de la journée

### Critiques

Manques de temps / Intervention pas assez développé	28	
manque d'échange	13	
Redondance/répétition	12	
Manque d'Intervenants par des politiques (et d'autres)	7	
Manque d'info écrit/documents sur les intervenants	5	
Thème non-abordées	5	
Manque de parole des MIE	4	
Revendication	2	
Pas de nouveauté	2	

### Quelles sont les thématiques qui vous ont le plus intéressées ?

Juridique (Delbos, Delale)	62	
Changement de discours, symbolique (Cihan Gunes)	32	
Santé mentale	20	
Consultation (Baubet)	18	
Temporalité (Roman)	16	
Accueillir parcours migratoire, Thierry Malvezin	13	
Toute	12	
Prise en charge, accompagnement (sans spécificité)	11	
Problématique psychologique	9	
Aspect clinique	7	
Tensions/paradoxe (prescrit/réel)	3	
Marion Bourgain	2	

**Quelles sont les difficultés professionnelles abordées durant cette journée d'étude que vous partagez ?**

Paradoxe/contradiction	29	
Difficulté juridique	16	
Temporalité	15	
Prise en charge, accompagnement (général)	13	
Impuissance	11	
Sidération	5	
Toutes	11	
Question d'âge/d'adolescence	10	
L'administratif (général)	9	
Souffrance psychique	7	
Assignation (représentations)	5	
Evaluation des MIE	3	
Rapport de confiance/méfiance	4	
Accès au soin	3	
Difficulté de trouver des solutions	3	
Rapport de « care »	2	
Cadre professionnel des MIE	2	
Le reste	11	

**Avez-vous entendu des difficultés qui vous étaient jusqu'alors inconnues ? (OUI / NON)  
Lesquelles ?**

Difficulté de schématiser – voire « les réponses ordonnées »

**Qu'est-ce que vous attendiez de cette JE ?**

attentes	No. de référence	oui	Oui/non	non
Connaissance générale/transversal	59	24	2	0
Partage/échange/Rencontre	34	15	2	0
Connaissance juridique	13	6	0	0
Connaissance santé mentale	3	3	0	0
...				



**Est-ce que cette journée d'étude vous a permis de rencontrer des professionnels qui pourraient être ressource dans le cadre de vos activités ? (OUI / NON) Commentaires :**

*Citations exemplaires*

« Pas de rencontre mais une meilleur connaissances du réseau éventuel. Nous sommes pas du département mais sommes en difficulté pour créer un réseau. »

« Oui, découvert de Orspère-Samdarra comme pôle de ressource auprès des professionnels de terrain. »

« Ressources peut-être pas mais une base de réponses et de questionnements. »

« De savoir qu'il y a des aidants aux aidants est une bonne piste de travail pour la suite. »

« Elle a permis d'échanger avec des professionnels que j'avais déjà croisés. »

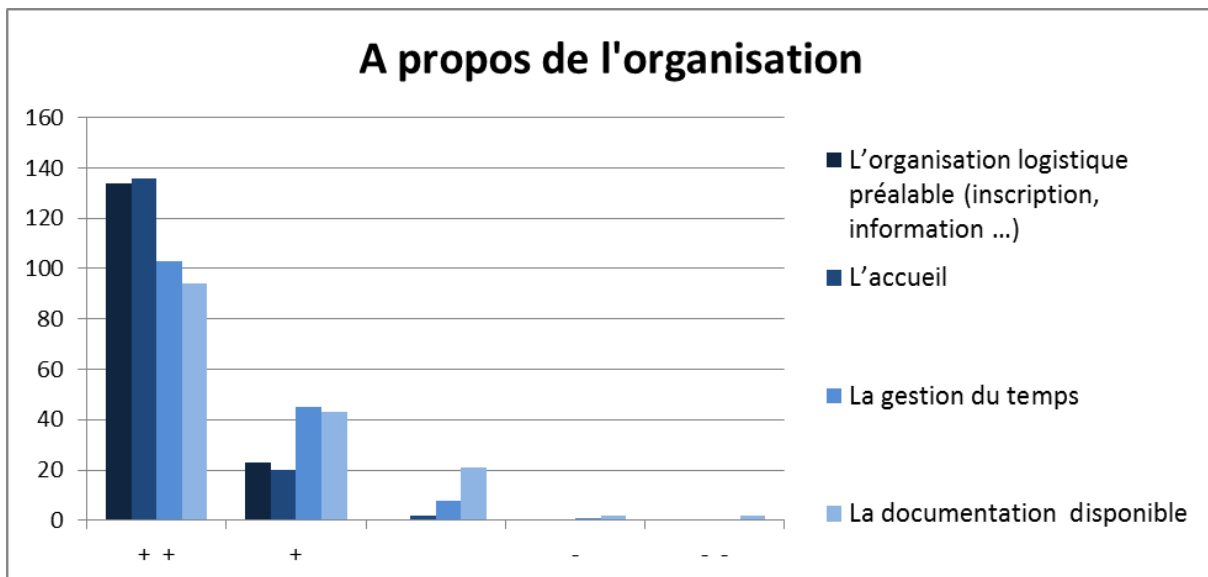
« Malgré de prise de notes de noms d'intervenants pouvant devenir ressources, vu le nombre de participants il aurait été intéressant d'avoir une idée de leurs situations. »

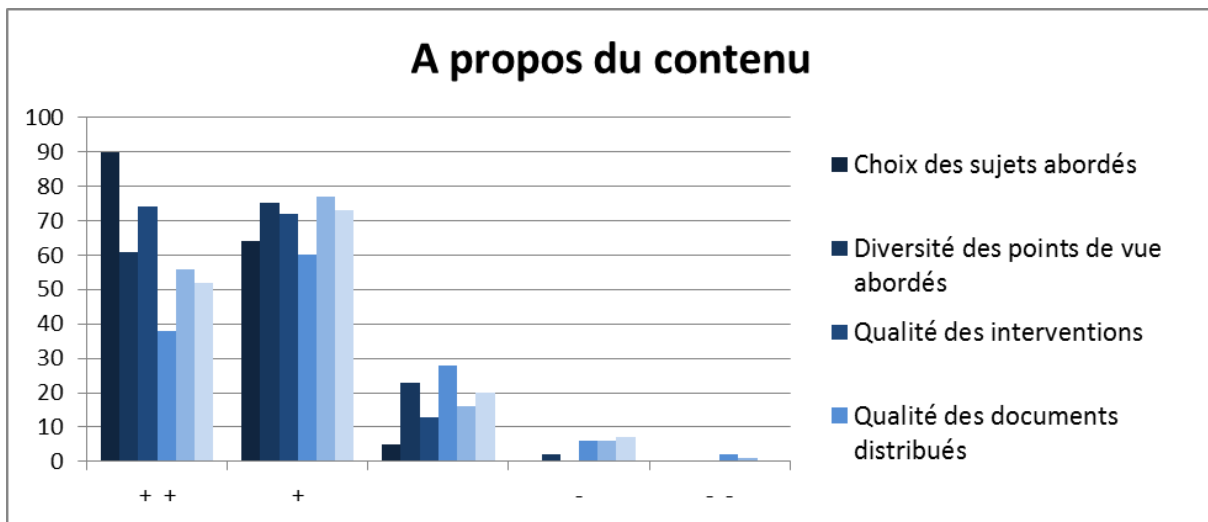
« Difficile d'établir des contacts direct. »

**Quel thème souhaiteriez-vous voir abordé lors d'une prochaine journée d'étude?**

- Jeunesse en errance // partenariat entre professionnels du soin et de l'éducation (addictologie et jeunesse) – (religion et jeunesse)
- Aborder l'inter-culturalité dans le travail social
- L'écart entre délires, troubles psychiques réels et mauvaise esprits (beaucoup de jeunes africains pensent/sont (être) habités par un esprit distinct
- Quelle place pour le sujet migrant dans l'institution qui l'accueille et l'acculturation à travers la normalisation et la violence que cela peut susciter dans un accompagnement socio-éducatif
- L'accompagnement du jeune et de ses parents lorsque ceux-ci ont coupé les liens
- Données ethnologiques de l'adolescence, lien thérapeutique, résilience après le parcours migratoire
- Place de l'autonomie dans l'éducation, dans la société, la résistance, la révolte
- Soins et droits des demandeurs d'asile, centres de rétention/psychiatrie publique
- La place des pathologies psychiatriques dans les demandes de cartes de séjour temporaire pour raison de santé (sans doute déjà fait)
- Santé et précarité des femmes à la rue
- Espaces interstitiels pour les associations : comment poursuivre des actions sociale dans le cadre d'un recul important de la commande publique
- Comment aider l'EN ? quels leviers actionner pour inclure ces enfants dans notre système scolaire
- L'adolescence et exil et les parcours d'exil l'interculturalité
- Histoire des migrations
- Actions sur la politique
- Santé mentale – Ado –grandir, Devenir soi
- La régulation des étrangers
- Par rapport aux problématiques de santé publique (y compris mentale) comment avancer pour que la société française et mond\*\*\* marche aux pas des évolutions des lois circulaires dans leurs aspect positifs ?
- Accompagnement des femmes enceintes.
- Prise en charge des migrants dans leur ensemble MIE et éducation : quelles possibilités, quelles actions
- Soins, prendre soin, obligation de soin ? Thérapie non-médicale
- La question de la difficulté d'une scolarisation des MIE
- Obligation de soin ? Place des usagers en psy
- Les jeune avec de grandes problématiques psychiques que les parents ne reconnaissent pas.
- L'accompagnement des familles (parents, jeune enfants ...)

- Enfance – parentalité – précarité = conséquences de la précarité sur l'éducation des enfants.
- L'articulation du politique et la vulnérabilité psychique
- La clinique clandestine
- Incidence du déracinement de jeunes sur la santé
- Dimension culturelle, interculturalité
- Ethnopsychiatrie
- Les difficultés d'intégration scolaires/professionnels des MIE.
- Différences socio-culturelles et souffrance psychique
- Protection de l'enfance, contrôle sociale et souffrance psycho-sociale
- Comment résister les institutions à l'arbitraire, au totalité des institutions sociales
- Flux migratoire de population d'Afrique vers l'Europe
- Psychopathologies développées par les regugés
- La demande d'asile
- La situation des femmes migrantes
- Transfert et contre-transfert des cliniques de l'extreme
- l'harmonisation nationale d'accompagnement
- les effets de l'enfermement sur les mineurs
- participation des usagers et la démarche qualité dans les institutions du champ social et/ou médico-social





	OUI	%	en partie		NON	%	totale
<b>1</b>	<b>114</b>	<b>79,7</b>			<b>29</b>	<b>20,3</b>	143
<b>2</b>	<b>49</b>	<b>36,8</b>			<b>84</b>	<b>63,2</b>	133
<b>3</b>	<b>97</b>	<b>85,1</b>	<b>13</b>	<b>11,4</b>	<b>4</b>	<b>3,5</b>	114
<b>4</b>	<b>98</b>	<b>61,6</b>			<b>61</b>	<b>38,4</b>	159
<b>5</b>	<b>66</b>	<b>43,4</b>			<b>86</b>	<b>56,6</b>	152
<b>6</b>	<b>150</b>	<b>99,3</b>			<b>1</b>	<b>0,7</b>	151

- 1**, Est-ce que cette journée d'étude vous a permis de rencontrer des professionnels qui pourraient être ressource dans le cadre de vos activités ?
- 2**, Avez-vous entendu des difficultés qui vous étaient jusqu'alors inconnues ?
- 3**, A-t-elle répondu à vos attentes ?
- 4** 1. Avant cette journée, connaissiez-vous l'existence de l'ORSPERE-SAMDARRA?
- 5** 2. Aviez-vous déjà participé à un séminaire, journée d'étude ou autre ?
- 6** 3. Seriez-vous intéressé pour participer à d'autres journées d'étude ?

## Récapitulatif des séminaires sur les MIE

### Fiche d'évaluation séminaires MIE

- - À propos de l'organisation de ces rencontres -

**Vous considérez que :**

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Ne sait pas
L'organisation générale de la journée est :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La diversité des professionnels au sein du groupe est :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La diversité territoriale au sein du groupe est :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La durée des interventions est :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La qualité des interventions est :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'animation et les échanges proposés par l'équipe sont :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La répartition des échanges est :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La qualité des échanges est :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- À propos du déroulement de ces rencontres

**Ce séminaire vous permet :**

	Oui	Je ne sais pas	Non
De créer un réseau entre professionnels :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'avoir une approche plus globale des M.I.E :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D'échanger sur la question de la santé mentale :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De vous sentir soutenu dans votre activité :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- - Autre

Qu'elles étaient vos attentes sur ces séminaires avant de venir ?

Aviez-vous des attentes auxquelles ce séminaire n'a pas répondu ? (oui/non)

Si oui, lesquelles ?

Si vous n'avez pas tout dit ou que vous souhaitez apporter des précisions...

Quelles pourraient être les thèmes intéressants pour les prochains séminaires de l'Orspere-Samdarra ?

## Récapitulatif des fiches d'évaluation

### Vous considérez que :

L'organisation générale de la journée est : **satisfaisant**

La diversité des professionnels au sein du groupe est : **satisfaisant/très satisfaisant**

La diversité territoriale au sein du groupe est : **satisfaisant**

La durée des interventions est : **satisfaisant**

La qualité des interventions est : **satisfaisant/très satisfaisant**

L'animation et les échanges proposés par l'équipe sont : **satisfaisant**

La répartition des échanges est : **satisfaisant**

La qualité des échanges est : **satisfaisant/très satisfaisant**

### Ce séminaire vous permet

De créer un réseau entre professionnels : **oui/non/je ne sais pas**

D'avoir une approche plus globale des M.I.E : **oui**

D'échanger sur la question de la santé mentale : **oui/non/je ne sais pas**

De vous sentir soutenu dans votre activité : **oui/je ne sais pas**

### Les attentes non répondu :

Manque d'échange sur la santé mentale.

*la question de la précarité psychique et psychologique de ces jeunes et comment répondre à cette fragilité, n'a pas été, à mon avis, suffisamment traitée*

Rencontrer plus d'acteurs : élargir le réseau

Partager des préoccupations communes; échanges de pratiques, questionnements, pistes de travail; approche plus globale de la problématique MIE (sectorisation, territoriale...)

Notes : manque de temps, prolonger les échanges

Séminaire importante car espace de réflexion avec des connaissances variées.

*Peut-être des interventions plus pointues en termes d'analyses.* Donc, beaucoup de description, pas assez d'analyses.

Organisation : difficile à se déplacer. Proposition d'organiser un covoiturage.

Etant donné les emplois de temps chargés des intervenants, proposition de rappels 2 semaines au moins avant la prochaine séance pour les laisser mieux s'organiser.

# Table de matière détaillée

<b>Remerciements .....</b>	<b>2</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1<sup>ère</sup> partie : Présentation contextuelle et méthodologique du travail de recherche .....</b>	<b>5</b>
La commande .....	5
Présentation de la structure du stage, Orspere-Samdarra .....	5
Historique .....	5
Mission de l'Orspere-Samdarra .....	6
Contexte juridique et administratif .....	7
L'offre initial du stage sur la professionnalité dans la prise en charge des MIE .....	8
Le MIE et sa prise en charge.....	9
MIE : figure sociale, politique et juridique.....	9
Un concept en 3 parties M, I, E.....	9
Définitions politiques.....	10
Contexte juridique .....	11
État des lieux de la prise en charge des MIE en Rhône-Alpes.....	13
Les conditions d'accueil .....	13
L'accès au séjour .....	14
Parcours d'épreuves.....	15
Engagement militant .....	19
Construction de l'objet d'étude .....	20
Dispositif .....	20
Souffrance au travail .....	22
La professionnalité à l'épreuve de l'interférence des différents logiques de pratiques professionnel... ..	24
Notes méthodologiques.....	27
<b>2<sup>ème</sup> partie : Descriptions des diverses logiques de pratiques professionnelles .....</b>	<b>29</b>
La prise en charge des MIE en Isère .....	29
L'évaluation du statut des nouveaux arrivants par l'Adate.....	30
Aspect juridique de l'évaluation et de la demande de titre de séjour : .....	31
La prise en charge des MIE au Catalpa.....	31
Le travail quotidien de la prise en charge au Catalpa .....	32
Saturation des dispositifs .....	35
D'être adulte avant d'être adulte .....	37
Une étude de cas de scolarité :.....	38
Étude de cas: Emil, jeune macédonien.....	40
Des injonctions temporelles .....	42
Étude de cas : Omar, âgé de 16 ans ¾ .....	43
Militantisme .....	45
Un travail d'adaptation .....	47
Les rapports de méfiance et confiance .....	48
La question de « vérité » autour d'une deuxième évaluation d'une jeune migrante isolée.....	49
Étude de cas : Nipcia, jeune congolaise.....	49
Le suivi psychologiques des MIE .....	56
La place du statut administratif des jeunes .....	56

Les réussites dans le suivi psychologique des MIE.....	58
Épreuve des messages contradictoires .....	60
Trouver du sens.....	62
Éducateur spécialisé au Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.....	64
Injonctions contradictoires .....	64
Témoignage d'un enseignant-coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire dans le Rhône.....	64
<b>Conclusion .....</b>	<b>68</b>
L'interférence des logiques de pratiques professionnelles .....	69
Comment servir de ressource .....	74
<b>Bibliographie.....</b>	<b>80</b>
Références juridiques.....	80
Articles et livres.....	80
Sites d'internet.....	81
Thèse et mémoire .....	81
Références politiques.....	81
<b>Annexes .....</b>	<b>82</b>
Projet de séminaire .....	82
Le sommaire du projet de séminaire :.....	82
Les interventions des séminaires :.....	83
Récapitulatif de la journée d'étude.....	84
Fiche d'évaluation.....	84
Profile des participants par profession et lieu .....	86
Récapitulatif des fiches d'évaluation .....	87
Récapitulatif des séminaires sur les MIE.....	92
Fiche d'évaluation séminaires MIE .....	92
Récapitulatif des fiches d'évaluation .....	93
<b>Table de matière détaillée.....</b>	<b>94</b>